

PROJET D'AGGLOMÉRATION - VOLET 1

PROJET D'AGGLOMÉRATION 2015 - 2025



Images : Epictura et Vichy Communauté



Voté en Conseil Communautaire du 28 septembre 2017



VICHYCOMMUNAUTÉ

Actualisation du volet territorial (volet 1) du Projet d'Agglomération



VICHYCOMMUNAUTÉ

Projet d'agglomération 2015-2025

Elaboration du volet territorial

LES ENJEUX

COMITE DE PILOTAGE :

Mme CUISSET, M. KUCHNA, M. MAZAL, M.AURAMBOUT, M. GAILLARD,
M. LALOY, M.AGUILERA, M.SZYPULA, M. TERRACOL

L'ensemble des Maires des 15 communes de l'ex-communauté de communes de la montagne bourbonnaise

Éléments de contexte et de méthode

1° - Les enjeux stratégiques métropolitains :

- 1.1 - La valorisation de l'axe Allier
- 1.2 - L'affirmation de l'identité de "métropole verte" comme atout de la stratégie économique
- 1.3 - Le renforcement de l'économie touristique et le renouveau du thermalisme
- 1.4 - L'urgence de l'amélioration de la desserte ferroviaire et de la concrétisation de la LGV
- 1.5 - Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche
- 1.6 - L'excellence du pôle d'économie sportive

2° - Les enjeux de développement communautaires :

- 2.1 - L'intégration des grandes infrastructures de transport
- 2.2 - La réduction de la vulnérabilité aux inondations
- 2.3 - La gestion des milieux aquatiques
- 2.4 - L'amélioration du cadre de vie des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- 2.5 - L'adaptation de l'offre de logements
- 2.6 - Les actions transversales pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver l'environnement
- 2.7 - La promotion de l'agriculture de proximité pour une alimentation durable
- 2.8 - De la culture pour tous à l'excellence
- 2.9 - La généralisation de l'usage du numérique
- 2.10 - Une politique de services en faveur des jeunes et des seniors

3° - Les enjeux de proximité et de solidarité territoriales :

- 3.1 - Le renforcement des pôles d'équilibre
- 3.2 - Le confortement personnalisé des pôles de proximité
- 3.3 - L'amélioration de l'organisation des déplacements
- 3.4 - Le soutien aux activités intégrées
- 3.5 - La trame verte et bleue comme cadre de vie
- 3.6 - Le réseau des chemins de promenade pour irriguer le territoire
- 3.7 - La cité de la pleine santé pour tous les habitants
- 3.8 - La préservation et le développement des jardins familiaux

Eléments de contexte et de méthode

Le contexte a fortement changé depuis le projet d'agglomération 2001/2008/2014 de Vichy Val d'Allier, notamment avec l'approbation de son Schéma de Cohérence Territorial en 2013, mais aussi avec le resserrement des moyens financiers des collectivités entraîné par les transferts de charges imposés par l'Etat et qui se poursuivent aujourd'hui.

C'est pourquoi, l'élaboration du projet d'agglomération de Vichy Val d'Allier et de son volet consacré à l'aménagement du territoire a été menée rapidement avec les nouvelles équipes municipales en place depuis les élections d'avril 2014, dans la continuité immédiate des réflexions ayant abouti au SCoT de 2013.

Ce projet d'agglomération est aussi conforme au Programme de Développement Urbain Intégré (P.D.U.I.) défini en parallèle dans le cadre du fonds européen de développement économiques et régional (FEDER) sur son axe 8 urbain.

L'heure est désormais, non pas à l'évolution, mais à l'actualisation, 2 ans après son adoption. En effet, les évolutions institutionnelles impulsées au plan national (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite « MAPTAM » du 27 janvier 2014, loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite « NOTRe » du 7 août 2015) ont concerné d'abord la région avec la création de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, puis le périmètre de notre établissement de coopération intercommunale qui, par la fusion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise (CCMB) et de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, a donné naissance le 1^{er} janvier 2017, à la communauté d'Agglomération Vichy Communauté.

Ce nouveau ressort territorial, basé sur ses 38 communes, constitue une assise géographique, urbanistique et socio-économique pertinente. Ces 2 territoires tissent des liens économiques, culturels et sociaux historiques.

Compte tenu de l'enjeu majeur consistant à inscrire Vichy Communauté dans la dynamique métropolitaine en émergence, il a été fait appel aux services de l'agence d'urbanisme Clermont Métropole pour assister les services communautaires dans l'élaboration de ce document.

Le présent document est le fruit des réflexions menées dans ce cadre et de la concertation avec les communes réalisée selon quatre niveaux, avec d'abord pour son élaboration :

- Concertation par secteurs regroupant les communes concernées par l'aire d'influence des communes y jouant un rôle de « pôle d'équilibre » (Bellerive-sur-Allier, Cusset, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre et Vichy).
- Comité de pilotage formé des sept vice-présidents de Vichy Communauté et Comité technique formé de ses cadres techniques concernés. Ces instances ont été élargies aux élus et aux techniciens de l'ex-CCMB pour la mise à jour de septembre 2017.
- Commission N°2 aménagement de l'espace, développement durable, transports et habitat.
- Bureau communautaire, réunissant l'ensemble des maires de chaque commune, ou leurs représentants.

- Validation du conseil communautaire le 18 juin 2015 par Vichy Val d'Allier pour la création du document.
- Validation du conseil communautaire en septembre 2017 par Vichy Communauté pour l'actualisation du projet d'agglomération à la suite de la fusion.

A cette concertation systématique, se sont ajoutées les rencontres avec des communes, ciblées sur des problématiques particulières les concernant plus spécifiquement.

De plus, quelques communes extérieures à Vichy Communauté ont été associées à la concertation sectorielle en raison de leurs relations privilégiées avec le territoire (Marcenat, Saint-Félix, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Saint-Priest-Bramefant,...).

Par ailleurs, la concertation avec la société civile, s'est exercée par l'intermédiaire du Conseil de Développement de Vichy Val d'Allier, dont la composition a été réduite à 30 personnalités qualifiées dans un souci d'efficacité et de cohérence. Cette instance, prévue par le code général des collectivités territoriales pour émettre un avis sur le projet de territoire des communautés d'agglomération, a vocation à être force de propositions et à enrichir, tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'agglomération, les réflexions et les projets.

Enfin, le présent projet d'agglomération s'inscrit dans une perspective d'une dizaine d'années, soit la période 2015-2025. Cette temporalité doit permettre la réalisation des projets de court et de moyen terme selon la méthodologie proposée dans le présent document, ainsi que l'engagement de projets de long terme. Raisonner exclusivement à l'échelle d'un mandat apparaît en effet peu conforme à la réalité des enjeux de développement des territoires et notamment de celui de Vichy Communauté.

Certaines actions inscrites dans ce projet d'agglomération et qui sont donc appelées à se réaliser sur un plus long terme, pourraient ainsi se poursuivre ou être engagées dans le cadre du projet d'agglomération suivant, sauf si le contexte propre à certains thèmes et le cadrage budgétaire du moment permettaient d'envisager une réalisation dans les dix prochaines années d'actions initialement fléchées sur du long terme.

En termes méthodologiques, il est entendu que, dans le présent volet territorial du projet d'agglomération, apparaissent l'essentiel des enjeux auxquels devra répondre la communauté d'agglomération en liaison étroite avec l'ensemble de ses communes et de ses partenaires.

Cela signifie que, dans les fiches des projets thématiques incluses dans ce volet territorial, figureront exclusivement les thématiques de développement et/ou les nouvelles actions à mener.

Tout comme le schéma de cohérence territoriale de Vichy Val d'Allier, adopté en 2013, le projet d'agglomération reprend une structuration de la stratégie de développement territoriale à trois niveaux : cœur urbain, pôles d'équilibres et pôles de proximité.

Cette hiérarchisation, logique et réaliste, a facilité l'élaboration du document, du point de vue de la concertation, ainsi que dans la présentation de ses trois niveaux d'enjeux :

- Les enjeux stratégiques métropolitains,
- Les enjeux de développement communautaires,
- Les enjeux de solidarité locale.

Ces trois niveaux d'enjeux sont bien sûr liés, tout comme sont indissociables les trois niveaux territoriaux définis par le SCoT.

1° - Les enjeux stratégiques métropolitains :

Depuis de nombreuses années, il est évident que le sort de l'agglomération de Vichy est intimement lié à celui de l'agglomération de Clermont-Ferrand. Les premières approches concrètes du potentiel de développement offert par cette relation privilégiée ont été réalisées dans le cadre du réseau Clermont-Auvergne-Métropole, en réponse à l'appel à coopération métropolitaine lancé par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) en juin 2004.

C'est ainsi qu'en 2005, après avoir constaté le rapprochement effectif entre les deux bassins en termes de déplacements domicile/travail, d'urbanisation périphérique et de croissance démographique, plusieurs domaines de coopération avaient été identifiés au niveau de cette « plaque urbaine clermontoise » : accessibilité et développement, bio-pôles et bio-parcs, mise en valeur de l'axe Allier, grands événements culturels et touristiques, route des villes d'eau, etc...

Affirmée dans le SCoT approuvé par Vichy Val d'Allier en 2013, cette dimension métropolitaine a fait l'objet en octobre 2013 de la création du Syndicat Mixte Métropole Clermont-Vichy-Auvergne, chargé de poursuivre les réflexions stratégiques et de préparer la mise en œuvre des actions nécessaires au développement de l'espace métropolitain.

L'importance de cette dimension a été accentuée par la décision prise en 2014 par l'Etat de regrouper des régions françaises, pour en réduire le nombre et en accroître la compétitivité au plan européen, et en particulier de fusionner les deux régions Auvergne et Rhône-Alpes. C'est donc même à cette nouvelle échelle qu'il faut réexaminer la place de la cité Vichyssoise au sein du pôle métropolitain et les axes de développement qu'elle devra faire valoir avec son soutien auprès de cette nouvelle grande région.

Dans cette même perspective et avec un double objectif d'optimisation des moyens et d'efficacité des actions, Vichy Communauté souhaite s'inscrire dans une démarche de mutualisation des moyens à l'échelle métropolitaine : observation du territoire et planification, développement économique, promotion touristique et marketing territorial, gestion de l'environnement et notamment de l'axe Allier, gestion du risque, développement des énergies vertes (méthanisation, solaire,...), enseignement supérieur et recherche, etc...

Mais au-delà de ces seuls thèmes, c'est toute la question de l'échelle de gouvernance qui se posera dans l'avenir, avec en priorité la question des promotions économique et touristique, pour lesquelles une conjugaison des forces au niveau du pôle métropolitain serait certainement plus efficace pour en favoriser le développement.

1.1 La valorisation de l'axe Allier :

La rivière Allier représente un axe environnemental fédérateur pour l'ensemble du territoire métropolitain et de Vichy Communauté en particulier, en même temps qu'un atout remarquable pour le cadre de vie de ses habitants et visiteurs. Sa valorisation constitue un des tous premiers objectifs identifiés par le syndicat Clermont-Vichy-Auvergne.

Il s'agit aussi d'un thème fort de coopération soutenu par le Pays de Vichy Auvergne et celui du Grand Clermont, déjà engagé dans une démarche volontaire de mise en valeur de l'Allier sur son territoire.

Dans ce sens, la politique de reconquête et de mise en valeur engagée par Vichy Communauté trouve toute sa place et la situation privilégiée de son cœur urbain installé sur l'Allier fait du grand site du lac d'Allier un lieu stratégique d'intérêt régional.

Le succès immense remporté par la réhabilitation de la rive droite du lac d'Allier, après celui de la réouverture à la baignade de la plage des Célestins, a confirmé l'intérêt de **généraliser une réappropriation des berges de la rivière** dans sa traversée de l'agglomération.

Cette reconquête de la rivière sera basée sur la renaturation de ses berges, tant que faire se peut, pour conforter le corridor écologique fluvial tout en développant son paysage remarquable, et par **l'aménagement en continu d'un itinéraire piéton et cyclable de Billy à Saint Yorre**.

Elle sera ancrée sur des secteurs singuliers où l'animation, les loisirs et l'accueil touristique seront développés en fonction de leurs spécificités, tels que le site du lac d'Allier et la Boucle des Isles, la base Loisirs-Nature en projet sur Saint Germain des Fossés, le parc de loisirs d'Abrest, et la base nautique de Saint-Yorre.

De part et d'autre de la partie « urbanisée » de la rivière «le Lac d'Allier», **deux grands parcs naturels urbains** seront institués, le premier en amont par une gestion coordonnée des trois boucles aux affectations singulières (étangs des gravières, captages de la Croix Saint Martin, campings et jardins des Isles), le deuxième en aval par une reconversion de la plaine jusqu'à l'espace naturel sensible de la Boire des Carrés, déjà gérée par Vichy Communauté, au bénéfice du milieu humide fluvial et de sa découverte.

Cet ensemble constitué du lac d'Allier, des deux futurs parcs naturels urbains et des deux pôles de loisirs nord et sud, sera **traversé par la voie verte régionale de découverte de l'Allier** qui empruntera les itinéraires cyclables des berges.

1.2 L'affirmation de l'identité de "métropole verte" comme atout de la stratégie économique :

Dans le contexte d'un développement économique à l'échelle métropolitaine, l'identité «verte et bleue» de Vichy Communauté est de nature à renforcer cette image, en même temps que celle de la capitale auvergnate, comme ville-porte du grand Massif Central.

L'objectif de Vichy Communauté est de maîtriser le présent et l'avenir du site de Montpertuis-Palazol. Pour cela, Vichy Communauté envisage d'acquérir, cet ensemble de plus de 120 hectares pour en faire une réserve foncière d'intérêt métropolitain. Des études d'aménagement et de positionnement seront menées pour valoriser, à moyen terme, et en faire une pépinière verte. Aucune dimension industrielle polluante ne sera acceptée et c'est bien-là le pari que se fixe le territoire : reconvertir un site «SEVESO» classé secret défense et dangereux en un espace d'innovation et de développement. Il s'agit d'inventer un campus «productif» de nouvelle génération qui mêle différents types de produits économiques et plusieurs types de programmes, y compris du logement et des services, générés par les activités ; en parvenant à terme au même nombre d'emplois que comptait l'entreprise Manurhin-Défense sur le site, soit 700 emplois et ce en imaginant une programmation évolutive de l'aménagement ainsi qu'une réflexion sur des modes d'organisation de l'espace.

Dans la même perspective, **le renforcement du Bioparc** installé à Hauterive est à favoriser en lien avec la réalisation du contournement sud-ouest de l'agglomération. La démarche "ARBIOS", dans laquelle le Bioparc s'inscrit aux côtés du Biopôle Clermont-Limagne et du Naturopôle de St-Bonnet-de-Rochefort, a pour but de développer une "stratégie de spécialisation intelligente" lisible et de favoriser des partenariats au niveau de la grande région.

Ces deux axes forts de développement pour le territoire de Vichy Communauté mettent en lumière **la nécessité d'une stratégie de développement économique à l'échelle du pôle métropolitain** avec une déclinaison opérationnelle au niveau communautaire, dont les grands axes sont les suivants :

- Accompagner les entreprises pour assurer la croissance d'un tissu économique local diversifié,
- Favoriser la création d'entreprises et le développement par l'innovation,
- Améliorer l'attractivité du territoire et le promouvoir, notamment par la mise en œuvre de nouveaux outils de prospective et de promotion.

Cette synergie sera à déployer avec le principal partenaire du développement économique qu'est la région. Pour cela, une ingénierie rénovée au service des entreprises devra être mise en œuvre, y compris sur les aspects **promotion et prospection**, soit d'envergure métropolitaine, soit d'envergure communautaire en articulation étroite avec les autres EPCI du pôle métropolitain et l'agence régionale fusionnée via l'antenne départementale de l'Allier.

En outre, le nouveau transfert de charges de l'Etat aux établissements publics de coopération intercommunale qui se profile avec la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations), va obliger celles-ci à s'organiser pour gérer cette nouvelle compétence à une échelle pertinente en termes d'efficacité et d'économie de moyens. Le bassin de l'Allier de plaine semble correspondre à l'échelle souhaitable, par cohérence avec le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Allier aval), celle de la future métropole en constituant la dimension minimale.

Dans ce contexte, Vichy présente de nombreux avantages pour y implanter **la Maison de l'Allier, centre de ressources et de gouvernance** pour la rivière Allier, en même temps que site **de sensibilisation** et de promotion de la rivière Allier auprès des populations locales et des visiteurs, ainsi qu'un outil **de formation à la gestion fluviale**.

En effet, compte tenu de la montée en puissance de l'intérêt manifesté pour la rivière Allier et son caractère exceptionnel de «rivière sauvage», il y a lieu d'envisager le développement des savoir-faire nécessaires à sa bonne gestion environnementale et touristique (gouvernance, recherche, enseignement supérieur, formation, communication publique).

Cette **filière de gestion du milieu fluvial** étant ainsi appelée à se développer, la métropole auvergnate serait parfaitement susceptible d'accueillir de nouvelles activités spécifiques rayonnant sur un large territoire (bassin de la Loire, bassin Rhodanien...) et exportables au plan européen. Leur implantation à Vichy aurait tout son sens du fait de sa situation de site d'accueil métropolitain "installé" sur l'Allier, de son campus lié aux universités d'Auvergne, et de sa dynamique précurseuse dans la reconquête de la rivière.

La Maison de l'Allier, qui accueillerait un **Observatoire de la rivière Allier**, serait ainsi l'équipement pilote d'un réseau de sites thématiques, échelonnés le long de l'axe fluvial (Conservatoire National du Saumon Sauvage à Chanteuges, Maison du Saumon à Brioude, Ecopôle du Grand Clermont, Domaine de Chadieu (C.P.I.E), maison de la batellerie à Pont-du-Château, etc.).

1.3 Le renforcement de l'économie touristique et le renouveau du thermalisme :

Dans un contexte national où l'économie touristique est reconnue depuis longtemps comme une filière majeure de développement, Vichy et son agglomération occupent une position privilégiée à plusieurs titres :

- Ville d'eau renommée au plan international,
- Site d'accueil privilégié de la métropole auvergnate,
- Porte d'entrée sur la rivière Allier, axe fédérateur du nord massif central,
- Pôle de service ouest pour la Montagne Bourbonnaise.

L'objectif consiste à confirmer cette orientation majeure en l'affirmant dans le contexte partenarial métropolitain, à la fois pour renforcer la cité thermale en termes d'excellence d'accueil et pour enrichir la métropole auvergnate face à la concurrence Rhône-alpine notamment.

La fusion avec la Montagne Bourbonnaise constitue une opportunité singulière en la matière. Les deux «ex territoires» sont pleinement complémentaires quant à l'offre touristique :

- Eau, thermalisme, Sport côté Vichy,
- Activités Pleine Nature et Tourisme vert côté Montagne Bourbonnaise.

Les atouts et produits à commercialiser prennent une autre dimension à autoriser des séjours potentiellement plus longs et des cibles et marchés plus diversifiés.

Pour ce faire, plusieurs pistes de développement sont à retenir :

- **le développement de la filière sportive en pôle d'excellence et d'accueil suprarégional**, à partir des grands équipements existants à compléter et moderniser : lac d'Allier, aérodrome, parc omnisports, stade Daragon, sporting et golf, stade nautique, stade hippique, CREPS,... A ce titre, des transferts de compétences des communes vers Vichy Communauté ainsi que l'émergence d'une éventuelle gouvernance nouvelle d'envergure communautaire (gestion des équipements), voire métropolitaine (marketing et promotion) pourraient être envisagés. Ce point est traité en enjeu métropolitain spécifique 1.6.
- **la mise en valeur de l'axe Allier sur l'ensemble de l'agglomération**, dans le cadre d'une démarche de valorisation cohérente et fédératrice sur le territoire métropolitain, prenant en compte les différents domaines de l'environnement et des milieux naturels, de la réduction de la vulnérabilité aux inondations, de la préservation de la ressource en eau, du paysage et du cadre de vie, des loisirs et du tourisme.
- **le développement du tourisme urbain** avec la démarche européenne de demande d'inscription des «Great Spas of Europe» (GSE) au patrimoine mondial de l'UNESCO, candidature commune avec 10 autres villes : Baden-Baden, Bad Ems, Bad Kissingen (Allemagne), Bath (Angleterre), Baden bei Wien (Autriche), Spa (Belgique), Montecatini (Italie), Karlovy Vary, Frantiskovy Lazne et Marianske Lazne (Tchéquie).
- le positionnement de Vichy Communauté et de ses communes de l'est vichyssois, comme pôle d'accueil et de service de la Montagne Bourbonnaise et **porte d'entrée touristique d'un parc naturel** du Parc du Livradois Forez étendu aux monts de la Madeleine.
- La mise en valeur des richesses de la Montagne Bourbonnaise, en complément de l'offre disponible

dans la plaine, avec une orientation très marquée en faveur des activités de pleine nature, pour les différents types de publics : le tourisme individuel ou familial, aussi bien que le sportif de haut niveau à la recherche de sites de pratique exigeants (notamment sur le trail, la course d'orientation ou l'escalade).

Mais c'est avec le thermalisme que le besoin de renouveau est sans doute le plus urgent, pour peu que l'on veuille profiter du poids des stations thermales auvergnates et de leur fédération "Thermauvergne" pour placer le pôle métropolitain à l'avant-garde d'une politique de santé publique et de bien-vivre au sein de la future grande région, qui contribuera à son attractivité.

Encore contrainte aujourd'hui par la mainmise de l'Etat sur la ressource thermale depuis plusieurs siècles, Vichy (et donc Vichy Communauté) souffre d'un manque à gagner certain, lié aussi à l'absence de mise en œuvre jusqu'à ce jour d'une véritable stratégie régionale de développement de l'économie thermale.

La perspective de transfert du Domaine Thermal de Vichy aux collectivités (Vichy et Vichy Communauté) ouvre la voie à un renouvellement de l'activité thermale dont l'ambition doit être, d'une part, de **confirmer la "reine des villes d'eau" comme chef de file d'une nouvelle dynamique métropolitaine du thermalisme**, et d'autre part d'entraîner l'ensemble de Vichy Communauté dans une véritable démarche de **réappropriation de la ressource thermale au bénéfice des habitants et des visiteurs**.

L'eau thermale doit redevenir un marqueur identitaire de premier plan à travers différents modes de valorisation : médicale avec le confortement de l'offre curative et de prévention, touristique avec le développement du «bien-être», urbaine avec la mise en valeur des sources et du patrimoine, sociale avec un accès favorisé pour la population locale, énergétique avec la géothermie, etc...

Cette dimension de l'économie thermale pourra aussi se combiner avec le développement de l'économie sportive, afin de constituer une identité remarquable à l'échelle de la grande région, y compris en termes de recherche, de formation et de thérapie dans les domaines de la médecine sportive et de la réadaptation fonctionnelle.

1.4 L'urgence de l'amélioration de la desserte ferroviaire et de la concrétisation de la Ligne à Grande Vitesse (LGV):

Deux enjeux sont à prendre en compte sur ce sujet majeur de la desserte ferroviaire du territoire métropolitain, dont Vichy reste une destination prioritaire :

A court et moyen termes, il est incontournable d'**améliorer l'état actuel du réseau afin de fiabiliser les flux ferroviaires Clermont-Paris et surtout Clermont-Lyon**. Cette approche qualitative de l'infrastructure, à la charge de l'Etat via son opérateur unique national SNCF Réseau (créé au 1^{er} janvier 2015 par fusion de SNCF Infra, la Direction de la Circulation Ferroviaire de SNCF et de Réseau Ferré de France), doit être accompagnée d'une reconfiguration exhaustive du parc des trains actuellement dénommés Intercités, afin d'assurer un niveau de service conforme aux autres métropoles françaises.

A long terme, la création de la ligne à grande vitesse POCL (Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon) est vitale pour **désenclaver la capitale auvergnate et la relier enfin au réseau TGV européen**. Cette nouvelle LGV structurante motivée par la saturation de l'axe ferroviaire rhodanien assurera, depuis une bifurcation de ce nouvel axe Paris/Lyon au nord de Vichy Communauté, la desserte des gares de Clermont-Ferrand et de Vichy. En effet, c'est l'addition des marchés potentiels de voyageurs des deux agglomérations qui permettra d'atteindre la rentabilité nécessaire, ce qui représente une chance historique pour le développement de la cité touristique et thermale ainsi que pour la communauté d'agglomération dans son ensemble.

Au plan local, il est donc nécessaire d'**anticiper l'arrivée d'un T.G.V. reliant Clermont-Ferrand par Vichy à Paris et Lyon**, notamment dans cette perspective déterminante de rapprochement avec la métropole Rhône-alpine, parfaitement bienvenue et encore plus nécessaire aujourd'hui dans le nouveau contexte de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vichy à 3/4 d'heure de Lyon, ce sera **une révolution qu'il convient de préparer** dans tous les domaines : urbanisation et réserves foncières, niveau d'ambition des activités-phares, accueil touristique, évènementiel culturel, etc...

Dans le même temps, après la réalisation couronnée de succès du Pôle d'Échange Intermodal de Vichy, il conviendra de **démultiplier l'attractivité du transport ferroviaire entre Vichy et Clermont-Ferrand**, en particulier par la mise en œuvre d'une politique offensive de tarification et de billettique intermodale.

En outre, dans le cadre de sa Politique Globale de Déplacement (PGD), Vichy Val d'Allier a signé dans ce sens le 15 octobre 2009, avec les autres douze Autorités Organisatrices de la Mobilité en Auvergne, un **"protocole pour le développement de l'intermodalité dans les transports en commun"**, qui vise à coordonner l'offre de transport public toutes AOM confondues et à simplifier l'accès aux différents réseaux de transports publics. L'objectif de ce protocole est d'aboutir à l'échéance 2018/2025 à une véritable "interopérabilité" (un seul système billettique sur l'ensemble des réseaux) compatible avec le système OURA à développer sur l'ex territoire Rhône-alpin, ainsi qu'à une intégration tarifaire (tarification unique intégrée), et d'organiser dans le même temps les zones d'échange intermodal nécessaires.

1.5 Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Que ce soit pour le renforcement des relations avec le pôle métropolitain Métropole Clermont Vichy Auvergne ou pour le confortement conventionnel du partenariat et dans la complémentarité avec la nouvelle université fusionnée Université Clermont Auvergne, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être considéré comme **un enjeu fort en termes d'identité et d'attractivité du territoire**. Cet avantage obtenu grâce aux efforts accomplis par l'agglomération, avec la création du Pôle Universitaire « Lardy » en 2001, est aujourd'hui à préserver et à développer dans une perspective de spécialisation plus visible à l'échelle de la grande région, sur les 4 axes retenus dans le SRESRI (Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche et Innovation révisé en 2016) :

- Thermalisme et Pleine Santé,
- MultiMedia et langues,
- Excellence Sportive,
- Gestion des grandes rivières /GEMAPI.

Le développement du site de Vichy doit également s'appuyer sur l'esprit «Campus» pour demeurer un site universitaire territorialisé attractif. Jouer la carte d'un site de proximité qualitatif et de taille humaine, offre la possibilité à de nombreux jeunes d'accéder à un niveau d'études supérieures accessible.

La liaison avec le tissu des Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales doit également être améliorée et dynamisée pour répondre à l'équation formation/stages et emplois locaux.

La concrétisation de l'installation en hyper centre, sur la friche des Docks de Blois, de l'Institut de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes va dans ce sens, surtout qu'il constitue la base de **création du futur institut de formation aux métiers de la rééducation fonctionnelle**. Cet Institut de Réadaptation regrouperait sur le bi-pôle Clermont-Vichy diverses formations implantées, soit en relation avec l'Institut de Formation en masso-kinésithérapie (psychomotricité par exemple), soit en relation avec le Centre Hospitalier Régional Universitaire (ophtalmologie par exemple).

Une recherche d'identité particulière «balnéothérapie thermique» est à examiner avec les acteurs locaux et régionaux pour conférer à l'Institut de Réadaptation un avantage concurrentiel en termes d'identité et favoriser une éventuelle dimension «recherche», propre à générer de l'activité économique et des emplois.

Dans un autre domaine, le positionnement de l'Auvergne comme territoire à l'environnement préservé, en même temps que celui de Vichy sur le sujet particulier de la reconquête de l'Allier, pourraient favoriser le **développement de filières de formation à la gestion des milieux naturels fluviaux**, là encore dans une organisation bipolaire avec l'Université Blaise Pascal.

En parallèle, le projet de développement du CAVILAM Alliance Française (Centre d'approches vivantes des langues et des médias), venant up-grader la collaboration avec le Pôle Lardy, est soutenu par Vichy Communauté qui considère le CAVILAM comme un véritable vecteur d'attractivité internationale. C'est ainsi que la cité touristique tirera avantage à **considérer le prospect des futurs visiteurs que représentent les milliers d'étudiants étrangers y séjournant chaque été**. Il est donc important, tout autant que pour les étudiants des universités d'Auvergne, de leur assurer une bonne qualité d'accueil, notamment à travers le logement étudiant et les lieux d'animation diversifiés.

1.6 L'excellence du pôle d'économie sportive :

Avec ses 500 hectares d'équipements sportifs d'une densité, d'une diversité et d'une qualité exceptionnelles, **Vichy Communauté présente une spécificité quasi unique en France et rare en Europe**. Leur localisation en cœur d'agglomération, proche du centre touristique, de ses hôtels et de ses services contribue à l'attractivité du site pour nombre de fédérations sportives qui trouve là les meilleures conditions pour organiser stages, entraînements et compétitions.

A cette capacité d'accueil s'ajoute un savoir-faire reconnu en matière d'organisation de grands événements sportifs, dont l'implantation de "l'Iron Man" est le plus fameux exemple récent, ainsi que pour la préparation d'athlètes de haut niveau.

Cette situation favorable fait de **l'économie sportive un secteur à part entière de l'économie touristique de l'agglomération**, avec un nombre annuel de nuitées du même ordre que celui du thermalisme et à celui du tourisme d'affaires et de congrès. Mais elle ne doit ni être considérée comme immuable dans le contexte de concurrence entre les territoires, ni cacher les difficultés de maintien en bon état que la gestion au niveau communal ne permet plus.

Certains équipements majeurs, tels que le centre omnisport en particulier, nécessitent une remise à niveau sérieuse pour éviter qu'ils ne deviennent obsolètes. C'est le cas aussi pour le plan d'eau du Lac d'Allier, dont le barrage formant la retenue fait l'objet d'un lourd programme de travaux de sécurisation de ses vannes et dont la berge de rive gauche est en attente d'une rénovation complète.

La question est donc, sur la base de ces acquis et avec une vision prospective à moyen et long terme, de définir **une stratégie permettant de positionner le territoire de Vichy Communauté comme pôle d'excellence sportive à l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes** et d'obtenir son soutien pour en développer le formidable potentiel. C'est ainsi, par exemple, que la fusion des deux régions est de nature à pérenniser la présence sur Bellerive du CREPS (Centre Régional d'Expertise et de Performance Sportive), qui joue un rôle déterminant dans la crédibilité sportive de l'agglomération. Il en est de même avec le développement d'un Institut Régional Médico-Sportif, susceptible d'accroître la spécificité de Vichy Communauté autour de l'axe Sport/Santé.

Une telle stratégie devra d'abord s'appuyer sur **une structuration de la filière sportive au niveau de l'agglomération**, voire sans doute au niveau du pôle métropolitain dans certains domaines, entre la collectivité qui doit optimiser ses moyens et le mouvement sportif local qui doit rationaliser son fonctionnement. Elle pourra aussi dans une certaine mesure, pour être innovante, intégrer des choix d'orientations clairs vers des "sports de niche", sous réserve que l'avantage concurrentiel soit fermement établi.

A ce titre, l'atout que représente l'aéroport de Vichy-Charmeil et ses équipements là encore exceptionnels est à prendre en considération pour le développement des sports aériens, mais aussi pour l'organisation de grands évènements.

2° - Les enjeux de développement communautaires :

La communauté d'agglomération créée en 2001 était bien en place sur un territoire pertinent correspondant dans une large mesure au bassin de vie de ses habitants, même si certaines communes limitrophes gagneraient à la rejoindre.

Depuis le 1 janvier 2017 la communauté de communes de la montagne bourbonnaise et Vichy Val d'Allier ont fusionné pour créer Vichy Communauté.

La Montagne Bourbonnaise constitue une région rurale de moyenne montagne, peu peuplée (6 800 habitants en 2016 soit 16 hab / km²). Naturellement, l'agriculture et la filière bois tiennent ici une place prépondérante mais l'économie de la Montagne bourbonnaise s'appuie également sur l'industrie électronique (NSE : Nizerolles Système Electronique, groupe employant plus de 600 salariés en France et à l'étranger). L'artisanat (secteur du bâtiment) et dans une moindre mesure le commerce se révèlent relativement étoffés notamment dans le bourg-centre du Mayet-de-Montagne. Bien entendu, offrant les premiers sommets dépassant mille mètres depuis Paris, la Montagne Bourbonnaise mise fortement sur le développement de l'activité touristique qui constitue un apport important notamment pour les commerçants et artisans locaux (rénovation de résidences secondaires, etc...).

La Montagne Bourbonnaise est marquée par une forte tradition de coopération intercommunale. Dès 1969, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Montagne bourbonnaise (SIVOM), qui s'est substitué au syndicat intercommunal d'étude en 1965, se structure autour de douze communes. Rejoint par Châtelus en 1991, le SIVOM, rassemble alors treize communes. Relayant le SIVOM, la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise s'impose, en 1996, comme la première communauté de communes créée dans le département de l'Allier. L'adhésion, le 1er janvier 2001, de trois communes (Molles, La Chapelle et Saint-Clément) est venue confirmer la solidité et la pertinence de la coopération intercommunale en Montagne Bourbonnaise qui associait quinze communes : Arfeuilles, Arronnes, La Chabanne, La Chapelle, Châtel-Montagne, Châtelus, Ferrières-sur-Sichon, La Guillerme, Laprugne, Lavoine, Le Mayet-de-Montagne, Molles, Nizerolles, Saint-Clément, Saint-Nicolas-des-biefs.

Du côté de Vichy Val d'Allier, le schéma de cohérence territoriale adopté en 2013, a institué une structuration de la stratégie de développement territoriale à trois niveaux : cœur urbain, pôles d'équilibres et pôles de proximité. Cette hiérarchisation, logique et réaliste, a facilité l'élaboration du nouveau projet d'agglomération, du point de vue de la concertation, ainsi que dans la présentation de ses trois niveaux d'enjeux :

- Les enjeux stratégiques métropolitains,
- Les enjeux de développement communautaires,
- Les enjeux de solidarité locale.

La fusion de ces 2 structures, le 1^{er} janvier 2017, a encore renforcé la pertinence de ces trois niveaux d'enjeux qui sont bien sûr liés, tout comme sont indissociables les trois niveaux territoriaux définis par le SCoT.

En termes de développement local, c'est l'articulation de ces trois niveaux d'enjeux qui garantira la pertinence et l'efficacité des actions à court, moyen et long terme. C'est pourquoi, la plupart des thèmes sont concernés à ces trois niveaux, en dehors du strict service à la population de Vichy Communauté, et aux habitants de ses communes.

Labélisé territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte depuis 2015, Vichy Communauté rejoint les territoires à enjeux énergétiques désireux d'atteindre les objectifs nationaux en matière de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables ; également dans le cadre régional du Schéma Climat Air Energie (S.R.C.A.E), en matière de transition énergétique, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. C'est pourquoi Vichy Communauté se dote d'une stratégie énergétique à moyen et long terme à travers la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) à horizons 2030 et 2050. TEPOS est une démarche de transition suivant une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande en énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. C'est l'ensemble des projets portés ou accompagnés par la collectivité qui participent de ce développement local vertueux en matière énergétique.

Quant à l'identité "verte et bleue" revendiquée par Vichy Communauté, elle constitue déjà un fil conducteur de ces objectifs et actions, que sa reconnaissance comme "**Territoire à Energie Positive pour la croissance verte**" est venue confirmer en 2015.

2.1 L'intégration des grandes infrastructures de transport :

Que ce soit pour favoriser les échanges avec le territoire métropolitain ou pour faciliter les déplacements au sein de Vichy Communauté et l'accès à ses équipements structurants, le système des infrastructures routières doit être complété, autant en ce qui concerne les contournements de l'agglomération que ses accès au cœur urbain.

Le récent prolongement de l'antenne autoroutière A719 contribue à répondre au premier de ces deux objectifs en raccourcissant le temps d'accès au réseau autoroutier et à la capitale régionale, tout en fournissant à la cité thermale une véritable «adresse autoroutière».

En revanche, le contournement sud-ouest réalisé par le Département de l'Allier ne sera pleinement efficace qu'après la réalisation, par l'Etat, de la partie nord-ouest de ce contournement. Il est donc urgent que l'étude de celle-ci soit achevée le plus rapidement possible et la réalisation engagée, afin que l'agglomération puisse se structurer en conséquence.

A ce titre, l'Etat a inscrit des crédits d'études au CPER (contrat de plan Etat-Région) 2015-2020, lesquels semblent faibles au regard des enjeux et surtout ne permettront pas, sans une révision de ce dispositif contractuel, d'entrer en phase travaux avant 2020 a minima. La Région Auvergne Rhône Alpes a décidé, pour la première fois en 2016, de cofinancer ces études, ce qui doit permettre en 2020 de lancer la phase travaux.

Il s'agit donc aussi de bien **relier le contournement nord-ouest aux principaux centres d'intérêt de Vichy Communauté** (pôles d'activité, pôles d'équilibre, centre touristique, pôle d'échange intermodal,...) et en aménageant ses entrées de ville en conséquence. L'achèvement en 2017 de la 2^{ème} tranche du **boulevard urbain, nouvel axe structurant nord-sud** à l'est du cœur urbain, participe aussi de cette logique de desserte des équipements structurants. La 3^{ème} tranche du boulevard est envisagée sur 2020-2025 après

obtention des différentes autorisations réglementaires. Ces liaisons avec les secteurs nord et sud du cœur urbain permettront de mieux desservir Creuzier le Vieux et le Vernet

Ces mises en service du contournement sud-ouest, puis plus tard du contournement nord-ouest, offriront ainsi l'opportunité de **soulager les communes des trafics de transit** qui les encombrant, de **redistribuer les accès aux zones d'activités ainsi qu'à certains équipements structurants**, et de développer une **politique de mise en valeur paysagère des entrées de ville** qui renforce l'identité de l'agglomération et contribue à son attractivité.

Mais cet objectif, dont la mise en œuvre complète s'inscrit sur le moyen et long terme, nécessite donc dès aujourd'hui la définition d'un schéma d'intégration des infrastructures et d'un plan d'actions à réaliser progressivement.

Dans le même esprit, la perspective de reconversion à moyen ou long termes de la grande friche de Montpertuis impose d'organiser ses accès et ses relations au territoire environnant pour **garantir la meilleure intégration du nouveau pôle d'activités structurant**. Il s'agira donc de relier celui-ci à l'antenne autoroutière A719 et au contournement ouest, ainsi qu'au cœur urbain par **un accès direct au pont de l'Europe**.

Le projet d'aménagement du site devant être établi en cohérence avec le territoire qui l'environne, il y a lieu de préserver celui-ci de toute nouvelle urbanisation, tant que le programme de développement n'est pas arrêté, afin de **ménager les liaisons éventuellement nécessaires et les ouvertures souhaitables sur sa périphérie**.

D'une façon générale, on s'efforcera de mieux intégrer les zones d'activités importantes telles que celles des Ancizes à Creuzier-le-Neuf et du Davayat à St-Rémy-en-Rollat, dont la réalisation du contournement nord-ouest devrait favoriser le développement, et celle de Vichy-Rhue à Creuzier-le-Vieux, dont la relation directe au cœur urbain mérite d'être améliorée avec le projet de voie verte le long de l'Allier.

Enfin, concernant le transport aérien, **l'aéroport de Vichy-Charmeil devra passer sous maîtrise d'ouvrage communautaire en 2018**, avec deux orientations majeures : les sports aériens, dans le cadre du pôle d'excellence sportive à renforcer (formations, pratiques et manifestations) et l'implantation de (micro) filières aéronautiques relevant du développement économique métropolitain.

2.2 La réduction de la vulnérabilité aux inondations:

Qualifiée par l'Etat comme Territoire à Risque Important en matière d'inondation, Vichy Communauté a choisi de porter elle-même la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Une partie de la solution pourra venir à long terme d'une évolution de l'aménagement du territoire en amont, permettant de **ralentir la propagation des crues que ce soit sur l'espace métropolitain ou sur les têtes de bassin versant des affluents comme le Sichon**.

Mais l'importance de l'enjeu nécessite d'agir sans attendre, pour **réduire la vulnérabilité des secteurs les plus impactés : protéger les personnes, préserver les biens et limiter les conséquences des crues sur le fonctionnement du territoire**, notamment en favorisant un retour rapide à la normale.

Plusieurs outils favorisent cet objectif et notamment la mise en place de nouveaux plans de prévention des risques favorisant un développement adapté. Car c'est bien dans cette réponse d'adaptation que réside une grande partie de la solution car l'aléa de grande ampleur (le phénomène de crue lui-même) est difficile à juguler sur un «petit» territoire. A ce titre, le secteur de rive gauche de l'Allier, en particulier entre la boucle des Isles et le pont de l'Europe, apparaît prioritaire : hauteur de crue et vitesse de courant

importantes, liaison centrale entre les deux rives, pôle commercial structurant, habitat important (y compris de populations vulnérables) densité d'activités, campings, ...

Mais d'autres secteurs, tels que le quartier de Port-Charmeil à Vichy en rive droite, le secteur des Isles à Saint-Germain-des-Fossés et le quartier résidentiel de la rue des Gravieres à Abrest méritent aussi une attention particulière.

La stratégie de réduction de la vulnérabilité s'établira entre **adaptation physique et fonctionnelle aux crues courantes** (protections, champ d'expansion augmenté, mise hors d'eau, adaptation du bâti, anticipation de la crise...) et **gestion de la sécurité des personnes en cas de crue importante**. Les mesures préventives et éducatives seront également recherchées pour favoriser l'émergence d'une culture du risque durable pour que les habitants apprennent à mieux vivre avec leurs rivières dont les crues font partie du fonctionnement naturel.

Lorsque ces solutions n'apparaissent pas satisfaisantes ou suffisantes, la désurbanisation et la relocalisation d'activités mériteront d'être envisagées, si l'analyse économique en montre l'intérêt.

D'une façon générale, les aménagements nécessités par la réduction de la vulnérabilité aux inondations seront à intégrer à une démarche de mise en valeur urbaine, paysagère et environnementale, dont ils pourront constituer des points d'ancrage. La réussite de la réduction du risque passe également par un meilleur fonctionnement des cours d'eau ainsi que la préservation des zones humides, à notre échelle et au-delà, car elles jouent un rôle clef dans le cycle de l'eau en la stockant pour la restituer ensuite progressivement.

2.3 Gestion des milieux aquatiques :

La valorisation d'une image positive d'un territoire aussi fortement marqué par l'eau passe par le maintien voire la restauration, d'un bon état écologique des masses d'eau. Derrière cet ambitieux objectif un peu technique, se cache la réalité de moyens que la collectivité (au sens large) doit consentir pour restaurer ou veiller à la non dégradation des cours d'eau et des zones humides. Il s'agit aussi là, en protégeant leurs habitats, de préserver des espèces emblématiques comme les hérons, la tortue cistude, le saumon, la marsilée à quatre feuilles ou bien l'écrevisse à pieds blancs.

Mais au-delà de ces enjeux de faune et de flore, il s'agit de préserver des éco-systèmes qui garantissent la disponibilité de la ressource en eau et jouent un rôle majeur dans sa capacité d'autoépuration : le maintien de cette capacité constitue une contribution directe de la nature pour réduire les coûts de prélèvement et de traitement de l'eau.

Cet engagement se traduit par le portage de deux contrats territoriaux milieux aquatiques dont l'un, sur la vallée de la Besbre, s'achèvera en 2018 tandis que l'autre, portant sur l'ensemble des affluents de l'Allier sur le territoire entrera en 2018 dans une première phase opérationnelle.

Basés sur des diagnostics précis (parcours terrain, analyses de la qualité de l'eau selon différents indicateurs), ils ont permis d'identifier et de prioriser, en fonction des dégradations ou des pressions constatées sur les milieux aquatiques, des actions sur l'ensemble du territoire qui seront menées en lien avec les projets communautaires et communaux.

2.4 L'amélioration du cadre de vie des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

L'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

La récente loi de février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini le cadre d'une politique de la ville, synonyme de solidarité nationale et locale visant l'égalité des territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Dans ce contexte, l'agglomération a signé le 2 octobre 2015 avec 16 autres partenaires, un nouveau contrat de ville pour la période 2015/2020. La géographie prioritaire redéfinie par l'Etat sur la base du critère de bas revenus a retenu deux quartiers prioritaires (cœur d'agglo Vichy et Cusset, et les Ailes-Port Charmeil à Vichy), et l'Etat a placé en veille active les quartiers de Champ du Bois/Clair Matin/Golf à Bellerive-sur-Allier.

Les signataires et des acteurs se sont engagés à mettre en œuvre, en partenariat étroit avec tous les acteurs concernés notamment les conseils citoyens et les trois communes directement intéressées de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier. Une politique de la ville volontariste et soutenue en mobilisant des crédits d'animation (fonctionnement) mais aussi d'investissement au profit de ces territoires.

Le cadre stratégique d'intervention de la politique de la ville se définit désormais autour de 3 piliers : cohésion sociale, cadre de vie/renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi et de thématiques travaillées de façon transversale : la maîtrise de la langue française, l'égalité femmes/hommes, la jeunesse, la lutte contre les discriminations.

Un des objectifs majeurs de désenclavement des quartiers et de réhabilitation/diversification de l'habitat, couplé à un aménagement paysager et une mise en valeur des milieux naturels, trouvera une réponse dans la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier de Presles (Cusset) qui, présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants de notre territoire, a été identifié comme quartier d'intérêt régional au titre du nouveau programme régional de renouvellement urbain. A ce titre le protocole de préfiguration du programme a été signé le 13 juillet 2016 avec l'ensemble des financeurs (Région, Département, Caisse des dépôts et consignation, Etat) et avec le Bailleur, Allier Habitat.

Cet ambitieux programme de renouvellement urbain sur le quartier de Presles doit démarrer en fin d'année 2017 avec la réhabilitation de 364 logements sociaux, la démolition de 78 logements sociaux et l'aménagement de nouveaux espaces publics. Ce programme porte également sur la création de nouveaux espaces résidentiels qui pourront faire l'objet de construction de logements individuels, de maisons de ville, et de petits collectifs. Le concours des principaux co-financeurs que sont la Région, l'Etat (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine « ANRU »), le Département et l'Europe via des crédits Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) ; Vichy Communauté a déposé un dossier au titre du Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI) dans le cadre de l'axe 8 du FEDER Auvergne.

2.5 L'adaptation et le renouvellement de l'offre de logements :

Les centres villes et les centres-bourgs se dévitalisent du fait notamment d'un habitat ancien qui ne répond plus aux besoins actuels des habitants. Les logements vacants et vétustes sont en effet de plus en plus nombreux dans les centralités historiques.

Fort de ce constat, la rénovation et le renouvellement du parc de logements est devenue l'une des principales priorités de l'agglomération.

Dans cet objectif, Vichy Communauté a développé deux outils visant à soutenir l'initiative privée :

- L'installation, en 2014, de la Maison de l'Habitat et de l'Energie (MHE).

Espace d'informations et de conseils sur le logement, la MHE réunit dans une même unité de lieu les compétences nécessaires pour accompagner les particuliers dans leur projet, qu'il s'agisse de travaux de rénovation ou bien de construction, d'un projet de location ou bien encore d'une demande de logement social... Les structures présentes (à savoir le service Logement de Vichy Communauté, l'Association Départementale Information sur le Logement 03, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, l'Espace Info Energie et le Syndicat Départemental de l'Energie) peuvent apporter des conseils juridiques, financiers et/ou techniques, tout en réservant un accompagnement personnalisé et gratuit au demandeur. Leur regroupement répond à une volonté de simplification des démarches pour le particulier.

- la mise en œuvre parallèlement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H), étendue à l'ensemble du territoire communautaire. Ce dispositif qui a permis de réhabiliter 377 logements en trois ans, se poursuivra à minima jusqu'en novembre 2018.

Afin de massifier la rénovation de l'offre de logements, la Communauté d'Agglomération a le projet de développer les services proposés à la MHE en créant une Plateforme de Rénovation Energétique. Ce nouveau service, actif avant la fin de l'année 2017, a pour objet d'encourager à la rénovation en apportant un accompagnement technique personnalisé aux propriétaires, sans condition de ressources.

Enfin, l'habitat et l'urbanisme étant étroitement liés, la Communauté d'Agglomération regroupera, à l'Hôtel d'Agglomération, dans le courant du premier trimestre de l'année 2018, ces deux services au public afin de renforcer leur accessibilité et leur lisibilité auprès des usagers.

L'attractivité d'une commune, ou bien d'un quartier, ne dépend pas que de la qualité résidentielle. Elle repose également sur la qualité de services et des espaces publics adjacents (aménagements liés aux déplacements doux, au stationnement, au traitement paysager...). Les opérations d'amélioration de l'habitat, portées avec succès par la communauté d'agglomération depuis plusieurs années, doivent être corrélées à d'autres mesures pour une pleine reconquête du centre-ville ou du centre-bourg. Il faut plus d'opérations d'aménagement d'ensemble portant à la fois sur l'habitat, sur l'espace public, le maintien des commerces et la qualité de services (école, transports urbains, développement du numérique...), etc. La communauté d'agglomération encourage les communes à prendre en compte toutes ces dimensions dans leur projet d'aménagement de bourg (CCAB). Des moyens techniques et financiers sont mis à la disposition des communes pour les accompagner dans le développement de projets en 3D.

L'autre enjeu local important c'est l'adaptation du parc de logements aux populations vieillissantes, d'une part, et aux jeunes familles, d'autre part.

Le cœur urbain doit en effet développer une offre nouvelle de logements ; une offre innovante qui soit attractive auprès des jeunes ménages avec enfants, à la recherche de logements conciliant intimité, proximité (des services et des commerces), qualité (architecturale et paysagère) et commodité (configuration du logement, cave, stationnement privatif...). C'est l'un des buts poursuivis par la communauté d'agglomération et ses communes au travers de l'EcoQuartier des Rives de l'Allier à Vichy, du Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Presles à Cusset ou bien encore du projet des Coteaux du Briandet à Bellerive-sur-Allier. L'intégration d'espaces partagés au sein des opérations de restructuration urbaine et de renouvellement urbain pourra aussi constituer un facteur d'attractivité et de cohésion sociale : jardins et potagers partagés, équipements de loisirs et de travail mutualisés (salle de réunion, de visio-conférence, imprimante 3D, ...).

En ce qui concerne le logement social, la Communauté d'Agglomération œuvre, d'une part, pour la qualité de l'offre à travers le soutien aux opérations de réhabilitation portées par les bailleurs sociaux et, d'autre part, pour un traitement optimisé des demandes de logement social grâce à une mise en partage des informations entre les bailleurs sociaux, et à la dématérialisation qui permet aux habitants de réaliser leur demande en ligne et de suivre à distance la gestion de leur dossier.

Enfin, la mise en œuvre d'une politique cohérente et réaliste d'aires d'accueil des gens du voyage devra se poursuivre, dans le respect des orientations définies par les services de l'Etat. Après la création d'une aire de grands rassemblements et la réalisation réussie d'une première aire d'accueil sur Hauterive, il pourra s'agir d'ouvrir un ou plusieurs nouveaux sites d'accueil à déployer selon un calendrier et un mode opératoire à valider. En outre, un renforcement de la **sédentarisation des gens du voyage dans de bonnes conditions** devra être privilégié, pour lequel Vichy Communauté saura jouer un rôle de facilitateur et de coordinateur entre les acteurs locaux.

2.6 Les actions transversales pour lutter contre le réchauffement climatique et pour préserver l'environnement :

Le territoire de Vichy Communauté offre à ses habitants un cadre de vie particulièrement agréable et préservé d'une bonne partie des grandes problématiques environnementales inhérentes aux agglomérations de grande dimension. Cela tient notamment à un volontarisme fort en matière de politiques environnementales, notamment sur les thématiques de la gestion des déchets et de l'eau sous toutes ses formes (eau pluviale, eau usée et eau potable).

S'agissant en particulier de ce domaine de l'eau, Vichy Communauté poursuivra sa politique environnementale exemplaire en matière d'assainissement collectif en veillant à **optimiser le fonctionnement de la station d'épuration de Vichy-Rhue** par la finalisation de réseaux de transferts de petites stations sur plusieurs communes du territoire. Les extensions de réseaux seront limitées au strict nécessaire conformément aux orientations du SCoT.

Le développement de **techniques alternatives en matière de gestion des eaux pluviales** sera privilégié afin de sortir de la logique du «tout canalisation», lorsque le contexte local le permettra, comme par exemple lors de l'aménagement de l'EcoQuartier des Rives d'Allier à Vichy.

Ce thème majeur de l'eau devra aussi être appréhendé de manière prospective. Ainsi, sur la base de l'étude réalisée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) (projet Avenir), des expertises mériteront d'être menées sur la mobilisation de **nouvelles ressources possibles pour l'eau potable**.

De plus, les évolutions en cours de la législation (la nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dite « GEMAPI » à horizon 2018, ainsi que l'éventuelle prise de compétence de l'eau potable envisagée dans le cadre du projet de loi «NOTRe» en débat au Parlement) nécessitent d'anticiper et de réfléchir rapidement, avec l'ensemble des acteurs, à **un pilotage global du thème de l'eau par Vichy Communauté avec les structurantes existantes**.

En matière de gestion des déchets, une réflexion devra être engagée à plusieurs niveaux :

- Sur l'anticipation des grandes évolutions législatives et normatives en matière de déchets verts, de traitement mais aussi et surtout de valorisation des déchets selon les procédés techniques en vigueur, Vichy Communauté devra, avec ses partenaires départemental et régional, engager des études visant au respect des obligations environnementales croissantes sur ces sujets ; l'exemple de la société publique locale «Allier Tri» avec la création d'un centre de tri simplifié témoigne de l'intérêt de ce type de démarche,

- Sur le plan institutionnel, une analyse sera menée sur la période du présent projet d'agglomération, en partenariat avec le SICTOM Sud Allier, sur l'intérêt et l'opportunité d'un mode de gestion unique sur les 38 communes, en tenant compte de l'ensemble des paramètres environnementaux, fiscaux, financiers et institutionnels.

Dans le cadre du plan climat-énergie territorial (PCET) de Vichy Communauté, **la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics** peut permettre un soutien direct à l'économie locale et une source réelle et rapide de réductions de dépenses de fonctionnement pour les collectivités locales. Un dispositif innovant, piloté par l'agglomération, visant à isoler les combles des bâtiments publics, pourra par exemple être instauré à ce titre. Quant au **développement de modes alternatifs de travail et de déplacements** (télétravail, co-voiturage, espaces de coworking, maison de services...), il contribuera à réduire les dépenses individuelles d'énergie et à limiter l'émission des gaz à effet de serre, tout en instaurant de nouveaux services et donc de nouveaux emplois locaux induits.

Par ailleurs, le potentiel du territoire en matière d'énergies nouvelles non polluantes est réel. Il convient à court terme d'approfondir les expertises techniques et d'engager un travail collaboratif avec tous les acteurs économiques et institutionnels concernés pour **déployer de nouveaux outils de production d'énergies renouvelables**. A moyen terme, il s'agira, en fonction des conclusions des études de faisabilité, de prendre des décisions visant à la création ou au soutien à la création d'instruments de production d'énergies renouvelables.

Enfin Vichy Communauté révisera son P.C.E.T qui devient par la législation (Loi de Transition Energétique) un Plan Climat Air Energie (PCAET), intégrant cette préoccupation de la qualité de l'air à l'échelle de nos territoires infra-métropolitains.

2.7 La promotion d'une alimentation et d'une agriculture de proximité :

Le manque de prise en considération de l'agriculture dans la planification urbaine, ainsi que le relatif enfermement du milieu agricole dans une soumission aux tendances européennes et aux lobbies agro-alimentaires, ont jusqu'alors privé le territoire d'un partenariat constructif avec le milieu agricole. Cette absence de concertation locale a jusqu'alors abouti à une réduction des surfaces cultivées au profit de l'urbanisation et à un recul de l'activité agricole, notamment maraîchère.

Face aux nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, il est plus que jamais urgent d'inverser cette tendance et de redonner à l'agriculture locale sa place dans l'économie de proximité. Et ceci est d'autant plus nécessaire que l'agriculture en zone «intermédiaire» ne sera plus soutenue au niveau européen suivant les objectifs productivistes des années passées, mais seulement dans son aptitude à s'intégrer au développement local et dans le respect des exigences environnementales.

C'est dans cette perspective que la ville de Vichy a rénové en 2006 son grand marché couvert pour en confirmer la fonction de pôle de promotion et de diffusion des produits du terroir, avec une place toute spéciale donnée d'accueil des producteurs locaux.

Il s'agit donc pour Vichy Communauté de mettre en œuvre une stratégie de soutien à son agriculture en relation avec les systèmes environnants (Limagne, Val d'Allier, Montagne Bourbonnaise) dans une logique gagnant/gagnant permettant d'assurer à l'activité agricole la pérennité souhaitable en contrepartie de son engagement à produire pour le territoire avec des méthodes compatibles avec la préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et des paysages. L'intercommunalité engagera une transition agricole et alimentaire au profit de pratiques plus respectueuses de l'environnement, plus équitables, fédératrices...

Une telle stratégie passera par une révision des zonages et règlements d'urbanisme qui, parallèlement à la densification des centre-bourgs et au renforcement de leurs services, doivent garantir la conservation des surfaces agricoles, y compris en milieu urbain le cas échéant. Elle passera aussi dans certains secteurs aux enjeux complexes par une maîtrise foncière permettant d'éviter les effets de la spéculation foncière et d'orienter leur valorisation vers une agriculture raisonnée, productive au bénéfice de l'agglomération.

Dans tous les cas, Vichy Communauté encouragera une production et une consommation alimentaires responsables sur le territoire. L'intercommunalité privilégiera un soutien aux activités de production, de transformation et de distribution s'inscrivant dans au moins un des cinq objectifs suivants :

- Développement de agriculture biologique,
- Circuits de proximité favorables à l'alimentation de qualité de sapopulation,
- Haute valeur ajoutée des produits exportés,
- Nombre significatif d'emplois créés,
- Amélioration des protections de la ressource en eau.

L'enjeu social de ce soutien à l'agriculture consistera aussi à faire participer ses agriculteurs et autres acteurs de la filière alimentation, à la dynamique de développement du territoire en favorisant leur implication dans l'accueil touristique, dans l'animation du cadre de vie des habitants de l'agglomération et dans la mise en valeur de son environnement : marchés de plein air, accueil et vente à la ferme, hébergement touristique, chemins de promenades et parcours de découvertes. Cet enjeu est particulièrement pertinent pour le territoire de la Montagne Bourbonnaise, notamment dans la perspective de son intégration au Parc Livradois-Forez.

Dans ce cadre, une attention particulière devra être portée sur l'abattoir communautaire et son devenir. En effet, compte-tenu de l'enjeu que représente cet engagement pour la filière agricole locale, il nécessite d'être conforter et pérenniser en lien avec l'exploitant.

De la même manière, la fusion positionne la thématique bois et forêt comme un nouvel enjeu communautaire. En effet, La forêt rend des services mal quantifiés et bien au-delà de son périmètre : dans le cadre d'une gestion durable, elle assure ainsi conservation des ressources génétiques et de la biodiversité, protection de la ressource en eau et régulation du ruissellement, amélioration de la qualité de l'air, protection et stabilisation des sols, fixation du dioxyde de carbone et stockage de carbone, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique. Outre ses aspects environnementaux, elle génère aussi avec la valorisation et la transformation du bois au niveau local (Bois d'œuvre-Bois d'industrie-Bois énergie) d'important gisement d'emplois et de revenus. Des forêts de feuillus du Bois de Charmeil jusqu'au Bois Noirs du Montoncel, le territoire de Vichy Communauté offre une diversité de peuplement remarquable qu'il convient de protéger et de développer et ce à la fois dans une dimension productive mais aussi environnementale et touristique. En accroissant l'usage du bois local (autant dans le volet construction que dans le volet énergie) dans sa commande publique, la communauté d'agglomération souhaite s'inscrire dans une démarche de consommation de proximité. Elle entend aussi insuffler de nouveaux débouchés pour cette filière.

2.8 De la culture pour tous à l'excellence :

Que ce soit en termes de diversité des domaines, de programmation d'évènements artistiques (programmation annuelle, festival estival, exposition saisonnière...), **l'offre culturelle de l'agglomération auprès de ses habitants demeure exceptionnelle tant dans sa diversité que dans le large choix présenté par les collectivités territoriales avec des colorations différentes (programmation circassienne à Cusset, L'Opéra de Vichy...)** et par les initiatives associatives portées par des compagnies professionnelles et

armateurs. Ceci s'explique historiquement et notamment par le niveau imposé par la vocation touristique de la cité thermale.

Cependant cette dynamique culturelle comme levier d'attractivité du territoire est certes une réalité **mais elle ne correspond pas encore au niveau de l'ambition souhaitable** pour confirmer le rôle de Vichy Communauté à l'échelle du pôle métropolitain, même si certaines des actions culturelles sont clairement de ce niveau. C'est pourquoi, Vichy Communauté s'inscrira avec crédibilité et volontarisme dans le projet multi sites de «Capitale Européenne de la Culture» défendu par métropole Clermontoise.

Le transfert de la compétence statutaire «enseignement musical» à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 est un symbole fort pour positionner la nouvelle agglomération comme un acteur local, départemental et régional d'une pratique innovante et reconnue. Des partenariats sont à consolider avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et une complémentarité est à trouver avec le conservatoire de Clermont-Ferrand. Au-delà de la volonté réaffirmée des élus communautaires de sensibiliser le jeune public à la découverte musicale, de rendre accessible à un plus grand nombre une pratique instrumentale moderne et épanouissante, un équipement structurant est programmé pour accompagner la concrétisation de cette ambition.

Le conservatoire artistique d'agglomération, qui s'installera en septembre 2019 dans un bâtiment entièrement rénové au sein de la cité scolaire Albert Londres, à la confluence de Cusset et Vichy sera un marqueur incontournable de l'attractivité culturelle et identitaire de l'agglomération.

La prise de compétence statutaire de «l'enseignement musical» par Vichy Communauté traduit l'ambition collective et le volontarisme des élus communautaires d'offrir à la population un accès facilité et moderne à la pratique musicale de loisirs ou un parcours qualifiant ; les 4 écoles municipales (Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier et St-Yorre) composent la nouvelle entité intercommunale : **le Conservatoire Artistique d'Agglomération.**

L'opportunité de rassembler les antennes de Cusset et Vichy qui ne permettent plus aujourd'hui un accueil adapté constitue le socle du futur équipement. Au-delà de la valorisation d'une friche, le bâtiment actuellement disponible, situé à proximité de la cité scolaire Albert Londres, permettra l'implantation en quartier prioritaire politique de la ville d'un équipement public structurant. L'objectif complémentaire est de présenter un acte fort qui traduit l'identité culturelle de notre territoire.

Cette adéquation entre ambition et nouvel outil efficace rendra crédible la démarche d'ouverture culturelle et le positionnement affirmé de notre agglomération au sein du Pôle Métropolitain.

Les objectifs sont :

- Créer des locaux fonctionnels d'enseignement musical à la hauteur des ambitions en matière d'attractivité de l'agglomération vichyssoise,
- Fusionner les deux écoles pour créer une synergie d'enseignement et de pratiques collectives,
- Optimiser les moyens (humains, matériels, énergétiques...) tout en maintenant la qualité des enseignements,
- Rénover le dernier bâtiment en friche du lycée de Presles à Cusset au bord du nouvel axe structurant d'agglomération que constitue le boulevard urbain.

Un fort partenariat mobilisé autour de ce projet : l'Etat avec le Fond de soutien à l'investissement local (FSIL) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le conseil départemental, l'Europe, la ville de Vichy, la ville de Cusset et Vichy Communauté. L'ouverture de ce nouveau conservatoire est prévue

pour la rentrée 2019. Les deux autres antennes du conservatoire artistique d'agglomération de Bellerive-sur-Allier et St-Yorre montrent un esprit de proximité et d'équilibre territorial.

Il s'agit donc pour Vichy Communauté de conforter l'offre existante d'une très grande qualité, tout en l'adaptant aux besoins nouveaux et aux opportunités, telle que celle d'un développement éventuel des arts circassiens à Cusset et sur l'agglomération, mais aussi de faire rayonner son développement culturel en instaurant un grand évènement annuel original, comme axe supplémentaire d'attractivité du territoire et de développement économique et touristique.

Dans un autre ordre d'idée et en rapport avec **l'objectif de développement d'un tourisme urbain basé sur la qualité exceptionnelle du patrimoine thermal, architectural et paysager**, celui-ci mériterait à la fois une mise en scène plus explicite (sources, parcs, éclairage,...) et une valorisation active basée sur son réemploi (à l'instar de la reconversion des anciens Bains Lardy en pôle universitaire), mais aussi sur une exploitation muséographique qui manque aujourd'hui.

L'excellence culturelle en la matière serait universellement reconnue par une inscription de Vichy au patrimoine mondial de l'UNESCO Great Spas of Europe, si la candidature en cours de la série transnationale des plus fameuses villes thermales européennes venait à être acceptée.

2.9 La généralisation de l'usage du numérique :

Les outils numériques représentent des leviers incontournables pour le développement et l'attractivité du territoire, et **tous les secteurs de notre société peuvent en bénéficier : l'économie, la santé, la culture, l'activité sociale, etc.** Mais tous les acteurs n'ont pas encore opéré leur transition numérique, alors que de nombreuses opportunités pourraient leur permettre de préserver les emplois, de gagner en visibilité et en accessibilité, et de croître économiquement.

L'administration peut également tirer profit de ces usages, notamment en partageant ses données via l'open data, pour en favoriser la liberté d'accès et d'usage. Il s'agit là d'**un nouveau moyen pour contribuer à l'égalité des territoires**. En effet, si le déploiement des réseaux à haut débit est primordial pour l'égalité d'accès au numérique, l'importance de développer les pratiques que peut permettre une connexion à internet, quel que soit le milieu générationnel, social ou culturel constitue l'une des clefs de réduction des inégalités inter et extraterritoriales.

La téléconsultation, l'enseignement via les outils numériques, le télétravail, l'e-citoyenneté, la vente en ligne, l'autonomie d'une personne à son domicile, les objets du quotidien connectés sont autant d'usages récemment ouverts par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Pour les entreprises, les citoyens, les services publics, l'accès aux outils numériques est un besoin essentiel, une porte ouverte vers l'avenir. A titre d'exemple, "l'e-santé" fait écho à l'amélioration par le numérique d'un champ large et complexe, au sein duquel interviennent de nombreux acteurs: lien social, soins, assistance ou encore autonomie sur l'ensemble du territoire.

Cette recherche d'un développement généralisé de l'usage du numérique constitue un enjeu transversal pour favoriser son développement économique et touristique de Vichy Communauté, pour susciter **une nouvelle forme de proximité avec ses communes et ses habitants**, ainsi que pour apporter à tous un niveau de service satisfaisant, en dépit de l'isolement ou de la fragilité de certains.

Au-delà du **nécessaire déploiement de l'infrastructure très haut débit**, sur lequel Vichy Communauté est partenaire de la Région et de l'Etat, la volonté de l'agglomération consiste bien à s'emparer de cet enjeu des usages du numérique insuffisamment exploré jusqu'alors, en se positionnant en fédérateur et/ou

animateur des initiatives privées, publiques et parapubliques sur toutes les thématiques précitées. A court et moyen termes par exemple, **une démarche volontariste sera proposée en matière d'open data**, en lien avec les communes du territoire.

Enfin, portées par une évolution des réseaux et une démocratisation des terminaux, les communications mobiles et l'usage d'applications mobiles représentent un axe majeur de la demande des usagers sur le territoire. Vichy Communauté accompagne ses communes pour l'amélioration de la couverture mobile en lien avec l'Etat et les Opérateurs de téléphonie. L'amélioration de la qualité des réseaux permettra de coupler variété des besoins et création de nouvelles demandes pour profiter au développement de notre communauté d'agglomération.

2.10 Une politique de services de qualité au bénéfice de tous, dans un souci de garantir une solidarité intergénérationnelle en faveur des jeunes et des seniors :

Vichy Communauté a su développer une offre de services importante à l'attention des plus jeunes (multi-accueils et crèche familiale), des enfants (accueils de loisirs), des jeunes (soutien au point d'informations jeunesse). Il s'agit de maintenir un niveau de service satisfaisant pour ces publics très jeunes, enfants et jeunes, tout en le faisant évoluer en fonction de l'offre existante sur le territoire (une meilleure complémentarité avec les initiatives communales et associatives est souhaitable) et d'un contexte budgétaire imposant une maîtrise accrue des équipements générateurs de charges de fonctionnement.

Ainsi, l'action intercommunale privilégiera deux axes complémentaires en faveur :

- **le soutien aux populations les plus défavorisées en soutenant prioritairement des actions présentées dans le cadre du contrat de ville une prise en compte identique des jeunes en milieu urbain, péri-urbain ou rural.** Le Point Information Jeunesse (PIJ) demeure la cheville ouvrière de la prévention et l'accompagnement de projets «initiatives jeunes» en irriguant le territoire de ses opérations d'information.
- S'agissant du public senior, un accompagnement des projets des communes pourrait être mis en œuvre. La gestion resterait communale mais un pilotage à l'échelle de l'agglomération pourrait être mis en œuvre si les communes jugent de l'opportunité de ce format.

2. 11 Les maisons de services au public (MSAP) :

La nouvelle compétence statutaire «Maisons de services au public MSAP», dispositif labellisé par L'Etat en cohérence avec le schéma départemental d'accessibilité des services au public de l'Allier, confère un nouveau rôle à l'agglomération quant au développement qualitatif de celles-ci et de leur offre à conforter sur notre nouveau périmètre. Ces lieux permettent de concentrer une offre mutualisée de services web ou maintenir des permanences physiques des organismes publics ou parapublics tel que la caisse d'allocations familiales (CAF), Pole Emploi, le Trésor Public, la mutualité sociale agricole (MSA) etc... La valeur ajoutée de ce concept réside dans l'unité de lieu adapté et accessible qui facilite la lisibilité pour l'utilisateur, et dans les capacités de l'agent d'accueil à proposer une médiation numérique personnalisée dans le respect de la confidentialité des données personnelles. Actuellement, seule la MSAP du Mayet de Montagne fait l'objet d'un conventionnement.

Une rénovation des locaux pour un service à la population plus efficient est programmée pour 2018 ainsi qu'une réflexion en cours sur des offres complémentaires et cohérentes qui pourraient venir enrichir le bouquet de services actuels.

Afin de maintenir une proximité et de garantir une équité d'accès aux populations les plus éloignées

géographiquement et socialement, la communauté d'agglomération s'engage à accompagner les communes qui souhaiteraient mettre en place «des points de services publics» en expérimentant des pistes innovantes.

3° - Les enjeux de proximité et de solidarité territoriales :

Parmi les grands enjeux du développement de Vichy Communauté, celui de la solidarité communautaire représente un objectif à part entière. En effet, si la structuration de l'organisation de son territoire se situe à trois niveaux (cœur urbain, pôles d'équilibre et pôle de proximité), son corollaire est la prise en considération des besoins de services et de développement à ces trois échelles.

C'est pourquoi, au-delà des enjeux majeurs de développement nécessitant des investissements collectifs, souvent en cœur urbain, il est très important pour un développement harmonieux de la communauté d'agglomération et la qualité de vie de tous ses habitants, que soient également considérés le niveau des services offerts dans chaque commune, ainsi que les atouts spécifiques de celles-ci.

Cette approche transversale du territoire communautaire s'appuiera pour cela sur un partenariat de Vichy Communauté avec chacune de ses communes membres, basé sur le volontariat et sur leurs potentialités respectives.

3.1 Le renforcement des pôles d'équilibre :

Qualifiées de «pôles d'équilibre» dans le SCoT de Vichy Val d'Allier, les villes de Saint-Germain-des-Fossés et de Saint-Yorre ont vocation à desservir les secteurs de l'agglomération les plus éloignés du cœur urbain au nord et au sud. Il y a donc lieu de **conforter leur densité urbaine et leur niveau de service**, afin de desservir au plus court les habitants des communes plus rurales qui les entourent.

En plus de ces deux pôles d'équilibre externes, il faut considérer que les villes de Cusset et de Bellerive-sur-Allier jouent aussi, dans une certaine mesure, ce rôle de pôles de services de proximité pour les communes de l'est et de l'ouest de l'agglomération.

Les centres de ces quatre communes jouent le rôle, à des degrés variés, de plaque tournante pour leurs secteurs d'influence et de portes entre ces parties du territoire de Vichy Communauté et l'hyper-centre urbain constitué par la cité thermale. C'est donc à ce double titre qu'il convient de **conforter leur positionnement sur le plan du commerce et des services à la personne**, mais aussi de la culture, de l'accueil et de la promotion touristique.

Dans ce même esprit, La commune du Mayet de Montagne constitue le pôle d'équilibre pour le secteur de la montagne bourbonnaise pour lequel elle remplit pleinement ces fonctions de polarité.

Enfin, la question de l'émergence d'un autre pôle d'équilibre à l'ouest du nouveau périmètre d'agglomération mérite réflexion, surtout dans la perspective d'une extension sollicitée par la commune de St Pont.

C'est en fonction de leurs spécificités et sur la base de leurs avantages respectifs que ce confortement de ces pôles d'équilibre doit être favorisé par la Communauté d'Agglomération.

Ainsi, dans le cas de **Saint Germain des Fossés**, c'est dans le rapprochement avec Billy autour d'une mise en valeur de l'axe Allier, en terme de milieu naturel, de loisirs et de tourisme, qu'une nouvelle dimension identitaire mérite d'être recherchée. En outre, la confirmation du niveau actuel de services publics et

privés devra faire l'objet d'une attention particulière et d'un soutien de l'agglomération, notamment sur son artère commerçante principale mais aussi sur la zone d'activité communautaire près de la gare SNCF. Le développement d'une liaison cyclable et piétonne (voie verte de découverte de l'Allier) entre le centre de l'agglomération et Billy, ainsi que la recomposition des plans d'eau existants pour le développement des loisirs, représentent des projets qui s'accompagnent des ambitions de restauration du milieu naturel fluvial.

Pour ce qui est de **Saint-Yorre aussi**, le développement d'une halte nautique sur l'Allier, comme relais entre l'axe fluvial depuis le Grand Clermont et le site du lac d'Allier, pourrait constituer le point d'ancrage d'un renforcement identitaire. Et il en est de même avec son inscription comme porte d'entrée sur un circuit de découverte des sources thermales. La reconversion du parc Nicolas LARBAUD constituera un point d'attractivité culturel et touristique complémentaire à l'offre proposée dans le cœur d'agglomération. Il s'agira également d'accompagner la reconversion économique et industrielle de la commune en favorisant la ré-industrialisation des friches existantes, mais aussi en facilitant son développement commercial dans le respect des orientations du SCoT.

Enfin des liaisons modes doux reliant St-Yorre à Vichy via les deux berges de l'Allier achèveront de conforter le statut de pôle d'équilibre de St-Yorre.

Pour la ville de Cusset, c'est le centre historique qui est appelé à affirmer son identité de porte d'entrée sur la Montagne Bourbonnaise et sur un éventuel futur parc naturel interrégional, en même temps que d'être relié au lac d'Allier par un axe du Sichon remis en valeur sur toute la commune et prioritairement du centre-ville vers l'embouchure de l'Allier, en passant par le quartier de Presles.

Pour la ville de Bellerive-sur-Allier, quant à elle, a tout à gagner à embellir et développer le secteur de la tête de pont, de la source intermittente et de la Boucle des Isles, à la fois comme site de loisirs contribuant à la dynamique d'excellence touristique du lac d'Allier et comme pôle commercial structurant pour l'ouest du territoire. Les études sont en voie d'achèvement, en programme pluriannuel d'investissement, afin de répondre à cette nécessité. Les premiers travaux délibérant au second semestre 2018.

Au **Mayet de Montagne**, la centralité est une réalité. Les services de proximité pour les habitants de la Montagne Bourbonnaise sont concentrés au Mayet de Montagne (Santé, Economique, Enseignement...) En se basant sur les atouts économiques de la Montagne Bourbonnaise (tourisme vert, activités de pleine nature, bois/forêt, patrimoine). Vichy Communauté portera des actions de consolidation de ces pôles d'équilibre essentiel pour notre agglomération, (MSAP, plan d'eau...) et soutiendra la commune dans sa démarche de revitalisation des centres bourg.

3.2 Le confortement personnalisé des pôles de proximité :

Identifiés dans le SCoT comme «pôles de proximité», les villages des communes situées autour des pôles urbains, en milieu rural ou semi-rural, méritent une attention toute particulière s'attachant à leurs spécificités respectives. C'est en effet **en développant les atouts particuliers de chacune de ces communes et en conjuguant leurs diversités**, que celles-ci participeront le mieux au développement de l'agglomération. Ces spécificités sont de tous ordres : intégration à une dynamique territoriale externe (axe Allier, bassin clermontois, Montagne Bourbonnaise,...), situation sur un axe de communication important, proximité d'un pôle d'équilibre, vitalité agricole, patrimoine bâti et paysage, environnement naturel, etc...

Le principe sera de personnaliser le soutien apporté par Vichy Communauté à chacune d'entre elles et de l'adapter en recherchant **la meilleure synergie entre le projet communal et le développement du territoire communautaire**. Vichy Communauté participe déjà activement au confortement des pôles de proximité par le versement de fonds de concours pour le cofinancement des opérations réalisées dans le cadre des Contrats Communaux d'Aménagement de Bourgs (CCAB) avec le département et le Fonds Intercommunal de Cohésion Territoriale (FICT). Cet accompagnement sera poursuivi dans le cadre d'un ou plusieurs nouveaux dispositifs fléchés sur des actions et projets personnalisés concourant à la qualité du cadre de vie, à **l'amélioration des cœurs de bourgs, centres villes et d'agglomération**, mais aussi à l'attractivité du territoire lorsque cela est possible.

Il s'agit d'une priorité majeure de notre agglomération de relancer de l'activité économique au sein des centre- bourgs et centre-villes pour redonner envie aux habitants de s'y installer.

C'est ainsi, par exemple, qu'une commune de la Montagne Bourbonnaise devra en priorité être aidée à développer son agriculture de proximité et son intégration au système touristique, tout en préservant ses paysages et en réhabilitant son patrimoine traditionnel.

De même, telle autre située en bord d'Allier en limite du Puy-de-Dôme, sera encouragée à intégrer la démarche de valorisation de l'axe fluvial initiée par le Grand Clermont, alors qu'une autre encore, particulièrement bien située sur l'axe Vichy/Clermont, le sera pour développer un urbanisme résidentiel de qualité, préservant les surfaces agricoles.

Dans cette perspective, certaines des politiques transversales mises en place trouveront leurs priorités d'intervention dans **une personnalisation des projets communaux**, productive en termes de développement, économique et social, et de renforcement d'une identité communale au service de l'attractivité du territoire communautaire.

Par exemple, si la **poursuite de la rénovation des centre-bourgs**, tout comme la mise en œuvre d'une démarche d'**aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux** (cf. aide à l'isolation des combles), pourront concerner l'ensemble des communes, la définition du type et du niveau des services à maintenir ou à restaurer dans chacune d'elles sera à établir en fonction des objectifs particuliers de chaque projet communal et en articulation avec les enjeux communautaires.

Au-delà d'un accompagnement indispensable à porter sur la qualité de l'aménagement des projets d'amélioration du cadre de vie, il est impératif de mailler les pôles de proximités par des points de services au public permettant le maintien de la population autochtone et permettant d'attirer de nouveaux habitants qui recherchent un compromis d'un choix de vie à la campagne, compatible avec une activité professionnelle libérale et garantissant un bouquet de service à minima. La question du calibrage des services de proximité est un enjeu majeur d'un certain équilibre territorial : MSAP, Maison relais de santé, point info tourisme, multi rural... Ne faut-il pas travailler sur un nouveau modèle avec des partenaires type «La Poste» qui propose des services complémentaires et tarifés en zone d'habitations éparses et plus éloignées des pôles d'équilibre ?

Plus les communes périphériques sauront ainsi valoriser leurs atouts spécifiques et développer leurs identités propres, avec l'aide de Vichy Communauté, plus leur pérennité sera assurée et plus le territoire dans son ensemble s'en trouvera enrichi.

3.3 L'amélioration de l'organisation des déplacements :

Compte tenu de la configuration en «archipel» du territoire communautaire, il est impossible de le

desservir intégralement par un réseau de bus urbains déjà coûteux. C'est donc par une optimisation des liaisons entre les différentes parties du territoire et le cœur urbain qu'il faut rechercher à en améliorer l'accessibilité, d'une part, **en renforçant les pôles d'équilibre dans leur rôle de pôles d'échanges intermodaux** et, d'autre part, en favorisant le rabattement des modes de déplacement individuels vers les transports collectifs, eux-mêmes optimisés pour en accroître l'attractivité.

Plusieurs orientations méritent d'être suivies en priorité dans ce sens :

- Améliorer **la vitesse commerciale des bus** urbains par des aménagements adaptés des secteurs névralgiques,
- Renforcer **le cadencement des bus** sur les lignes au potentiel de fréquentation avéré, actuellement et dans l'avenir,
- Intégrer au dispositif de transport local **l'offre ferroviaire existante** par plus de lisibilité et de cohérence (horaires, tarifs, billettique),
- Organiser les accès et **le stationnement sur les pôles d'échanges intermodaux** et en tête des lignes de bus,
- Compléter l'offre d'**aires de co-voiturage et parkings-relais** aux emplacements stratégiques,
- Développer **le réseau des pistes cyclables** en priorisant l'aménagement des axes structurants et en offrant des lieux de stationnement protégés sur les pôles d'échanges intermodaux,
- Permettre **un accès toujours plus facilité aux publics les plus fragiles** ayant un besoin essentiel de modes de déplacements collectifs et/ou alternatifs performants, à savoir les jeunes, les demandeurs d'emplois, les personnes âgées ainsi que les personnes en situation d'handicap.

L'autre façon de favoriser l'usage des transports collectifs consistera à **privilégier l'urbanisation à venir dans les secteurs déjà desservis**, que ce soit pour les équipements et activités générateurs de déplacements ou pour l'habitat et en particulier les logements sociaux.

Par ailleurs, une concertation menée au niveau des activités les plus importantes en termes d'emploi (entreprises de Vichy-Rhue, Centre Hospitalier, ...) ainsi qu'une information au sein de celles-ci sera de nature à favoriser la fréquentation des lignes de bus et des pistes cyclables qui les desservent.

3.4 Le soutien aux activités intégrées :

A toutes les échelles du territoire, l'intégration d'activités au milieu habité représente un gage de développement et d'animation. Cela est particulièrement vrai en milieu rural où le maintien des services et de la vie locale est difficile, dans un contexte doublement marqué par la déprise agricole et le résidentiel périphérique.

C'est pourquoi, en premier lieu, **le renouveau d'une agriculture de proximité** pourra constituer pour les communes qui soutiendront cet objectif avec l'appui communautaire, un axe développement parfaitement compatible avec leur attractivité résidentielle et touristique. Il s'agira pour celles-ci de faciliter les fonctionnalités d'accès des exploitations volontaires, d'accueillir des unités artisanales de transformation des produits, de promouvoir des lieux pour leur diffusion (marchés de plein air, boutique occasionnelle ou permanente), etc...

Le développement d'une offre d'hébergement touristique intégrée (gîtes de village, chambres d'hôtes, accueil à la ferme,...) et bénéficiant d'une promotion à l'échelle de Vichy Communauté pourra contribuer à l'économie et à l'animation locale. Dans tous les cas, la qualité de l'accueil et l'authenticité, traditionnelle ou délibérément contemporaine, des lieux mis en marché, autant que la qualité de leur environnement, seront des facteurs déterminants pour produire le développement attendu.

Dans ce sens, un accompagnement des acteurs décidant d'investir dans cette voie s'avèrera certainement nécessaire à organiser en partenariat entre Vichy Communauté et les communes concernées, notamment pour que ces choix d'investissements soient **en cohérence avec la politique de mise en valeur du territoire** (cours d'eau, chemins de promenade, itinéraires de randonnées, accessibilité,...).

Une autre piste pour le développement des communes jouant un rôle de pôle de proximité, revient à prendre en considération leur positionnement particulier, **en relation avec des entités territoriales extérieures** à Vichy Communauté (cf. 3.2 le confortement personnalisé des pôles d'équilibre).

Il sera de **l'intérêt de Vichy Communauté de favoriser ces relations externes**, comme autant de liens avec les territoires qui l'entourent, et cette approche parallèle sera elle-même susceptible d'être génératrice d'activités qui participeront à son développement.

En milieu urbain, c'est aussi par la **mise en place d'équipements basés sur les technologies numériques** (Fablab, imprimante 3D, visio-conférence, coworking...) que l'on cherchera à susciter l'innovation et l'entrepreneuriat, en particulier dans les quartiers prioritaires.

3.5 La trame verte et bleue comme cadre de vie :

Une des qualités originales de l'agglomération, c'est la présence quasi générale sur son territoire d'éléments environnementaux intéressants sur le plan des milieux naturels et des paysages : forêts, prairies sèches, cours d'eau et zones humides. C'est dans cette perspective, Vichy Communauté a accepté en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Allier la gestion des deux Espaces Naturels Sensibles de la Boire des Carrés et de la Côte St-Amand.

Chacune des communes présente au moins un de ces éléments de nature, comme **une richesse de proximité participant au cadre de vie des habitants**, en termes d'environnement paysager et de sites de promenade et de loisirs, mais aussi bien sûr de biodiversité et de préservation de la ressource en eau.

C'est en particulier le cas avec la rivière Allier et ses affluents, dont la nécessaire préservation et la restauration prendront tout leur sens avec cet objectif d'enrichissement du cadre de vie et de territoire de pleine santé.

Dans le cas des communes riveraines de l'Allier, l'objectif sera ainsi de **développer les promenades le long de la rivière**, non seulement en assurant leur continuité nord/sud, mais aussi **en améliorant leurs connexions transversales aux lieux habités** et aux centres urbains, de façon à favoriser leur fréquentation par les habitants. Pour chacune de ces communes, la mise en valeur de la berge sera basée sur la renaturation de celle-ci et sur l'aménagement des relations de son territoire à la rivière, depuis le simple ponton formant un point de vue, jusqu'à l'organisation d'une halte desservant un chemin de découverte ou un embarcadère pour les canoës par exemple.

Cette valorisation des cours d'eau est envisageable quelles que soient leur taille et leur configuration actuelle, même si les affluents les plus importants de l'Allier représentent des priorités évidentes : Sichon, Jolan, Sarmon, Mourgon... L'important dans tous les cas sera d'offrir aux habitants des communes traversées un accès agréable aux berges de ces cours d'eau aux endroits où cela sera possible et, à travers eux, de **favoriser une relation à la nature en même temps qu'un lien au territoire**, autre que celui constitué par la trame routière.

Cet objectif de réappropriation des cours d'eau par les habitants de Vichy Communauté représente un

enjeu de solidarité important sur l'ensemble du territoire, exigeant une collaboration opportuniste entre les communes et la communauté d'agglomération.

3.6 Le réseau des chemins de promenade pour irriguer le territoire :

Il est souhaitable de faire évoluer le schéma des chemins de promenade et de randonnée, déjà en partie mis en œuvre sur les communes de Vichy Communauté, en le structurant à plusieurs niveaux :

- L'inscription dans le réseau d'axes de grande randonnée : voie verte régionale de découverte de l'Allier, GR 463 de la Fédération française de randonnée pédestre,... (via sancti martini, itinéraire culturel européen...),
- L'aménagement de quelques axes pédestres et cyclables structurants mettant en relation les pôles d'équilibre et le cœur urbain : axes de l'Allier et du Sichon en priorité,
- Homogénéisation de l'offre sur l'ensemble du nouveau territoire communautaire, tant sur le plan qualitatif que quantitatif,
- L'organisation de boucles de promenades courtes sur toutes les parties du territoire intercommunal,
- Structuration d'une offre pour différents types de randonnées : pédestre, équestre, cyclo, mais aussi des pratiques plus ludiques telles que la course d'orientation ou le géocaching déjà bien implantées en montagne bourbonnaise.

L'objectif sera d'**irriguer l'ensemble du territoire de Vichy Communauté de chemins piétons et cyclables** permettant de relier chacune de ses communes aux sites et équipements de loisir et de tourisme (rivière Allier, lac d'Allier, cœur historique et thermal, parc omnisport, bases de loisirs, Montagne Bourbonnaise, etc).

Il est à mettre en rapport avec la perspective d'extension du parc naturel régional du Livradois Forez aux Monts de la Madeleine et à la Montagne Bourbonnaise, dans une logique à la fois de grande itinérance et de tourisme de proximité pour les deux bassins clermontois et lyonnais.

Cette organisation du territoire en termes d'itinérances douces au profit des habitants et des visiteurs de l'agglomération, est à croiser avec la trame verte et bleue dont les divers éléments pourront constituer autant de **sites enrichissants contribuant à l'attractivité des parcours**.

Certains de ces itinéraires pourront être, soit thématiques (chemin de découverte des sources thermales ou de la vallée du Sichon par exemple), soit dédiés à des usages prioritaires (itinérance équestre par exemple).

Là encore, il s'agira d'exploiter les opportunités et les atouts variés du territoire (points de vue, patrimoine historique, patrimoine rural, activités emblématiques,...) comme autant d'objets de découverte et d'embellissement du cadre de vie, en même temps que de **susciter une animation locale et touristique susceptible de favoriser le développement d'activités** d'accueil et de service notamment dans les centre-bourgs.

Pour que l'attractivité de ces itinéraires de promenade et de randonnée soit maximale, il sera nécessaire de réaliser les connexions manquantes, en particulier en sites urbains, fut-ce au prix d'acquisitions foncières pour l'aménagement spécifique de lieux contraints.

3.7 La cité de la pleine santé pour tous les habitants :

Une des caractéristiques originales de Vichy Communauté est d'offrir aux habitants **des conditions exceptionnelles pour cultiver sa santé et se maintenir en forme** : un cœur urbain propice à la détente et à la promenade, des établissements de soins thermaux, un «tour du lac d'Allier» attractif pour la course à pied, un environnement naturel omniprésent et des chemins de randonnée sur l'ensemble du territoire, une pollution de l'air limitée, une culture du sport stimulée par des associations dynamiques et des grands événements, etc...

Les tendances nouvelles en matière de santé publique reposent sur un ciblage plus performant des interventions médicales et des thérapies, ainsi que sur une assistance et **une incitation à la prise en main par tout un chacun de sa propre santé dans son mode de vie quotidien.**

L'université d'Auvergne et son C.H.U. se situent en pointe pour la recherche de cette médecine dite 4 P (prédiction, prévention, personnalisation, participation) et conduit le projet CEPIA, "Centre Européen de Prévention Individualisée en Auvergne", qui devrait s'accompagner d'un positionnement de la région Auvergne dans l'excellence pour l'appropriation par ses habitants et ses acteurs de cet objectif de santé «responsable».

Dans une perspective de revendication du caractère exemplaire de ce positionnement à l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, la cité vichyssoise peut légitimement prétendre à une pôle-position dans le développement de cette **stratégie d'avant-garde en lien avec le renouveau souhaitable du thermalisme.**

En termes d'aménagement du territoire, tous les projets de mise en valeur du cadre naturel, qui en favoriseront la fréquentation, ainsi que le développement des itinéraires piétons et cyclables contribueront à l'enrichissement du territoire de Vichy Communauté dans son aptitude à favoriser la santé de ses habitants. Il s'agit donc d'une raison supplémentaire pour les réaliser, en favorisant même l'organisation de **parcours «loisir-santé» conçus avec le milieu médical** en y intégrant les haltes nécessaires de façon attractive pour un effet de récompense à l'effort : points de vue paysager, dispositifs d'observation de la nature, confort, point d'eau, animation, mobilier fitness,...

Mais c'est par un positionnement renouvelé de l'outil thermal que l'agglomération contribuera de la façon la plus significative à la progression régionale recherchée, d'une part en l'ouvrant plus à la population locale et d'autre part en lui faisant jouer un rôle de conseil et d'éducation auprès d'elle. Pour ce faire, **il est essentiel que l'accès à l'eau thermale soit facilité pour les habitants de Vichy Communauté** et rendu plus évident pour ceux-ci et pour ses visiteurs.

En parallèle, des actions concertées en direction des publics ciblés, en particulier des jeunes, permettraient d'influer sur les comportements futurs, comme par exemple un effort plus volontaire pour dissuader les collégiens et les lycéens de Vichy Communauté de succomber au tabagisme.

En effet, faire évoluer les comportements dans les contextes des modes de vie actuels représente un objectif à l'échelle d'une ou deux générations dans lequel Vichy Communauté gagnera à s'engager, ne serait-ce que pour **renforcer l'image «beauté-santé-forme» de l'agglomération.**

Par ailleurs, Vichy Communauté se positionne comme un retour des mobilités du futur et souhaite expérimenter de nouvelles mobilités pour ses touristes mais aussi ses habitants et notamment les plus âgées d'entre eux.

Enfin, de ces conditions exceptionnelles de cadre de vie passe par le maintien des services médicaux de

proximité aussi bien en milieu rural que dans le cœur urbain.

3.8 La préservation et le développement des jardins familiaux:

Les quarante dernières années ont été marquées par une forte régression des surfaces de jardins familiaux ou ouvriers, du fait de l'évolution des modes de vies et de l'avènement de la société de consommation, puis de la pression de l'urbanisation, notamment en cœur urbain.

Il apparaît aujourd'hui, alors que la pression de l'urbanisation continue de s'exercer, qu'un **regain d'intérêt se manifeste pour ce mode de culture maraîchère individuel**, sans doute en lien avec la crise économique impactant les ménages, l'augmentation du nombre de chômeurs, ainsi que du nombre de retraités avec l'allongement de la durée de vie. Mais d'autres motifs plus positifs amènent les nouvelles générations à se ré-intéresser à cette activité, souvent dans une approche de santé et de bien-être : plaisir de produire pour soi des aliments sains et frais, convivialité et échange avec son entourage.

Et, même si ce phénomène nouveau est plus évident pour le moment dans les grands centres urbains où s'inventent des concepts de jardins partagés, de cultures sur les terrasses d'immeubles ou dans les espaces publics, il est de la responsabilité des élus de Vichy Communauté d'anticiper sur cette demande nouvelle et de ménager l'avenir de plusieurs manières :

- **Préserver les surfaces encore exploitées** en jardins familiaux et promouvoir leur activité,
- **Créer de nouveaux jardins familiaux ou partagés** dans le cadre des opérations de rénovation urbaine à portée sociale,
- **Promouvoir l'animation d'un réseau de jardins familiaux**, pour développer les bonnes pratiques notamment en réduisant ou supprimant l'usage de pesticides et encadrer l'intégration paysagère des jardins,
- Promouvoir le développement des composteurs individuels pour améliorer la valorisation les déchets verts.

La réponse à cet objectif passera donc à la fois par la maîtrise foncière des surfaces de jardins existants ou à créer, par leur protection réglementaire, et par une animation à mettre en place en partenariat avec les associations existantes et les communes concernées.

Cet enjeu de préservation et de développement des jardins familiaux concerne sans doute davantage les communes du cœur urbain (cf Boucle des Isles à Bellerive-sur-Allier) et des pôles d'équilibre, que les communes rurales où l'urbanisation pavillonnaire conserve la possibilité des jardins individuels. Il y aura lieu néanmoins dans ces dernières de s'assurer que les nouvelles formes d'urbanisation plus groupées à promouvoir, ou même de reconquête des centre-bourgs, intègrent les surfaces de terre permettant d'y créer des jardins individuels ou collectifs.

GRANDS THEMES DE PROJETS ET PROGRAMMES D' ACTIONS

Le volet territorial du projet d'Agglomération 2015/2025 s'inscrit dans la continuité des actions projetées et menées par Vichy Communauté et ses communes, mais il tient compte de la forte évolution du contexte à travers la formulation des enjeux auxquels les projets et actions devront répondre.

Cette partie opérationnelle est détaillée sous la forme de **grands thèmes de projets présentés synthétiquement et mis en rapport avec les enjeux** auxquels ils répondent plus particulièrement, au niveau stratégique métropolitain, à l'échelle communautaire et en termes de proximité et de solidarité. **Chaque thème de grand projet s'accompagne d'un programme d'actions** présentées succinctement, cohérentes entre elles et avec les objectifs du projet. Certaines d'entre elles sont réalisables à court terme, leur préparation ayant déjà été engagée en termes d'études, de maîtrise foncière ou de financement par exemple. Certaines autres ne pourront se réaliser qu'à moyen et long terme, l'objectif du projet d'agglomération devant être d'en préparer le lancement et de les engager de façon significative. D'autres, enfin, nécessiteront, pour être confirmées et engagées, que certaines conditions soient préalablement remplies, leur programme fixé et leur faisabilité établie.

C'est pourquoi, le programme d'actions de chaque thème de projet comporte une indication sur le degré de maturité de chacune des actions avec trois niveaux :

- *** actions à engager et à réaliser dans le délai du projet d'agglomération** : études existantes, maîtrise foncière réalisée ou facile à finaliser, financement extérieur accessible, effet déclencheur, etc...
- **** actions à engager de façon significative d'ici 2025** : délai de préparation nécessaire, programme à préciser, études à réaliser, procédures réglementaires à accomplir, complexité nécessitant un phasage, etc...
- ***** actions à engager sous réserve de l'accomplissement de conditions préalables** : viabilité économique à vérifier, contractualisation préalable, transfert de compétence, partenariat nécessaire, financement extérieur déterminant à obtenir, etc...

Une évaluation du degré de maturité et d'engagement des actions sera opérée à mi-parcours du projet d'agglomération, afin d'en réorienter les enjeux et d'en corriger éventuellement les programmes d'actions en fonction des évolutions du contexte et de la réalisation ou non des conditions préalables identifiées.

DES THEMES DE PROJETS ASSORTIS DE PROGRAMMES D' ACTIONS

- Le contournement routier et l'accès au centre de la cité
- La reconversion de la friche de Montpertuis Palazol en parc d'activités d'envergure métropolitaine
- La revalorisation des zones d'activités économiques
- Les Itinérances et promenades le long de l'Allier
- Le parc naturel urbain de Port-Charmeil
- Les têtes de pont et le parc de la boucle des Isles
- La rénovation urbaine du quartier prioritaire de Presles-Darcins
- La réhabilitation du Sichon en cœur urbain
- La mise en valeur et le développement diversifié des pôles de proximité
- L'intégration de l'agriculture au développement du territoire
- La structuration du réseau des chemins de randonnée
- La valorisation des sources et du patrimoine thermal
- L'institut de formation à la réadaptation fonctionnelle
- La modernisation du plateau d'économies sportive
- Le confortement de St-Germain-des-Fossés et St-Yorre
- La préservation de l'environnement
- Le développement des usages du numérique

Le contournement routier et l'accès au centre de la cité

Si la partie sud du contournement ouest de l'agglomération a été achevée récemment par le Département, il est indispensable que la réalisation par l'Etat de sa partie nord, la plus importante pour le trafic de transit, soit lancée au plus tôt.

La création d'une liaison directe entre ce contournement et le pont de l'Europe permettra à la fois de desservir le secteur de Montpertuis, de faciliter l'accès au centre urbain et touristique tout en limitant les nuisances actuellement causées aux quartiers traversés, et de mieux relier l'est du cœur urbain et ses équipements structurants grâce au boulevard urbain en cours de réalisation. Cette structuration routière de l'agglomération devra s'accompagner d'une politique de mise en valeur des entrées de ville et d'implantation judicieuse de nouvelles aires de covoiturage, à réaliser au fur et à mesure des opportunités.

Ce grand projet répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : renforcement de l'économie touristique et renouveau du thermalisme, affirmation de l'identité de métropole verte,
- **Développement communautaire** : intégration des grandes infrastructures de transport,
- **Proximité et solidarité territoriales** : amélioration de l'organisation des déplacements, cité de pleine santé pour tous les habitants.

La réalisation du contournement nord-ouest * :

A partir d'un tracé définitivement arrêté, il appartient à l'Etat d'engager au plus vite sa réalisation pour soulager la RD6 et les communes de Bellerive-sur-Allier et Charmeil. Dans le même temps, la réalisation de la liaison desservant le site et constituant un nouvel axe d'entrée en cœur urbain permettra enfin de délester le pont de Bellerive.

La liaison au pont de l'Europe et l'allée des Ailes * :

Le nouvel axe d'entrée en cœur urbain, à créer entre le contournement nord-ouest et le pont de l'Europe, devra s'intégrer au futur parc naturel urbain et permettre de sécuriser l'accès au centre omnisport. Sa mise en relation avec le boulevard urbain par l'allée des Ailes nécessitera de reconditionner sa partie sud, pour en limiter la vitesse de circulation, et de réorganiser sur sa partie nord les accès au pôle commercial pour décharger le carrefour Schumann.

La qualification paysagère des entrées de ville ** :

La réalisation des grandes infrastructures routières doit être l'occasion de donner aux entrées de ville une qualité paysagère maîtrisée, propre à renforcer l'identité et l'attractivité de l'agglomération, ainsi que des communes directement concernées. Il s'agit, sur la base d'un schéma unitaire, d'intégrer aux Plan Local d'Urbanisme (PLU) la maîtrise règlementaire nécessaire et de le mettre en œuvre progressivement en fonction des opportunités.

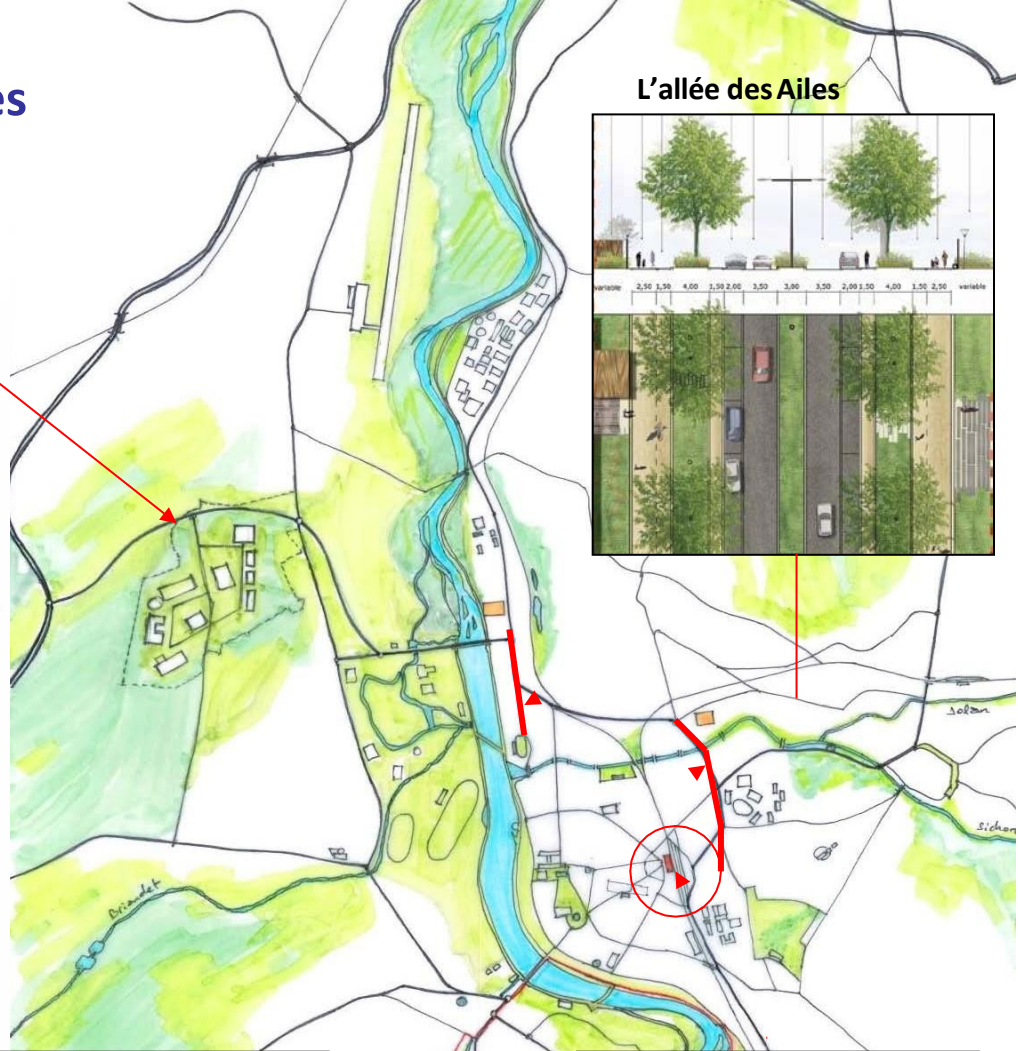
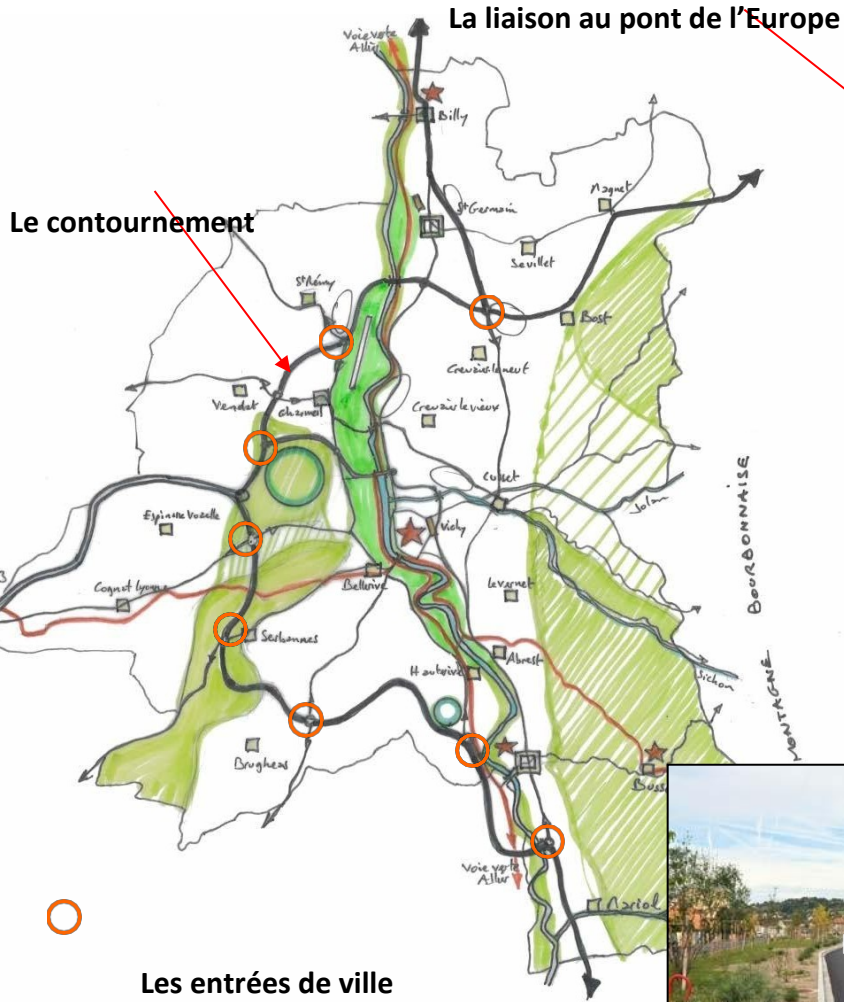
L'achèvement du boulevard urbain * :

La réalisation de la deuxième tranche de l'avenue de la Liberté va permettre de structurer la partie est du cœur urbain autour de ce nouvel axe structurant nord-sud. Au nord, celui-ci devra être relié au secteur de Beauséjour pour faciliter l'accès à Creuzier-le-Vieux.

L'anticipation sur une future gare TGV * :**

Au sud du boulevard urbain, sa jonction avec le Bd de l'Hôpital et la rénovation nécessaire de celui-ci devront s'intégrer à un futur projet de reconversion de la partie en friche du faisceau ferroviaire de la gare, à définir en fonction de la concrétisation du projet de LGV Paris/Lyon desservant la métropole auvergnate.

Le contournement routier et l'accès au centre de la cité



L'allée des Ailes



La reconversion de la friche de Montpertuis Palazol en réserve foncière stratégique

L'ensemble foncier de 120 ha de la friche industrielle de Montpertuis-Palazol, situé sur les territoires de Bellerive-sur-Allier et Charmeil, est en cours de dépollution par Vichy Communauté. Sa dépollution en 2018 permettra de reconvertir le site en un parc d'activités d'envergure métropolitaine. La réalisation du pont nord-ouest de l'agglomération et d'une nouvelle liaison entre celui-ci et le pont de l'Europe est indispensable pour la desserte du site. L'objectif de la Communauté est de maintenir la vocation productive et économique du site en l'adaptant à de nouvelles activités. Il s'agit d'inventer un camp de la nouvelle génération qui mêle différents types d'implantations économiques et plusieurs types de programmes, y compris du logement spécifique (recherche- tertiaire), générés par des activités elles-mêmes. Ces activités ne peuvent être aujourd'hui complètement identifiées d'où la nécessité d'un processus de mutation progressif et adaptable. Enfin l'ouverture du site à la population et sur l'agglomération est l'occasion de penser le devenir du site dans les dynamiques locales et métropolitaines, dans ses composantes urbaines et paysagères, en préservant notamment les espaces actuellement

Ce grand projet de reconversion de la friche de Montpertuis-Palazol a pour objet :

- Acheter le site pour maîtriser l'avenir
- Travailler dans une logique pluridisciplinaire
- Mener une étude d'aménagement

Il répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : développement de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- **Développement communautaire** : intégration des grandes infrastructures de transport, promotion de l'agriculture de proximité,
- **Proximité et solidarité territoriales** : amélioration de l'organisation des déplacements, renforcement d'un pôle d'équilibre, trame verte et bleue comme cadre de vie, réseau des chemins de promenade.

Première phase d'aménagement de la friche industrielle * :

Sécurisation du site et détermination des espaces disponibles à l'urbanisation (zones sensibles non sensibles). Elaboration d'un secteur.

Deuxième phase d'aménagement du site ** :

En permettant le développement progressif des activités et leur mixité avec l'ouverture du site sur son environnement proche et en conciliant les ambitions environnementales, sportives et touristiques du secteur ouest .

Réalisation du contournement nord-ouest * :

D'une part entre l'antenne autoroutière A719 et l'échangeur d'accès au parc d'activités de Montpertuis, d'autre part jusqu'à son raccordement

Création de la voie de liaison et de desserte du site * :

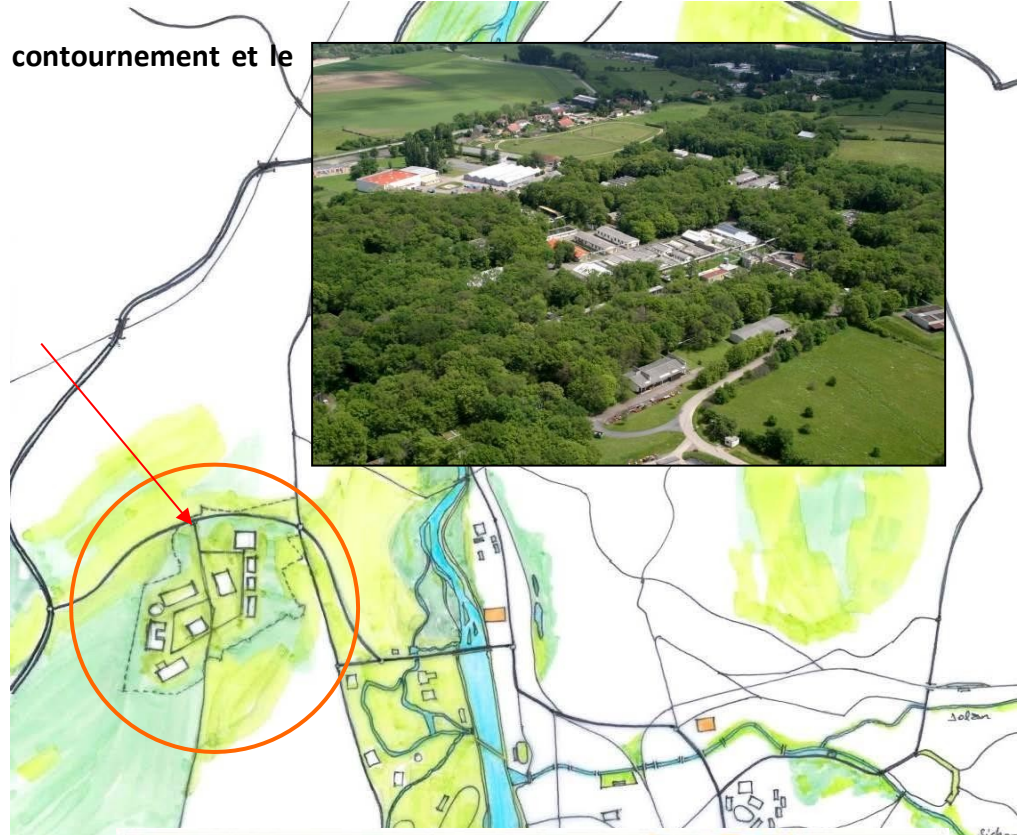
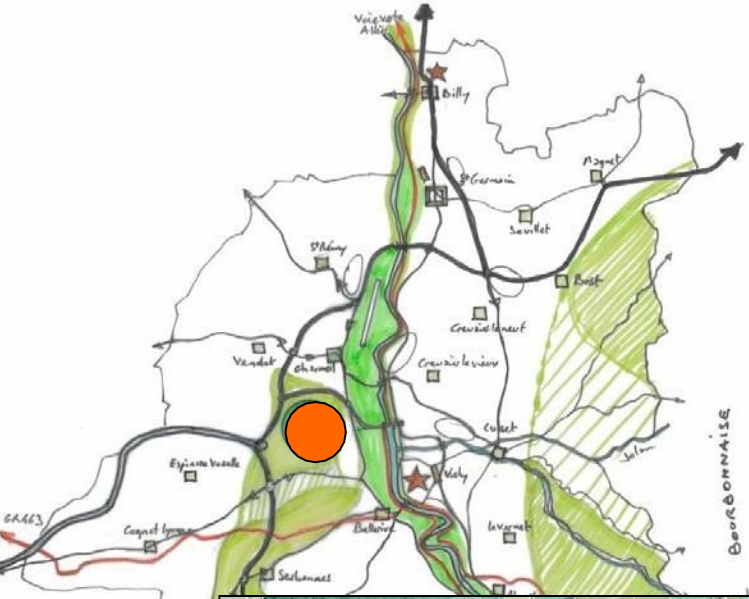
Entre le contournement nord-ouest et le pont de l'Europe, constituant un nouvel axe d'entrée en cœur d'agglomération et permettant de desservir Bellerive-sur-Allier. Cette nouvelle avenue s'inscrit en lien avec le parc naturel urbain projeté sur les terrains inondables de Bellerive-sur-Allier de Saint- Rémy-en-Rollat.

Extension du réseau des itinéraires cyclables et piétons ** :

A l'intérieur du site, permettant sa mise en relation avec le territoire des communes environnantes et avec les équipements structurants de l'axe aquatique, parc omnisport, lac d'Allier,...).

Implantation d'une filière économique structurante intégrée *:** il s'agit de travailler à l'émergence d'une filière éco-constructive avec l'axe
- forme

La desserte du site depuis le contournement et le centre-ville



La revalorisation des zones d'activités économiques

Le territoire de l'agglomération comporte de nombreuses zones d'activités industrielles et artisanales, Certaines d'entre elles sont marquées par une vacance dommageable et d'autres, bien occupées, souffrent d'un aspect paysager médiocre. Il est donc nécessaire de revaloriser ces zones d'activités en exploitant la diversité de leurs situations, afin d'en améliorer l'image et d'en relancer l'attractivité, ainsi que de rendre plus agréable et accessible le cadre de vie de ceux qui y travaillent. Un effort semblable est aussi à réaliser pour susciter la revalorisation des principaux pôles commerciaux dans le cadre de projets urbains intégrant différents enjeux : accessibilité et déplacements, vulnérabilité aux inondations, environnement et image.

Ce projet, indissociable de la mise en œuvre d'une politique efficace de promotion, répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : affirmation de métropole verte comme atout de la stratégie économique,
- **Développement communautaire** : intégration des grandes infrastructures de transport, réduction de la vulnérabilité aux inondations,
- **Proximité et solidarité territoriales** : renforcement des pôles d'équilibre et confortement personnalisé des pôles de proximité, amélioration de l'organisation des déplacements, cité de pleine santé pour tous les habitants.

L'embellissement et la connexion de la ZI de Vichy-Rhue * :

Reliée au centre urbain par la voie verte de découverte de l'Allier, cette zone d'activités majeure de Creuzier-le-Vieux mérite un aménagement paysager de la RD67 qui la traverse et une meilleure valorisation de son secteur bordant la voie ferrée.

La finalisation de la Zone d'Activités Economiques du Davayat ** :

Sa situation stratégique à un des carrefours principaux du futur contournement nord-ouest et sa localisation proche des habitations de St- Rémy-en Rollat imposent de soigner sa présentation par un aménagement paysager en lien avec les nouvelles implantations d'activités.

Le développement du Bioparc ** :

L'ouverture du contournement sud-ouest devrait permettre de favoriser sa commercialisation à court terme, tandis que les orientations du territoire (santé, environnement, thermalisme) et son inscription dans la démarche ARBIOS contribueront à l'alimenter en activités nouvelles.

L'amélioration de l'accessibilité du parc d'activités des Ancises * :

Après la réalisation de l'A719, celle du contournement nord-ouest, le rapprochera de la métropole régionale et favorisera la poursuite de son urbanisation. Sa mise en relation avec le centre de St-Germain-des-Fossés et sa gare (piste cyclable) et le développement de services de proximité sur Creuzier-le-Neuf y contribueront.

La végétalisation de la zone d'activités du Coquet * :

Par des plantations judicieuses, pour améliorer son image interne et externe depuis la RN 209.

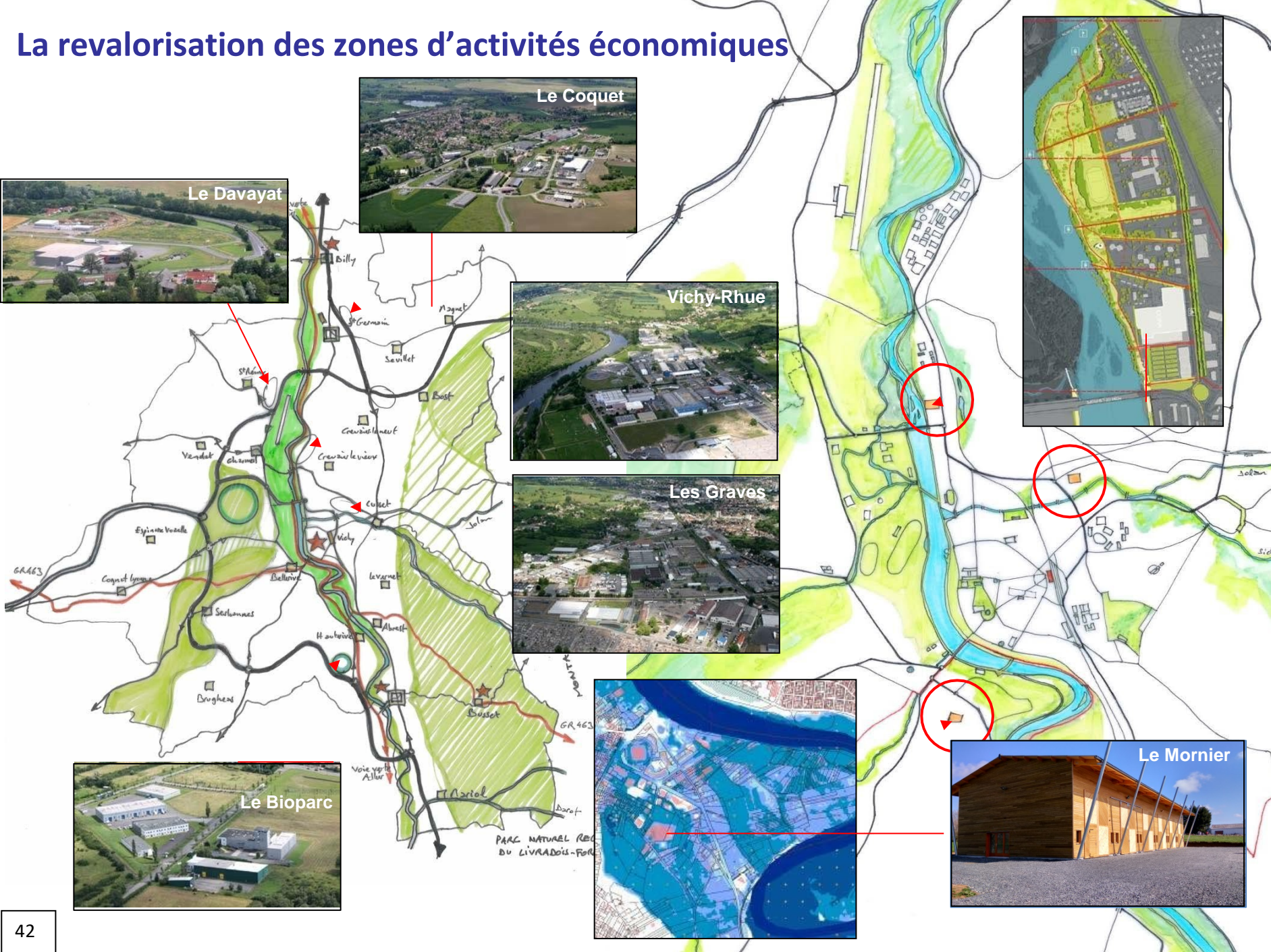
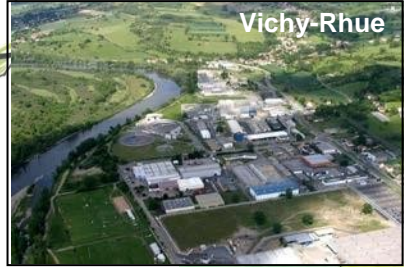
L'intégration urbaine des pôles hyper-commerciaux ** :

Le pôle de Cusset bénéficiera de la création du Bd Urbain et de la mise en valeur du Sichon, celui de Bellerive-sur-Allier du projet de développement de la boucle des Isles et celui de Vichy du projet de rive droite du parc naturel urbain de Port-Charmeil. L'enjeu consiste à améliorer l'intégration paysagère et urbaine et à mieux maîtriser leur développement.

L'actualisation de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités * :

Compétence majeure de Vichy Communauté, le développement économique renvoie à la définition d'un intérêt communautaire datant de la création de l'agglomération. Conséquence de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe), l'intégralité des zones d'activités économiques relèvent désormais de la compétence communautaire. Les zones «nouvellement» prises en charge par l'agglomération conforteront, par des investissements paysagers et de gestion des espaces publics, l'image d'un territoire dynamique en termes d'accueil des entreprises.

La revalorisation des zones d'activités économiques



Les itinérances et promenades le long de l'Allier

Constitution progressive d'itinéraires piétons et cyclables en site propre sur les deux rives de l'Allier, du sud au nord de l'agglomération, intégrant la voie verte régionale de découverte de l'Allier et le tour du plan d'eau, en relation avec le projet de valorisation de la rivière Allier sur le Grand Clermont, ainsi qu'avec les différents projets de mise en valeur des abords de la rivière sur le territoire de Vichy Communauté (parcs naturels urbains ou sportifs et bases de loisirs-nature). Cet axe Allier, qui constituera aussi l'épine dorsale du réseau des itinéraires piétons et cyclables de l'agglomération, sera à connecter par des axes transversaux structurants à l'ensemble de son territoire et par des boucles de promenade locales aux centres des communes riveraines.

Ce grand projet, réalisable par phases en fonction des opportunités de financements extérieurs et de son intégration à des projets d'aménagement de secteurs, répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : valorisation de l'axe Allier, affirmation de l'identité de métropole verte, renforcement de l'économie touristique et de loisirs,
- **Développement communautaire** : réduction de la vulnérabilité aux inondations,
- **Proximité et solidarité territoriales** : développement du réseau des pistes cyclables, renforcement des deux pôles d'équilibre nord et sud, développement des chemins de promenade irriguant le territoire, cité de pleine santé pour tous les habitants.

Voie verte partie sud *

Création de la voie verte entre St-Yorre et Bellerive sur Allier en rive gauche en relation avec le circuit des sources thermales et avec la mise en valeur de la Boucle des Isles.

Voie verte partie centrale **

Après la promenade en rive droite du lac d'Allier, rénovation de la berge de rive gauche entre le pont de Bellerive et le pont de l'Europe, y compris de sa connexion au futur Parc Naturel Urbain sous le pont de l'Europe.

Voie verte partie nord *

Passage de la voie verte en rive droite, en bordure du quartier de Port Charmeil, jusqu'à la zone d'activités de Vichy-Rhue, puis jusqu'au pont de Billy, en relation avec la base de loisirs-nature de St Germain des Fossés.

Promenade de St-Yorre à Vichy *

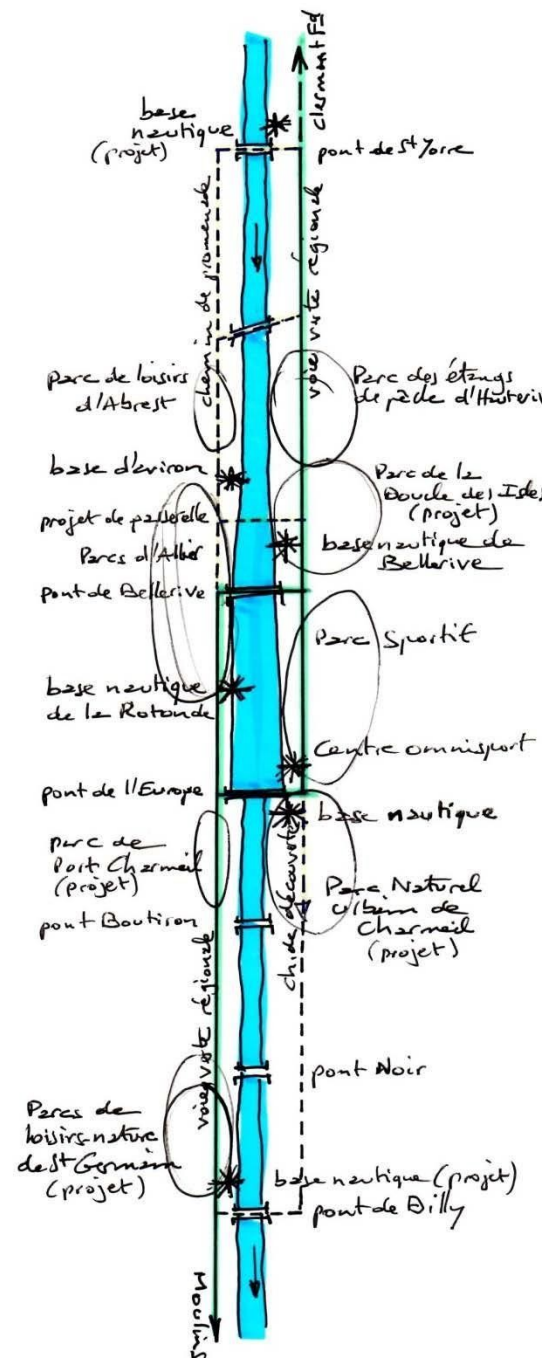
Mise en valeur du chemin piétonnier et cyclable de rive droite entre St-Yorre et le parc des Bourins de Vichy, en relation avec le projet de base nautique de St-Yorre, le circuit de découverte des sources et le parc de loisirs d'Abrest.

Passerelle des Isles ***

Création d'une passerelle piétonne et cyclable reliant la Boucle des Isles de Bellerive et les parcs de Vichy et assurant une liaison entre les deux rives.

Promenade du Parc Naturel Urbain **

Création d'un chemin de promenade et de découverte intégré au futur Parc Naturel Urbain de Charmeil et St-Rémy en Rollat depuis le pont de l'Europe jusqu'à l'E.N.S. de la Boire des Carrés, puis peut-être jusqu'au pont de Billy.



Les itinérances et promenades le long de l'Allier



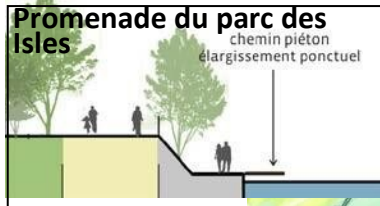
Passerelle de liaison au parc naturel urbain



Voie verte jusqu'à Billy



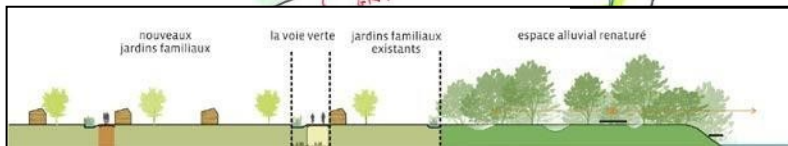
Voie verte du lac d'Allier



Promenade du parc des Isles



Passerelle des Isles



Voie verte vers le sud et le Grand Clermont



Promenade jusqu'à St-Yorre

Le Parc naturel urbain de Port-Charmeil

Le secteur situé entre le pont de l'Europe et le pont Noir constitue un grand espace inondable au nord de l'agglomération, largement sous-valorisé actuellement. Il conjugue des enjeux collectifs importants en matière de champ d'expansion des crues, de masse d'eau souterraine et de richesse écologique, auxquels sa surface globale d'environ 300 ha permettrait de répondre de façon significative. Sa reconversion en "parc naturel urbain" a pour objectif de répondre à ces enjeux, tout en développant une grande zone consacrée aux loisirs et à la découverte du milieu naturel fluvial, connectée avec le Parc Omnisport et l'Espace Naturel Sensible de la Boire des Carrés, ainsi qu'avec la voie verte régionale de découverte de l'Allier qui traversera l'ensemble de l'agglomération. L'aménagement de sa rive droite contribuera aussi à revaloriser le quartier d'habitat social de Port-Charmeil et à réduire sa vulnérabilité aux inondations.

Ce grand projet à dominante environnementale répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : valorisation de l'axe Allier, affirmation de l'identité de métropole verte, renforcement de l'économie touristique et de loisirs,
- **Développement communautaire** : intégration des grandes infrastructures de transport, réduction de la vulnérabilité aux inondations, promotion de l'agriculture de proximité,
- **Proximité et solidarité territoriale** : confortement personnalisé des pôles de proximité (Charmeil et St-Rémy-en-Rollat), trame verte et bleue comme cadre de vie, développement des chemins de promenade irriguant le territoire, cité de pleine santé pour tous les habitants.

Aménagement de la rive droite de Port-Charmeil * :

Renaturation de la berge du pont de l'Europe au pont Boutiron, avec éradication des plantes invasives et inscription dans ce parc en front d'Allier de l'itinéraire piéton et cyclable, comme première tranche de la voie verte régionale de découverte de l'Allier entre Vichy et Billy, et réduction de la vulnérabilité aux crues courantes de l'habitat, des équipements et des activités.

Acquisition foncière de la plaine de Beauregard et mutation agricole * :

La maîtrise foncière de l'ensemble des terrains de la rive gauche préalable à la transformation du site et à sa mutation au profit d'une agriculture adaptée (élevage extensif, maraichage,...) à la gestion de sa partie à renaturer et à la protection de la nappe alluviale sur l'ensemble.

Inscription de la nouvelle liaison entre le contournement nord-ouest et le pont de l'Europe * :

La traversée de la partie sud du secteur par la nouvelle voie de liaison donnant accès au centre-ville et desservant le site de Montpertuis sera intégrée au projet de parc naturel urbain avec le double objectif de favoriser ses connexions avec le parc Omnisport et de limiter son impact environnemental et paysager.

Aménagement du parc naturel urbain ** :

Modelé du terrain pour augmenter la capacité du champ d'expansion des crues, développement des milieux humides, renaturation et reconstitution de la ripisylve sur une épaisseur significative, aménagement d'un bras naturel complémentaire de la rivière artificielle, création de cheminements de promenade et de découverte en lien avec l'Espace Naturel Sensible de la Boire des Carrés, etc.

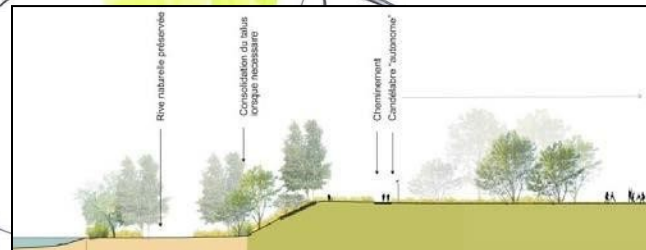
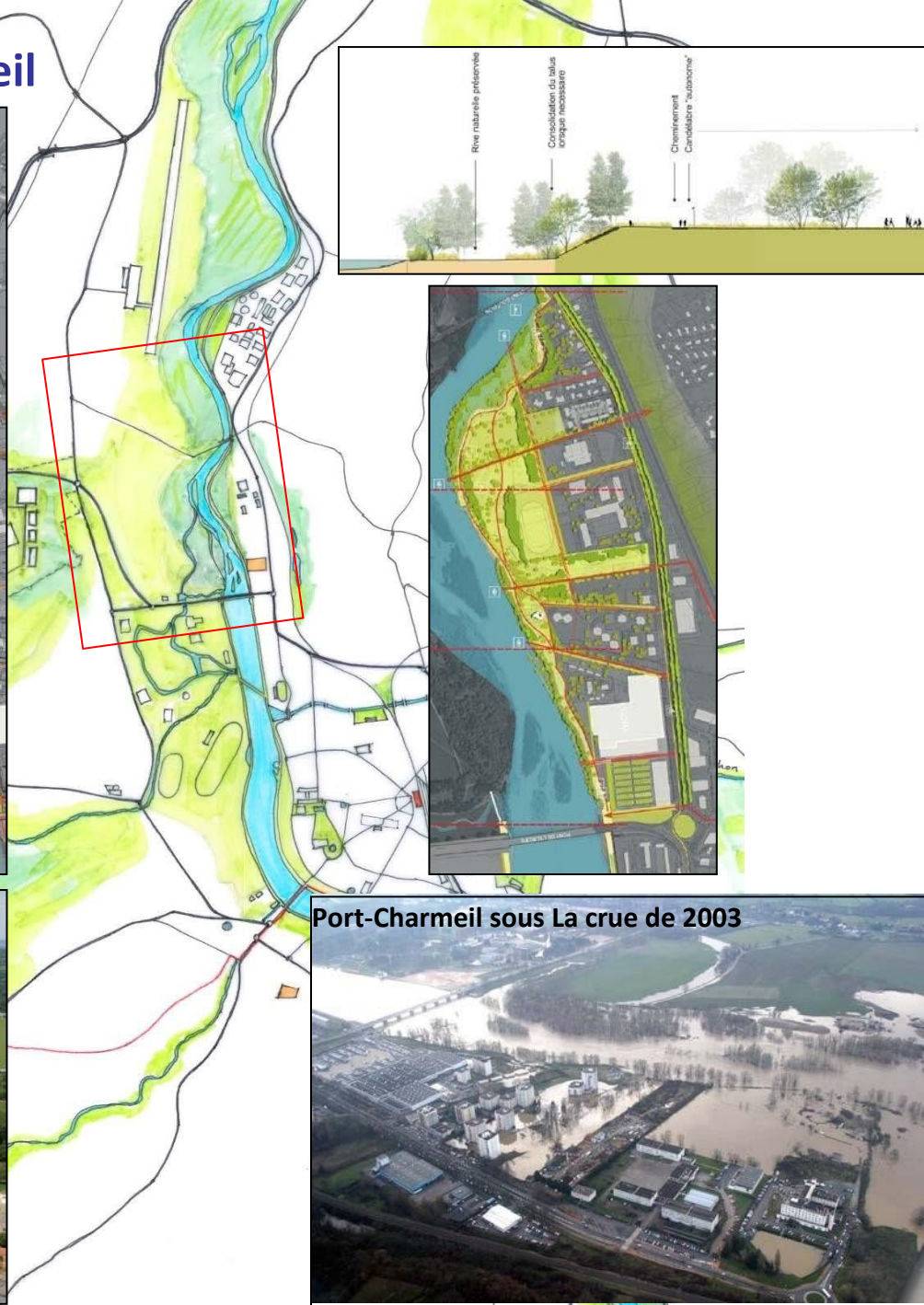
Réalisation de la continuité d'itinéraire de rive gauche :**

Création d'une passerelle en encorbellement sous le pont de l'Europe, reliant la promenade du lac d'Allier (Voie verte régionale de découverte) à la passerelle existante au pied de la rivière artificielle, et destruction des locaux actuels du club de canoë-kayak au profit d'un belvédère sur l'Allier sauvage et sur le parc.

Reconversion de l'ancienne station-service en pôle d'animation * :

Reconversion du bâtiment existant pour la relocalisation du club canoë-kayak et l'installation des équipements nécessaires à la fréquentation du parc en termes de service et d'animation.

Le Parc naturel urbain de Port-Charmeil



Port-Charmeil sous La crue de 2003

Les têtes de pont et le parc de la Boucle des Isles

Dans la continuité des études menées par Vichy Communauté sur le risque d'inondation et sur la mise en valeur de la boucle des Isles de Bellerive sur Allier, le projet d'aménagement et de mise en valeur du secteur des têtes de ponts a pour objectif de réduire la vulnérabilité aux inondations des activités et fonctions du secteur, de développer les loisirs et le tourisme, d'améliorer les échanges entre les deux rives et de renforcer la qualité paysagère du site composé par le lac d'Allier et ses abords à l'entrée du cœur historique de la cité thermale. Le projet s'intègre à une réflexion plus large portant sur les trois boucles de l'Allier, sur Abrest, Hauterive et Bellerive, comportant l'inscription de la voie verte régionale de découverte de l'Allier.

Ce projet d'aménagement des têtes de pont et de la Boucle des Isles répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : affirmation de l'identité de métropole verte, renforcement de l'économie touristique et de loisirs,
- **Développement communautaire** : réduction de la vulnérabilité aux inondations, valorisation de l'axe Allier, promotion de l'agriculture de proximité,
- **Proximité et solidarité territoriale** : amélioration de l'organisation des déplacements, confortement d'un pôle d'équilibre, soutien aux activités intégrées, trame verte et bleue comme cadre de vie, réseau des chemins de promenade, cité de pleine santé pour tous les habitants, développement des jardins familiaux.

Transformation de la berge de la boucle des Isles *:

Aménagement de la berge au profit des piétons et cyclistes, basé sur la renaturation de la rive et sur le développement des activités touristiques et de loisirs.

Création d'une voie de desserte intérieure * :

Organisation de nouveaux accès, assortis de parkings, desservant l'ensemble du secteur, ses activités de loisirs et de tourisme, ainsi que ses équipements sportifs, indépendamment de la promenade sur berge.

Passerelle des Isles * :**

Création d'une passerelle piétonne et cyclable reliant la boucle des Isles de Bellerive et les parcs de Vichy et assurant une liaison en site propre entre les deux rives.

Restauration écologique du Sarmon, dans sa confluence avec l'Allier * :

Connexion, sous le pont, de la berge de la boucle des Isles avec la promenade existant en rive gauche du lac d'Allier et ouverture du complexe du Sporting sur le lac d'Allier,

Revalorisation environnementale et paysagère * :

De la boucle et de sa partie nord, intégrant le passage de la voie verte régionale, le développement des jardins familiaux, l'accueil des camping-cars, ainsi qu'une agriculture adaptée.

Réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation ** :

Réduction du risque d'inondation menaçant les équipements, les activités et l'habitat, par adaptation, suppression ou reconversion des constructions, dans le cadre de la stratégie de réduction des risques d'inondation.

Reconversion de l'ancien stade nautique * :**

Par la création d'un nouvel équipement de loisirs et de tourisme dans le domaine sportif, culturel ou thermal.

Aménagement des têtes de pont * :

En rive gauche avec le reconditionnement du secteur du Carré d'As et l'organisation d'un point d'échange entre les modes de déplacements, en rive droite pour fluidifier la circulation en favorisant le passage des transports urbains et des vélos ainsi que pour embellir l'axe d'entrée au centre historique et touristique.

La rénovation urbaine du quartier de Presles-Darcins

Inscrit dans un quartier prioritaire au sens de la Politique de la ville, le quartier Presles-Darcins a été identifié comme quartier d'intérêt régional au titre des nouveaux programmes de renouvellement urbain. Le protocole de préfiguration du programme a été signé avec l'ensemble des partenaires financiers le 13 juillet 2016 afin de mettre au point le programme d'aménagement d'ensemble. Il s'agit de la reconquête d'un quartier d'habitat social situé à la croisée de l'avenue de Vichy à requalifier et du Boulevard Urbain en cours de réalisation. Le programme dont le périmètre d'intervention porte sur environ 12 ha est porté par Vichy Communauté ; le classement au titre de la géographie prioritaire en quartier d'intérêt régional permet de mobiliser un partenariat exceptionnel avec la mise en œuvre conjointe d'un programme de travaux par le bailleur social (réhabilitation de 364 logements, démolition de 78 logements sociaux et reconstruction hors site de 50 logements) et d'un projet urbain d'envergure. Sa situation au centre du cœur urbain, sur Cusset en limite de Vichy, et son enclavement actuel font de ce quartier d'habitat social et de la friche urbaine qui le jouxte un secteur stratégique à reconquérir. La création d'une rue et d'un franchissement permettant des accès aisés au centre commercial et aux services implanté sur l'autre rive du Sichon vont avec la connexion au Boulevard Urbain ouvrir l'ensemble du quartier et le repositionner.

Sa situation privilégiée au bord du Sichon constitue un atout qui va se traduire en première phase opérationnelle par la réalisation d'un parc ouvrant sur la rivière dont la renaturation de berges et la création d'une promenade piétonne et cyclable viendront compléter l'aménagement et favoriser l'expansion des crues.

Des jardins familiaux et des aménagements visant la pratique sportive de plein air participeront de la qualité et de la transformation de ce quartier.

L'avenue de Vichy réaménagée va donner un signe fort mais le programme de construction de 160 logements neufs, l'implantation de la «cité de la justice» comprenant le commissariat et la cité judiciaire, le développement d'espaces d'activités et de commerces seront des atouts encore plus significatifs pour ce quartier réhabilité.

Ce grand projet de rénovation urbaine du quartier prioritaire de Presles-Darcins répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : affirmation de l'identité de métropole verte,
- **Développement communautaire** : adaptation de l'offre de logements, développement de l'usage des outils numériques,
- **Proximité et solidarité territoriales** : organisation de l'accessibilité, renforcement d'un pôle d'équilibre, soutien aux activités intégrées, trame verte et bleue comme cadre de vie, réseau des chemins de promenade, développement des jardins familiaux, cité de pleine santé pour tous les habitants.

Achèvement du Boulevard urbain * :

Dans la continuité de la première tranche de l'avenue de la Liberté réalisée en 2014 et ouverture du quartier Presles-Darcins sur cette nouvelle grande artère nord-sud intégrant une piste cyclable à l'est du cœur urbain.

Réhabilitation des logements sociaux * :

Par leur bailleur, Allier Habitat, en termes de performance énergétique, de qualité de confort, de mise aux normes et d'amélioration de l'image, et démolition-reconstitution d'environ 78 d'entre eux.

Création d'une passerelle sur le Sichon * :

Pour piétons et cyclistes, offrant aux habitants du quartier un accès direct au pôle commercial situé de l'autre côté de la rivière et participant au développement du réseau des itinéraires cyclables.

Mise en valeur du Sichon * :

Par la renaturation de ses berges et la création d'un axe piétonnier et cyclable entre le centre de Cusset et le lac d'Allier, comme première phase de la constitution d'un itinéraire menant à la Montagne Bourbonnaise.

Aménagement paysager du quartier * :

Fondé sur une transformation radicale de l'image de ce quartier le projet urbain passe par la suppression de tout ou partie de 3 immeubles une recomposition urbaine permettant une diversification de l'offre de logements et la mise en place des conditions d'une nouvelle attractivité y compris économique. Des espaces publics nouveaux participent à l'ambition de redonner à ce quartier une place réelle au cœur de l'agglomération.

Création d'un nouveau franchissement du Sichon * :

Reliant le quartier de Presles aux Darcins et intégrant la ligne de bus A au cœur du quartier prioritaire.

Intégration d'un espace numérique * :

De travail, de découverte et d'émulation (co-working, Fab-Lab, imprimante 3D, lieu de formation), pour animer le quartier, y favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat, et le doter d'un atout identitaire original.

Requalification de l'avenue de Vichy * :

En tant qu'axe de liaison principal entre Cusset et Vichy, ouverture du quartier sur celle-ci et création de liaisons piétonnes transversales avec la cité scolaire, recomposition d'un front urbain valorisant.

La réhabilitation du Sichon en cœur urbain

Principal affluent de l'Allier au centre de l'agglomération, le Sichon représente un lien fort avec la Montagne Bourbonnaise, symbolique des affinités de l'est vichyssois avec son territoire. La réhabilitation de son cours dans sa partie traversant le cœur urbain aura pour objectif à la fois d'améliorer le fonctionnement naturel de ce segment trop artificialisé de la rivière et d'enrichir le paysage et le cadre de vie des quartiers traversés. Le chemin de promenade piétonne et cyclable créé tout le long de son lit depuis le centre de Cusset jusqu'au lac d'Allier constituera un nouvel axe structurant transversal à l'itinéraire nord-sud en cours de développement le long de l'Allier. Ses accès seront favorisés par de nouvelles passerelles et par une ouverture de la ville sur le Sichon, magnifié en différents points en lien avec des projets d'aménagement urbain intégrant les risques de crues, en particulier au centre de Cusset et dans le secteur Presles-Darcins, ainsi que dans sa confluence avec l'Allier.

Ce grand projet répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : valorisation de l'axe Allier, affirmation de l'identité de métropole verte, renforcement de l'économie touristique,
- **Développement communautaire** : réduction de la vulnérabilité aux inondations,
- **Proximité et solidarité territoriale** : amélioration de l'organisation des déplacements, trame verte et bleue comme cadre de vie, réseau des chemins de promenade, cité de pleine santé pour tous les habitants.

La réhabilitation naturelle du cours du Sichon ** :

La réduction de l'artificialisation du lit et sa renaturation au moyen de techniques du génie environnemental sera réalisée en exploitant toutes les opportunités rencontrées, y compris un élargissement de celui-ci sur certaines portions, en conjuguant ainsi l'intérêt d'augmenter la capacité de rétention des crues de la rivière.

La création d'un chemin piétonnier et cyclable ** :

Un espace partagé de promenade sera aménagé tout le long de la partie urbaine du Sichon, près de l'eau ou en tête de berge, qui contribuera à enrichir le cadre de vie des habitants en même temps qu'il constituera un itinéraire mettant en relation le centre de Cusset et le pied des coteaux avec la rive droite du lac d'Allier.

La mise en valeur du Sichon au centre de Cusset * :**

Actuellement invisible et sous-valorisé, le Sichon mérite d'être révélé dans sa traversée du centre historique de la Ville pour constituer un atout de mise en valeur de celui-ci, en lien avec le plateau piétonnier, les cours et le parc du Chambon, ainsi qu'au-delà avec la Montagne Bourbonnaise par une continuité de la promenade se poursuivant par un itinéraire de randonnée le long de la vallée du Sichon.

La traversée du parc Presles-Darcins * :

Depuis le futur pont du boulevard urbain en cours de réalisation jusqu'à la confluence du Jolan à aménager, la réhabilitation du Sichon se conjuguera avec le projet de rénovation urbaine du quartier prioritaire de Presles-Darcins pour former un parc le long de la rivière sur ses deux rives.

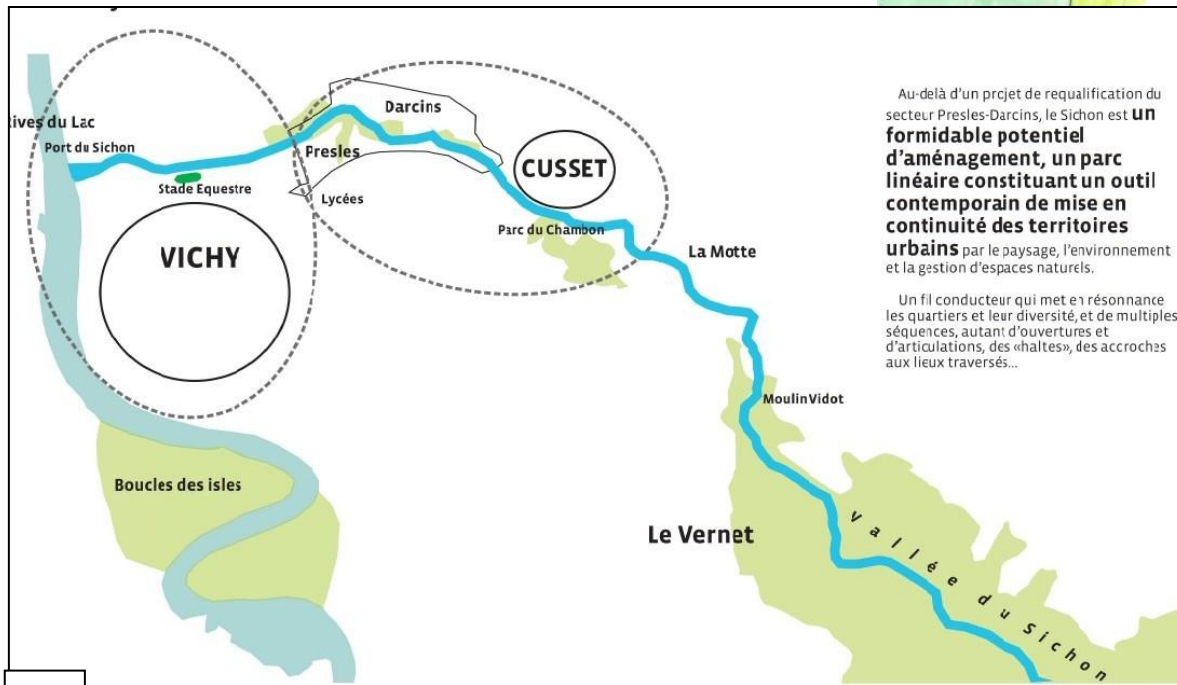
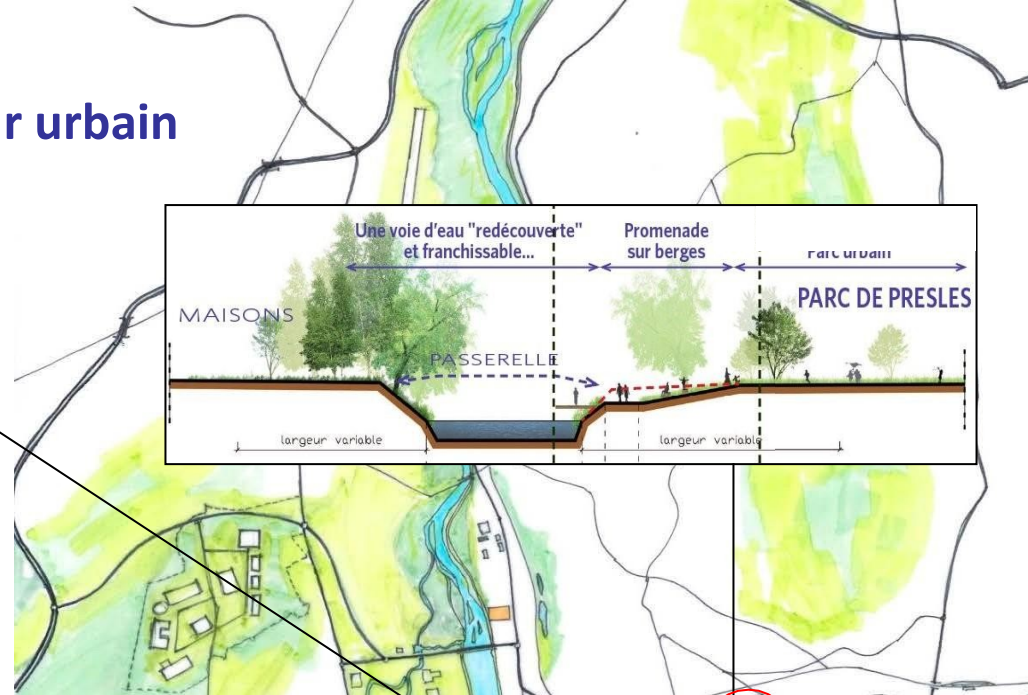
L'élargissement de l'embouchure * :

La modification radicale et l'élargissement de l'embouchure du Sichon, actuellement complètement bétonnée et disgracieuse, fera l'objet d'un aménagement paysager faisant de ce lieu singulier un bel espace sur le plan à la fois naturel et urbain à la croisée des deux axes cyclables et pédestres structurants.

La grande passerelle du lac d'Allier * :**

D'une qualité architecturale en rapport avec le site, la construction d'une très grande passerelle enjambant le lac d'Allier permettrait véritablement de constituer un axe structurant pour piétons et cyclistes traversant l'agglomération d'est en ouest et desservant ses grands équipements de sports et de loisirs.

La réhabilitation du Sichon en cœur urbain



Au-delà d'un projet de requalification du secteur Presles-Darcins, le Sichon est **un formidable potentiel d'aménagement, un parc linéaire constituant un outil contemporain de mise en continuité des territoires urbains** par le paysage, l'environnement et la gestion d'espaces naturels.

Un fil conducteur qui met en résonance les quartiers et leur diversité, et de multiples séquences, autant d'ouvertures et d'articulations, des «haltes», des accroches aux lieux traversés...



La mise en valeur et le développement diversifié des pôles de proximité

Chacune des communes qualifiées de pôles de proximité dans le SCoT 2013 présente une situation et des atouts particuliers, qu'il s'agit de mettre en valeur pour améliorer le cadre de vie de ses habitants et développer son attractivité, dans une perspective opportuniste de complémentarité au sein de l'agglomération. Il s'agit donc à la fois d'offrir à sa population la qualité de service nécessaire, sur place ou à proximité, et de favoriser son développement dans le cadre d'une politique communautaire de soutien à la diversification du territoire et à la valorisation de ses spécificités. Pour cela, le projet communal prendra appui sur les démarches transversales communautaires telles le développement touristique par exemple, ainsi qu'éventuellement sur des politiques partenariales de développement menées avec les territoires limitrophes.

Ce grand projet de mise en valeur et de développement diversifié des villages répond, suivant les cas, aux trois niveaux d'enjeux:

- **Stratégie métropolitaine** : affirmation de l'identité de métropole verte, renforcement de l'économie touristique et renouveau du thermalisme,
- **Développement communautaire** : intégration des grandes infrastructures de transport, adaptation de l'offre de logements, promotion de l'agriculture de proximité,
- **Proximité et solidarité territoriales** : renforcement des pôles d'équilibre, confortement personnalisé des pôles de proximité, amélioration de l'organisation des déplacements, soutien aux activités intégrées, trame verte et bleue comme cadre de vie, réseau des chemins de promenade, cité de pleine santé pour tous les habitants.

Mise au point d'un schéma de développement diversifié* :

Des pôles de proximité, concerté entre Vichy Communauté, les communes concernées et leurs pôles d'équilibre respectifs, en association avec les territoires extérieurs présentant des affinités particulières et des convergences d'intérêts.

Poursuite de la politique de rénovation des centre-bourgs ** :

Pour embellir et revitaliser les cœurs de villages, en favorisant la densification et la réhabilitation de l'habitat, conformément aux prescriptions du SCoT, et en s'attachant à renforcer l'identité originale de chaque commune.

Renforcement des équipements publics et privés de proximité **:

En cœur de village, avec la valorisation de bâtiments communaux par exemple, ou au sein du pôle d'équilibre le plus proche (Maison de service au public, Maison de santé,...), ou bien encore par la mutualisation entre quelques communes (équipements sportifs ou culturels,...).

Organisation de nouveaux services mutualisés * : (cf volet 2 du projet d'agglomération)

Permettant d'organiser de façon optimale les services aux publics, tout en maintenant l'accueil local et l'information des habitants en relais vers les services mutualisés au niveau communautaires ou des pôles d'équilibre, grâce à un développement généralisé de l'usage des outils numériques (ADS par exemple).

Amélioration de l'accessibilité * :

Avec l'intégration du contournement ouest de l'agglomération, avec le renforcement de l'intermodalité sur les pôles d'équilibre, l'amélioration des liaisons avec ceux-ci, le développement des aires de covoiturage, etc.

Soutien au développement d'activités intégrées ** :

Artisanales, commerciales, associatives, avec le développement des loisirs, des services à la personne, et de l'agriculture par la création d'activités de transformation et de diffusion des produits, les marchés de plein air,

Intégration des villages à la dynamique de développement touristique ** :

Par le réseau des itinéraires de randonnée (pédestre, cyclable, équestre, canoë), par le développement d'un hébergement touristique multiforme (chambres d'hôtes, gîtes, accueil à la ferme,...), par la mise en valeur du patrimoine historique, muséographique, architectural et paysager, et par la promotion des produits du terroir.

La mise en valeur et le développement diversifié des pôles de proximité



Vendat



Creuzier-le-Neuf



Busset



Busset



L'intégration de l'agriculture au développement du territoire

Les nombreux enjeux liés au devenir de l'agriculture sur le plan économique et environnemental, ainsi qu'à son rôle dans la préservation d'une diversité des paysages et dans la production d'une alimentation saine pour ses habitants, imposent aujourd'hui à Vichy Communauté de s'impliquer résolument dans le soutien de son maintien et de son développement. C'est la raison de son engagement dans le Programme Agro-Environnemental et Climatique porté par la Chambre d'Agriculture de l'Allier et de sa recherche de solutions de restauration collective privilégiant les circuits courts de production et l'emploi de produits issus de l'agriculture biologique. Mais l'intégration de l'agriculture au développement du territoire passera aussi par un renforcement de ses relations avec la vie locale et touristique, à rechercher en coopération avec ses communes, avec le Pays Vichy-Auvergne et avec les terroirs environnants. Elle passera aussi par la prise en compte du rôle social et d'économie parallèle joué par les jardins familiaux dans l'alimentation populaire.

Ce projet de long terme répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : affirmation de l'identité de métropole verte, renforcement de l'économie touristique et de loisirs,
- **Développement communautaire** : promotion de l'agriculture de proximité,
- **Proximité et solidarité territoriale** : confortement personnalisé des pôles de proximité, trame verte et bleue comme cadre de vie, cité de pleine santé pour tous les habitants, préservation et développement des jardins familiaux.

Réalisation d'un diagnostic complet de l'agriculture du territoire * :

L'évaluation du potentiel agricole et la définition d'une stratégie de soutien reposera sur un diagnostic précis et complet des exploitations, à réaliser dans le cadre du Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (P.A.E.C) et en lien avec l'élaboration du Contrat Territorial Milieux Aquatiques engagée sur l'ensemble des cours d'eaux.

Mise en œuvre d'une politique de préservation et de maîtrise foncière * :

Au-delà des seules mesures réglementaires permettant de préserver l'agriculture des pressions de l'urbanisation, la maîtrise foncière ciblée de certains terrains constitue le préalable à leur valorisation agricole, pour favoriser l'implantation d'exploitations de maraîchage pour garantir la protection des nappes phréatiques, ou pour intégrer l'agriculture à la valorisation de sites stratégiques en termes d'environnement et de loisirs.

Définition d'un programme de soutien * :

Le soutien aux exploitations agricoles sera basé sur des objectifs concertés concourant à la pérennité des exploitations, à la qualité du territoire et à l'alimentation de sa population : filières courtes, transformation locale et diffusion locales, protection des cours d'eau, préservation de l'environnement et de la santé, diversification de l'activité, mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, etc.

Création d'une cuisine centrale territoriale * :**

L'objectif principal de l'étude d'opportunité lancée pour la création d'une cuisine centrale et de satisfaire aux besoins collectifs de fourniture de repas dans des conditions maîtrisées de qualité et de coût. Une des conditions souhaitées et le recours privilégié aux produits locaux et à ceux de l'agriculture biologique.

Protection et développement des jardins familiaux * :

La protection réglementaire sous le régime des Terrains Cultivés à Protéger (TCP) constitue une condition indispensable à la préservation des jardins familiaux en milieu urbain. La création de nouveaux espaces de jardins familiaux sera privilégiée à proximité des secteurs d'habitat social et une animation mise en place pour encourager leur esthétique paysagère et leur production non polluante.

Confortement de l'abattoir communautaire : compte tenu de l'importance et de l'enjeu que représente l'abattoir communautaire pour la filière agricole locale, cet engagement doit être pérennisé et conforter en lien avec l'ensemble des acteurs concernés et particulièrement l'exploitant du site.

L'intégration de l'agriculture au développement du territoire



La structuration des chemins de randonnées

Le réseau de chemins de randonnée, pédestre, cyclable et équestre, a déjà largement fait l'objet d'une définition et d'une mise en œuvre sur l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit maintenant d'en clarifier les niveaux d'ambition, depuis les boucles de promenade locale, jusqu'à l'inscription de grands itinéraires régionaux, en passant par l'organisation de grandes boucles thématiques à l'échelle de Vichy Communauté. L'objectif de cette hiérarchisation est de distinguer clairement ce qui ressort principalement des loisirs de proximité pour les habitants, de ce qui constitue une offre complémentaire pour les visiteurs ou d'une inscription de la cité comme étape attractive de grands parcours touristiques.

C'est en fonction de ces trois cibles de fréquentation que les services à développer, la mise en valeur du patrimoine, l'animation des villages, les relations aux équipements centraux et l'exploitation touristique ou commerciale pourront être optimisés, sachant que certaines parties des itinéraires répondront de fait à plusieurs de ces objectifs.

Ce projet, qui concerne l'ensemble des communes, répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : valorisation de l'axe Allier, affirmation de l'identité de métropole verte, renforcement de l'économie touristique,
- **Développement communautaire** : Les actions transversales pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver l'environnement,
- **Proximité et solidarité territoriale** : confortement personnalisé des pôles de proximité, réseau des chemins de promenade pour irriguer le territoire, cité de pleine santé pour tous les habitants.

Les itinéraires de grande randonnée pédestre * :

Le premier objectif est de mieux intégrer le GR 463 qui traverse Vichy d'est en ouest pour rejoindre le GR 3 en Montagne Bourbonnaise, par exemple en utilisant l'axe du Sichon. Le deuxième objectif est de valoriser le passage de la variante GR 300 du chemin de Saint Jacques de Compostelle passant par Saint-Pourçain-sur-Sioule et Vichy. Dans les deux cas l'intérêt est de positionner Vichy Communauté comme site d'étape.

La voie verte de découverte de l'Allier * :

Initié par la Région Auvergne, ce projet d'itinéraire pédestre et cyclable a pour double objectif la réappropriation de la rivière par les habitants du Val d'Allier et la constitution d'un itinéraire touristique de découverte de ses richesses. A ce double titre, celle-ci constituera à terme un lieu remarquable entre les deux pôles urbains de Vichy et de Clermont-Ferrand. Mais au-delà de cette dimension métropolitaine, c'est sur une mise en réseau de sites remarquables que s'appuiera un projet touristique de «route de l'Allier» pouvant mixer plusieurs modes de parcours (marche, V.T.T., canoë, train, ...).

Le Sichon comme grand axe transversal ** :

Constitution progressive d'un axe pédestre et cyclable structurant tout le long du Sichon, reliant les chemins de randonnée de la Montagne Bourbonnaise à la promenade du tour du lac d'Allier.

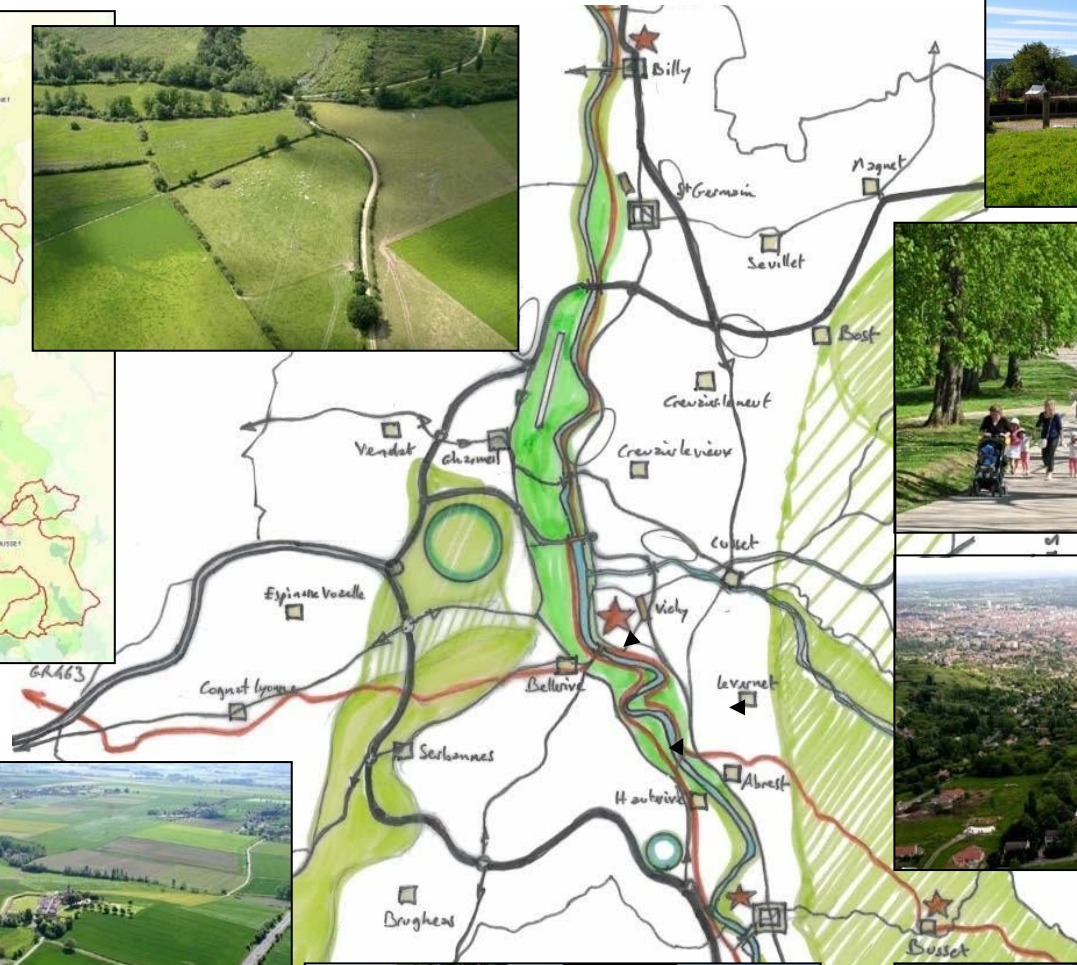
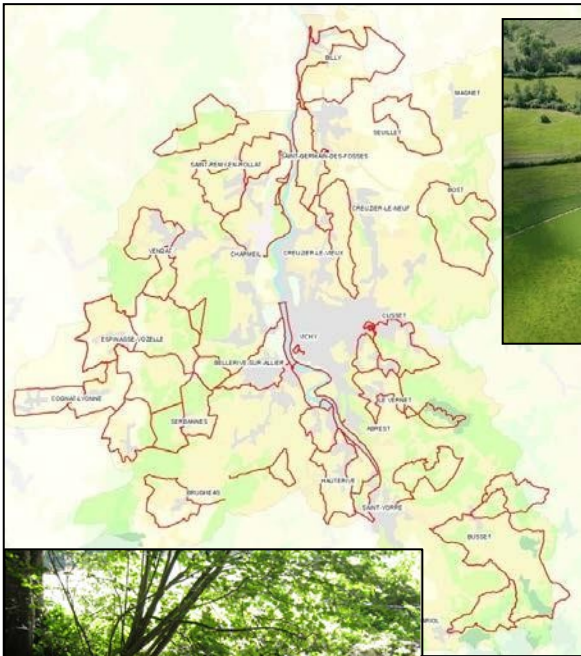
Les chemins de liaison avec l'axe Allier ** :

Aménagement de liaisons pédestres et cyclables pour relier les cheminements le long de l'Allier, existants et futurs, aux lieux habités, aux sites de loisirs, aux itinéraires de randonnée, partout où cela sera possible de Billy à Mariol, en cherchant à favoriser l'accès aux différents lieux d'intérêt et d'hébergement touristique.

La grande boucle équestre * :

Réalisé à plus de 50%, ce grand parcours autour de l'agglomération mérite d'être achevé et relié, d'une part à l'itinéraire de randonnée équestre de la Montagne Bourbonnaise, d'autre part au centre touristique de la cité. Cette liaison pourrait être obtenue au sud par Saint-Yorre et la voie verte de l'Allier en rive gauche, au nord dans le cadre de l'aménagement du site de Montpertuis et de sa liaison avec le Parc Omnisport et le futur Parc Naturel Urbain. Pour constituer à terme une offre touristique complémentaire, les traversées de routes devront être sécurisées et l'ensemble agrémenté de relais équestres pour l'accueil des cavaliers et de leurs montures.

La structuration des chemins de randonnées



La valorisation des sources et du patrimoine thermal

Après plusieurs siècles de main mise de l'Etat et de ses fermiers successifs sur les sources thermales du bassin de Vichy et sur l'économie du thermalisme, un tournant décisif est en passe d'être négocié avec le transfert du Domaine Thermal à la collectivité.

Dans le même temps, la prise de conscience au niveau régional et métropolitain, de l'opportunité de mieux valoriser la présence importante sur le territoire de sources et de stations thermales, place la «reine des villes d'eaux» en pole position pour s'inscrire dans une dynamique économique et culturelle de renouveau du thermalisme.

Cette reconquête identitaire porterait sur la diversification d'un thermalisme plus moderne, sur l'ouverture des bains aux habitants et aux visiteurs, sur la mise en valeur des sources et du patrimoine thermal, et sur un positionnement leader européen.

Ce grand projet de valorisation des sources et du patrimoine thermal répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : affirmation de l'identité de métropole verte, renforcement de l'économie touristique et renouveau du thermalisme, développement de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- **Développement communautaire** : de la culture pour tous à l'excellence,
- **proximité et solidarité territoriale** : renforcement d'un pôle d'équilibre, confortement personnalisé de pôles de proximité, soutien aux activités intégrées, cité de pleine santé pour tous les habitants.

Réhabilitation du parc thermal de Saint-Yorre * :

Comme porte d'entrée sur le circuit touristique de découverte des sources et en même temps site de loisirs pour le sud de l'agglomération.

Création d'un itinéraire de découverte des sources thermales *:

Du bassin de Vichy, inscrit dans le réseau des chemins de promenade et de randonnée piétonne et cyclable et basé sur une mise en valeur variée des sources et du patrimoine associé.

Rénovation du parc des Sources de Vichy * :**

Basée sur une conception du parc thermal de demain, partagée entre la restauration de l'ensemble historique classé et une part de création contemporaine, notamment autour de la mise en valeur des sources elles-mêmes, dans le cadre du transfert du Domaine Thermal de l'Etat à la collectivité locale.

Repositionnement de l'Office du Tourisme et du Thermalisme ** :

Au cœur du parc thermal, comme équipement central d'information et de promotion touristique pour l'ensemble de la communauté d'agglomération et des territoires associés.

Installation d'un Institut Européen du Thermalisme * :**

Et d'un musée sur la reine des villes d'eaux dans le grand établissement thermal, dans le cadre du réseau des villes thermales européennes et de l'inscription de Vichy au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Création d'un nouvel établissement de bains thermaux *:**

Emblématique par la qualité de son architecture et la modernité des modes d'approche de l'eau thermale (approche sensorielle, non médicale, esthétique, en relation avec la nature, etc...), dans le cadre de l'EcoQuartier des rives d'Allier par exemple.

Utilisation de la géothermie thermique ** :

Pour le chauffage de l'EcoQuartier et celui d'équipements publics, tels que le stade nautique par exemple.

La valorisation des sources et du patrimoine thermal



Les bains thermaux du futur



L'office de tourisme et de thermalisme

La rénovation des parcs thermaux



La mise en valeur des sources thermales



Le parcours des sources



Un institut européen du thermalisme



et du patrimoine thermal

L'Institut de formation à la réadaptation fonctionnelle

Face aux besoins croissants de réadaptation fonctionnelle engendrés par l'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population régionale, ainsi qu'à la nécessité de renouveler la population des praticiens, le développement des formations paramédicales correspondantes s'impose. La création d'un institut de formation aux métiers de la réadaptation fonctionnelle, installé de façon bipolaire entre Clermont-Ferrand et Vichy, représentera une opportunité pour renforcer l'Institut de Formation des Masseurs-Kinésithérapeutes et contribuer à la vocation «beauté-santé-forme» de la cité. Son installation sur la friche des anciens Docks de Blois, proche à la fois de la gare, du centre hospitalier et du pôle universitaire, permettra un développement progressif de ce pôle thématique, en fonction de l'ouverture progressive de nouvelles formations et activités. L'Institut contribuera à l'excellence du pôle d'économie sportive et son lien avec le thermalisme en constituera la marque originale.

Ce projet, générateur de nouveaux emplois, répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, renouveau du thermalisme, l'excellence du pôle d'économie sportive,
- **Développement communautaire** : l'adaptation de l'offre de logements, le développement d'un usage généralisé des outils numériques,
- **Proximité et solidarité territoriale** : la cité de pleine santé pour tous les habitants.

La relocalisation et l'extension de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)* :

La création de nouveaux locaux pour l'école de kinés, appelée à quitter le centre hospitalier et à se développer, constituera la base de l'opération de reconversion de la friche des anciens Docks de Blois et de la création de l'Institut de Réadaptation (formation aux métiers de la rééducation fonctionnelle).

Le développement progressif de l'Institut de Réadaptation ** :

Le programme de développement de l'Institut, à réviser dans le cadre de la fusion régionale avec Rhône-Alpes, prévoit le regroupement sur le site de plusieurs formations : ostéopathes, psychothérapeutes, pédicures-podologues, audioprothésistes, balnéo-thérapeutes.

L'installation du siège de l'Institut de Réadaptation * :

Installé à Vichy selon l'accord de l'Université, l'Institut de Réadaptation regrouperait aussi les formations existantes et futures implantées à Clermont-Ferrand en relation avec son CHU : ophtalmologie, orthophonie, ergothérapie.

Les équipements d'accompagnement * :

La superficie importante de la friche (1,4 ha) permet d'y développer un programme bâti complémentaire de l'Institut tel qu'un parking couvert mutualisé, une résidence étudiante, et un hôtel d'affaires, par exemple.

Des activités de recherche * :**

Le regroupement et la mise en synergie de différentes formations à la réadaptation fonctionnelle représentent de bonnes conditions pour attirer des entreprises privées à développer leurs recherches, que ce soit dans le domaine de l'équipement des personnes, de l'appareillage professionnel, ou de l'évolution des pratiques thérapeutiques.

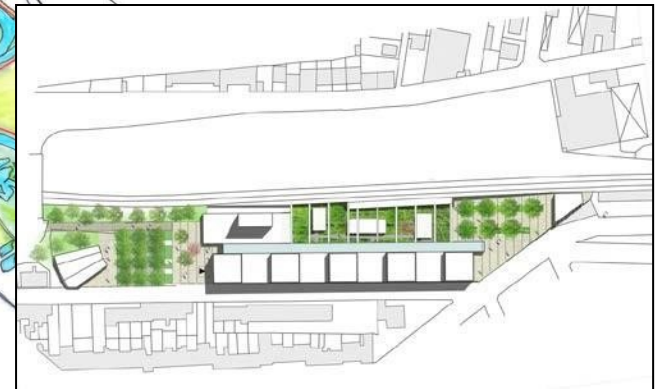
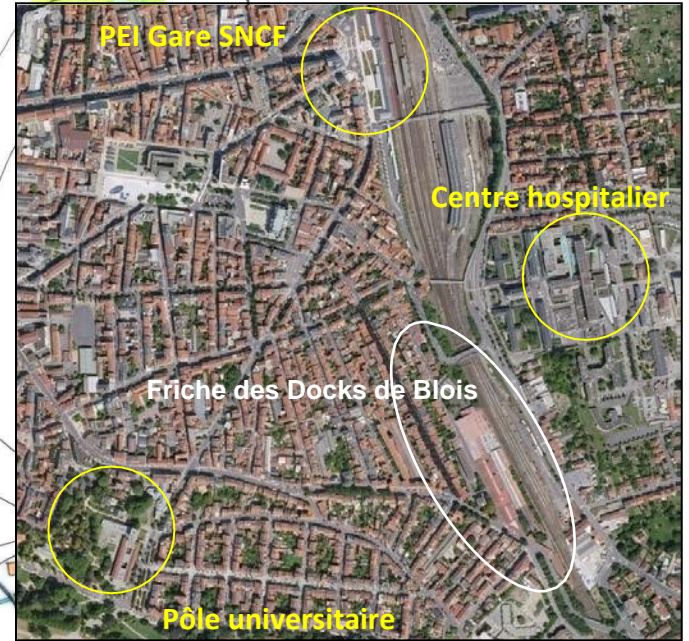
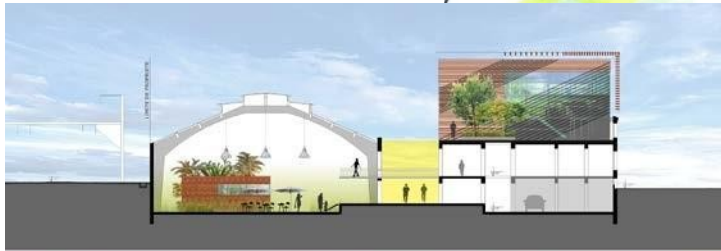
Un programme complémentaire * :

En fonction des disponibilités foncières laissées par le programme principal, l'urbanisation du site pourra être complétée d'éléments compatibles avec sa vocation première, tels que des logements sociaux et quelques commerces de proximité par exemple.

L'Institut de formation à la réadaptation fonctionnelle

SCÉNARIO 2 VARIANTE 1

	PROMOTION	NOMBRE D'ANNÉES	EFFECTIFS
MASSEURS KINESITHÉRAPEUTES (IFMK)	90	3	270
OSTHÉOPATHES (IFSO)	25	3	75
IFACS (FORMATION CONTINUE)	pm	pm	pm
PSYCHOMOTRICIENS	30	3	90
PÉDICURES PODOLOGUES	30	3	90
AUDIO PROTHÉSISTES	30	3	90
AUTRES	30	3	90
SOUS TOTAL 21			705



La modernisation du plateau d'économie sportive

Compte tenu de la valeur de l'ensemble des grands équipements sportifs et de l'ambition d'excellence attachée à leur valorisation identitaire, économique et touristique, il importe de les maintenir en bon état, de les moderniser et d'en développer l'attractivité. Il s'agit là d'un enjeu supra-communautaire, dont le pôle métropolitain doit bénéficier dans son nécessaire positionnement au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est dans cette perspective que le CREPS pourra être renforcé et contribuer ainsi à la notoriété sportive de Vichy. Cette mise à niveau profitera aussi au milieu sportif local et au développement du sport pour tous, qui constitue un des facteurs d'attractivité de Vichy Communauté dans la réalité du slogan «beauté, santé, forme». Les synergies avec les acteurs de la formation sportive, de la médecine, du thermalisme et du tourisme intégreront aussi cette stratégie, qui nécessitera l'organisation d'une gouvernance sportive.

Ce grand projet, qui regroupe de nombreuses actions transversales en lien avec d'autres thèmes de projets, répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégiques métropolitains** : valorisation de l'axe Allier, affirmation de l'identité de métropole «verte», renforcement du tourisme et renouveau du thermalisme, développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, excellence du pôle d'économie sportive,
- **Développement communautaire** : politique de services en faveur des jeunes et des seniors,
- **Proximité et solidarité territoriale** : cité de pleine santé pour tous les habitants.

La rénovation du centre omnisport ** :

Grand programme de remise à niveau du parc et des installations, en lien avec le projet de transformation de la rive gauche du lac d'Allier, extension possible en relation avec le projet de parc naturel urbain et connexion par une grande passerelle à la rive droite vers le centre touristique et l'axe du Sichon.

Pôle d'activités du stade Darragon ** :

Développement d'activités complémentaires à définir (clinique du sport, club-house, show-room et commerce spécialisé, etc...), dans le cadre du projet d'urbanisation autour du stade et de la mise en valeur de l'embouchure du Sichon en relation avec l'activité nautique du lac d'Allier, en lien avec la vocation touristique du site.

Développement de la boucle des Isles * :

Optimisation et extension des terrains de sports et reconversion de l'ancien stade nautique, dans le cadre du projet de mise en valeur de la boucle des Isles sur Bellerive et de sa connexion à la rive droite par une passerelle la reliant au campus universitaire et au centre touristique.

Valorisation sportive du site de l'aéroport *:

Développement des sports aériens (pratiques, formations, compétitions, manifestations) et utilisation pour des grands évènements dans d'autres domaines, pour enrichir l'offre du pôle d'excellence sportive et contribuer à la valorisation et à la pérennisation de l'aéroport.

Intégration de parcours sportifs sur le territoire ** :

Organisation de parcours sportifs de différentes natures (pédestre, VTT, équestre,...) bien identifiés dans le réseau des itinéraires de randonnée, en ménageant le confort des promeneurs, voire de parcours en eau libre sur la rivière (canoë-kayak, natation,...), pour diversifier l'offre sportive en lien avec le développement touristique et accueillir facilement des grandes compétitions.

La modernisation du plateau d'économie sportive



Le confortement des pôles d'équilibre

Les centres de St-Germain-des-Fossés et de St-Yorre confirment leur rôle de pôles d'équilibre au nord et au sud du cœur urbain, bien identifié par le SCoT. Il est important de les conforter dans cette vocation, à la fois pour assurer un développement équilibré de l'agglomération et pour offrir aux habitants de leurs aires d'influence respectives les services de proximité souhaitables. Mais leur position en relais du cœur urbain doit aussi permettre d'entraîner les communes proches dans la dynamique de développement du territoire, sur le plan social, économique et touristique. Cet objectif de rayonnement est aussi partagé par le centre de Cusset sur l'est du territoire communautaire, ainsi que pour l'ouest par Bellerive-sur-Allier dans une moindre mesure pour le moment, parallèlement à leur appartenance au cœur urbain de l'agglomération.

Avec la fusion, le Mayet de Montagne se positionne comme un nouveau pôle d'équilibre à l'est du territoire. En effet, par les commerces de proximité, il constitue une porte d'entrée touristique pour les activités de pleine nature et le tourisme vert. Le lycée agricole présent sur cette commune devra conforter.

Ce projet répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégie métropolitaine** : valorisation de l'axe Allier, renforcement de l'économie touristique et renouveau du thermalisme,
- **Développement communautaire** : réduction de la vulnérabilité aux inondations, de la culture pour tous à l'excellence, développement d'un usage généralisé des outils numériques, maintien des services publics,
- **Proximité et solidarité territoriale** : renforcement des pôles d'équilibre, amélioration de l'organisation des déplacements, trame verte et bleue comme cadre de vie, réseau des chemins de promenade, cité de pleine santé pour tous les habitants.

La base de loisirs-nature de St-Germain-Billy * :

Développement progressif d'un parc fluvial sur le secteur des Iles, en relation avec les rives de Billy, dédié aux loisirs et aux sports de nature, à la pêche, à la voile et à la découverte de la rivière, intégrant la voie verte régionale de découverte de l'Allier sur la berge renaturée et sa liaison au centre-ville.

L'organisation d'un accueil touristique intégré * :

Fondé sur la proximité de la cité thermale, sur l'attractivité du château de Billy et la mise en valeur de son village, sur une desserte multiple : train, bus, vélos, randonnée, canoë...

La mise en valeur du centre-ville de St-Germain ** :

Par l'aménagement paysager de la place et de l'artère commerçante, par le regroupement de services (maison de santé par exemple) et par l'organisation plus confortable des cheminements piétons et cyclables, vers la future base de loisirs-nature, la gare et le parc d'activités des Ancises.

La réhabilitation du parc Larbaud à St-Yorre * :

Comme jardin de détente, point de départ de l'itinéraire de découverte des sources et du patrimoine thermal, étape de parcours équestre, ainsi qu'élément de valorisation pour l'entrée de ville.

Aménagement d'une liaison pédestre et équestre * :

Entre les itinéraires existants de la Montagne Bourbonnaise (vers Busset et Mariol) et la voie verte de découverte de l'Allier en rive gauche, en passant par le parc Larbaud.

La base nautique de la rive gauche * :

Développement de l'accueil et création d'une base d'arrivée/départ de canoë-kayak en relation avec les projets de développement de l'axe Allier par le Grand-Clermont, d'une plage de baignade, en lien le camping existant et la future voie verte de découverte de l'Allier.

Le confortement de St-Germain-des-Fossés et de St-Yorre



La préservation de l'environnement

De nombreuses actions ont été réalisées par Vichy Communauté pour préserver l'environnement sur son territoire, en particulier dans le domaine de la gestion des déchets et de l'assainissement. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre ces efforts, en réorientant et en priorisant certaines actions en fonction du caractère significatif de leur impact et des opportunités offertes par les projets d'aménagements et d'équipements. La question de préservation de la qualité des eaux impose de mettre en œuvre une politique de réhabilitation de certaines parties des affluents de l'Allier en relation avec la mise en valeur des territoires traversés, dans leurs parties urbanisées comme dans leurs parties agricoles. Une façon de préserver l'environnement pour les habitants de Vichy Communauté est de favoriser les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

Ce grand projet, qui regroupe de nombreuses actions transversales en lien avec d'autres thèmes de projets, répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégiques métropolitains** : affirmation de l'identité de métropole «verte»
- **Développement communautaire** : cadre de vie des quartiers prioritaires, promotion de l'agriculture de proximité, actions transversales pour préserver l'environnement
- **Proximité et solidarité territoriale** : confortement personnalisé des pôles de proximité, trame verte et bleue comme cadre de vie, cité de pleine santé.

Optimisation de la gestion des déchets ** :

Le schéma de traitement des déchets ménagers et assimilés, collectés sur le territoire de Vichy Communauté mérite d'être réexaminé pour anticiper sur le moyen et long terme, en fonction d'évolutions législatives potentielles et des opportunités de rapprochement aux niveaux départemental ou métropolitain. Dans cette perspective l'évolution de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de GAIA (ex Guègue) devra s'accompagner d'une réhabilitation du site après exploitation, l'exemple de la société publique locale « Allier Tri » avec la création d'un centre de tri simplifié témoigne de l'intérêt de ce type de démarche.

Le traitement des eaux pluviales ** :

Au-delà de la solution apportée par la mise en place de bassins de rétention, qui montre ses limites, la priorité est aujourd'hui de gérer les eaux de ruissellement au plus près pour favoriser leur diffusion et réduire les temps de concentration.

L'amélioration de l'épuration des eaux usées * :

La poursuite de la mise en séparatif des réseaux pour diminuer la part des eaux claires parasites et la modernisation de la gestion du réseau, en particulier avec le contrôle des déversoirs d'orage, devront accompagner la performance à renforcer de la station de traitement d'épuration de Vichy-Rhue, notamment au niveau du prétraitement (récupération des sables et des graisses). En parallèle, l'expérience réussie de la zone de rejet végétalisée de Magnet mérite d'être exploitée pour d'autres petites unités d'épuration.

La réhabilitation des cours d'eau ** :

Parallèlement aux actions d'amélioration des milieux humides et de la qualité des eaux de la rivière Allier, la réhabilitation de ses affluents dans le cadre d'un «contrat territorial milieux aquatiques», conjuguera l'objectif de préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques avec celui de la mise en valeur des territoires traversés, comme à Mariol, à Seuillet ou à Espinasse-Vozelle par exemple.

Le recours aux énergies renouvelables ** :

Parallèlement à la nécessaire recherche d'abaissement des consommations d'énergie, comme avec le programme d'isolation des combles, le recours aux énergies renouvelable est à privilégier. A titre d'exemple, la création d'une unité de méthanisation, constitue une piste intéressante, tout comme le développement de la géothermie sur nappe pour chauffer le stade aquatique et l'EcoQuartier par exemple.

La préservation de l'environnement



Le développement des usages du numérique

L'ensemble des habitations et entreprises du territoire de Vichy Communauté, déjà bien desservi en ADSL, est en passe d'être couvert d'ici 2021 par un réseau de fibre optique complété d'un réseau hertzien 4G-fixe assurant un accès généralisé aux communications en très haut débit. Cette condition était nécessaire pour permettre à tous ses habitants et acteurs de profiter de la révolution numérique qui oriente désormais tout projet de développement individuel ou collectif. L'objectif est alors multiple : favoriser la proximité en compensant l'éloignement physique causé par la distance ou le handicap, aider les habitants les moins avancés à s'appropriier et à utiliser ces nouveaux moyens, partager plus et plus vite tous types d'informations, optimiser les moyens collectifs par la dématérialisation des actes, adapter les modes relationnels et promotionnels de la collectivité aux échelles métropolitaine, suprarégionale et internationale, soutenir le développement et la création d'activités économiques et touristiques basées sur l'utilisation des nouvelles technologies de communication, etc.

Ce grand projet, qui regroupe de nombreuses actions transversales en lien avec d'autres thèmes de projets, répond aux trois niveaux d'enjeux :

- **Stratégiques métropolitains** : affirmation de l'identité de métropole verte, renforcement de l'économie touristique, développement de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- **Développement communautaire** : généralisation de l'usage du numérique, amélioration du cadre de vie des quartiers prioritaires,
- **Proximité et solidarité territoriales** : confortement personnalisé des pôles de proximité, soutien aux activités intégrées, cité de pleine santé pour tous les habitants.

Participation à l'open data* :

La généralisation progressive de l'accès libre aux données publiques par la voie numérique nécessite une entente et une organisation entre les acteurs, ainsi que la définition de priorités opportunistes. A travers l'action du Pays de Vichy en lien avec le projet régional, Vichy Communauté s'inscrit dans cette dynamique en corrélation avec la mutualisation des moyens entre ses communes, comme dans le domaine de l'urbanisme règlementaire.

Espaces de co-working expérimentaux* :

Le projet de rénovation urbaine du quartier prioritaire Presles-Darcins offre une première opportunité pour expérimenter la mise en place, en lien avec la réhabilitation de ses logements sociaux et de son cadre de vie, un lieu d'échange animé offrant l'accès aux outils numériques et l'apprentissage de leur usage. Une deuxième opportunité sera offerte avec le projet d'EcoQuartier des Rives d'Allier dans la continuité de la réhabilitation du parc d'habitat social des Ailes. D'autres opportunités pourraient se révéler, en particulier dans les communes jouant le rôle de pôles d'équilibre de l'agglomération. La mise en place d'un espace de coworking en Montagne Bourbonnaise répondra aussi à une demande spécifique de cette partie du territoire communautaire. Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de Presles à Cusset un espace de coworking est d'ores et déjà programmé.

Applications de découverte touristique* :

Plusieurs projets à vocation touristique ou pédagogique méritent d'être accompagnés d'applications numériques permettant d'enrichir les parcours de visite d'un accès à une muséographie dématérialisée. Ce serait par exemple le cas pour le circuit de découverte des sources thermales et du patrimoine associé, ainsi que pour les itinéraires de découverte des rivières en lien avec la Maison de l'Allier projetée.

Smart thermal city :**

C'est en réalité l'ensemble de l'écosystème touristique régional dans lequel Vichy Communauté doit situer son originalité par une qualité remarquable d'accueil et de relation à ses visiteurs que permet l'utilisation des technologies numériques, pour s'affirmer comme «smart tourism destination».

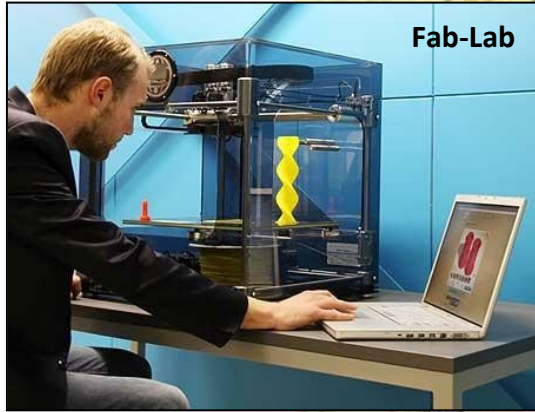
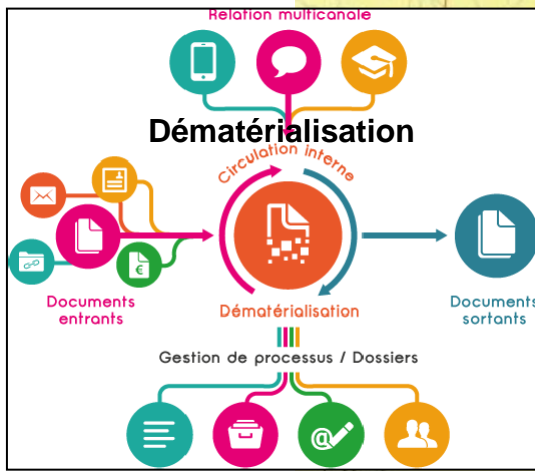
Rayonnement international* :

L'extraordinaire potentiel de promotion offert aujourd'hui avec l'internet mérite d'être exploité de façon ciblée pour développer l'attractivité et la fréquentation du territoire. Ce sera le cas si l'inscription de Vichy au patrimoine mondial de l'UNESCO se réalise, mais une cible privilégiée s'offre déjà à travers le rayonnement international du CAVILAM, dont les nombreux étudiants du monde entier constituent autant d'ambassadeurs et de futurs touristes potentiels, pour peu que l'on s'attache à entretenir un lien avec eux.

Internet et téléphonie en Montagne Bourbonnaise :

Les actions de déploiements Très Haut Débit doivent trouver leur déclinaison sur l'ensemble du territoire de Vichy Communauté en prenant en compte les spécificités de la Montagne Bourbonnaise. L'amélioration de la qualité des réseaux permettra de coupler variété des besoins et création de nouvelles demandes pour profiter au développement de notre communauté d'agglomération.

Le développement des usages du numérique



Annexe 1: Récapitulatif du processus d'élaboration en 2014-2015

- **Bureau communautaire** **5 juin 2014**
Composition du Comité de Pilotage et du Comité Technique chargés de l'élaboration du volet territorial du Projet d'agglomération
- **Comité technique** **16 juin 2014**
Examen du projet d'agglomération précédent et état des lieux
- **Comité technique** **18 juillet 2014**
Bilan technique du projet d'agglomération précédent et évolution du contexte
- **Comité de pilotage** **22 juillet 2014**
Etat des lieux et méthodologie
- **Bureau communautaire** **4 septembre 2014**
Le projet d'agglomération dans le cadre des politiques de l'Eau
- **Comité de pilotage / Comité technique** **16 octobre 2014**
Bilan du projet d'agglo précédent, orientations du SCoT 2013, grandsprojets pour 2015/2030, politiques contractuelles, organisation de la concertation des communes
- **Comité de pilotage** **28 octobre 2014**
Hiérarchisation des enjeux (jeu stratégique Clermont Métropole)
- **Concertation des communes par secteurs (1ère session):**

☒ Secteur EST (mairie de Cusset)	31 octobre 2014
☒ Secteur NORD (mairie de St Germain-des-Fossés)	3 novembre 2014
☒ Secteur OUEST (mairie de Bellerive)	3 novembre 2014
☒ Secteur CENTRE (Vichy Communauté)	4 novembre 2014
☒ Secteur SUD (mairie de St Yorre)	13 novembre 2014
- Comité technique Lancement de l'élaboration du Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI) avec Clermont Métropole	12 janvier 2015
- Comité de pilotage / Comité technique PDUI et test de deux secteurs prioritaires au jeu stratégique Clermont Métropole	20 janvier 2015
- Comité technique Préparation du dossier de PDUI avec Clermont Métropole	25 février 2015
- Comité de pilotage / Comité technique Définition des trois niveaux d'enjeux du volet territorial du projet d'agglomération 2015/2025 et point sur les politiques contractuelles	26 février 2015
- Bureau communautaire Proposition pour la définition des enjeux du projet d'agglomération, illustration de thèmes de projets décomposés en actions, point sur les politiques contractuelles, secteurs prioritaires du PDUI, lancement d'études et de projets	5 mars 2015
- Comité technique Echange sur les enjeux du volet territorial et croisement avec l'élaboration du Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI) avec Clermont Métropole.	1^{er} avril 2015

- **Comité de pilotage et comité technique**
Présentation d'une première version du volet territorial du projet d'agglomération, comportant les thèmes des grands projets assortis de programmes d'actions

23 avril 2015
- **Bureau communautaire**
Présentation de la version de base du volet territorial du projet d'agglomération

30 avril 2015
- **Conseil de développement**
1^{ère} saisine pour présentation de l'avant-projet du volet territorial du projet d'agglomération et avis sur le Programme de Développement Urbain Intégré

6 mai 2015
- **Commission n°2 élargie**
Examen de l'avant-projet du volet territorial du projet d'agglomération par la commission aménagement, développement durable, transports et habitat

12 mai 2015
- **Concertation des communes par secteurs:**

 - ☒ **Secteur Sud** (St Yorre) 19 mai 2015
 - ☒ **Secteur Nord** (St Germain-des-Fossés) 19 mai 2015
 - ☒ **Secteur EST** (Cusset) 20 mai 2015
 - ☒ **Secteur OUEST** (Bellerive-sur-Allier) 21 mai 2015
- **Conseil de développement Vichy Communauté**
2^{ème} saisine et poursuite des débats sur l'avant-projet du volet territorial du Projet d'agglomération

27 mai 2015
- **Commission n°2 élargie**
Restitution des propositions du Conseil de développement et de l'avis des communes pour avis final de la commission n°2

2 juin 2015

- **Bureau communautaire** **4 juin 2015**
Avis final sur le volet territorial du projet d'agglomération
- **Conseil communautaire** **18 juin 2015**
Délibération sur le volet territorial du projet d'agglomération

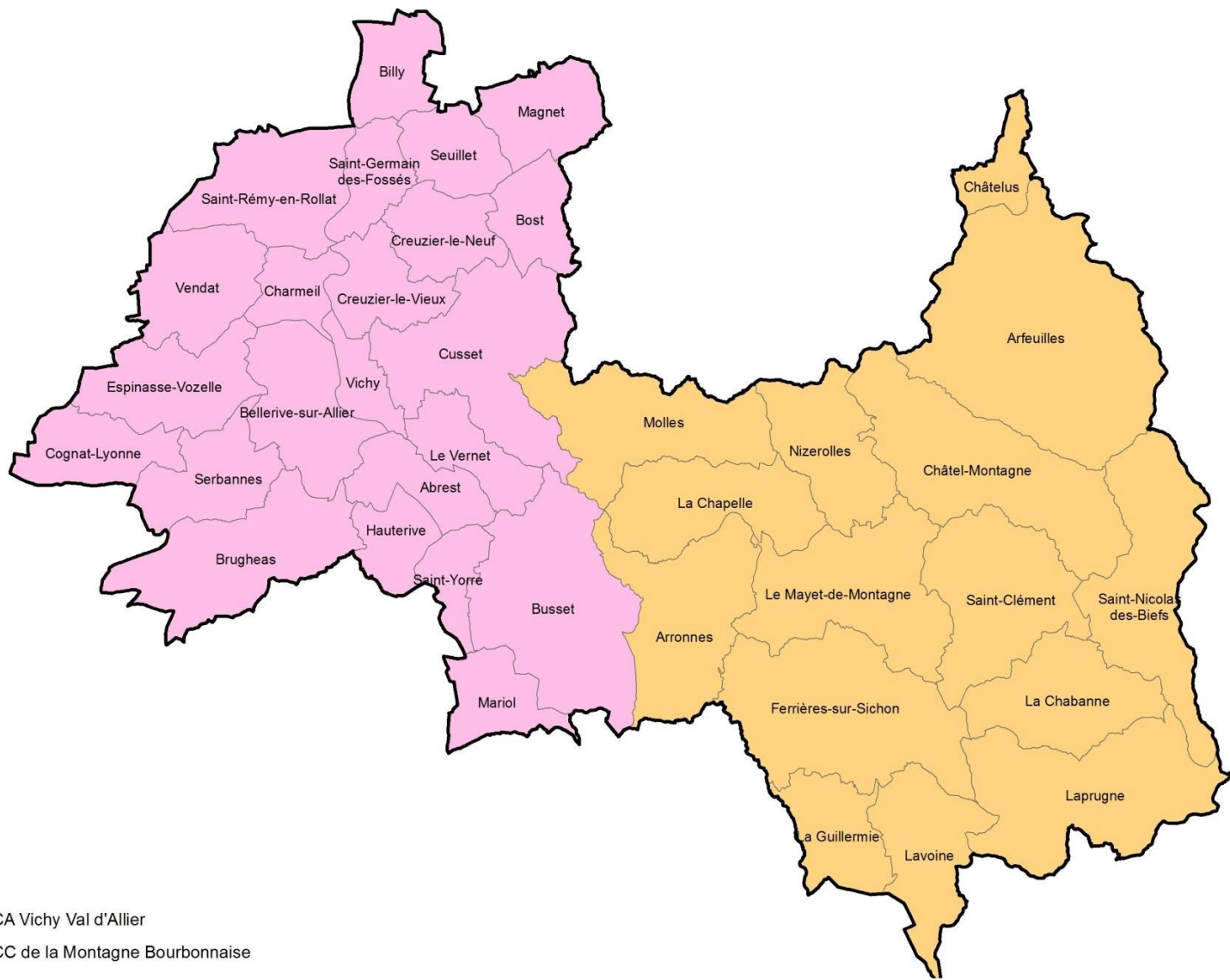
Plus actions de mise à jour suite fusion

Comité de pilotage : Mme Cuisset, M. Kuchna, M. Mazal, M. Aurambout, M. Gaillard, M. Laloy, M. Aguilera

Récapitulatif du processus de mise à jour du projet d'agglomération consécutivement à la fusion

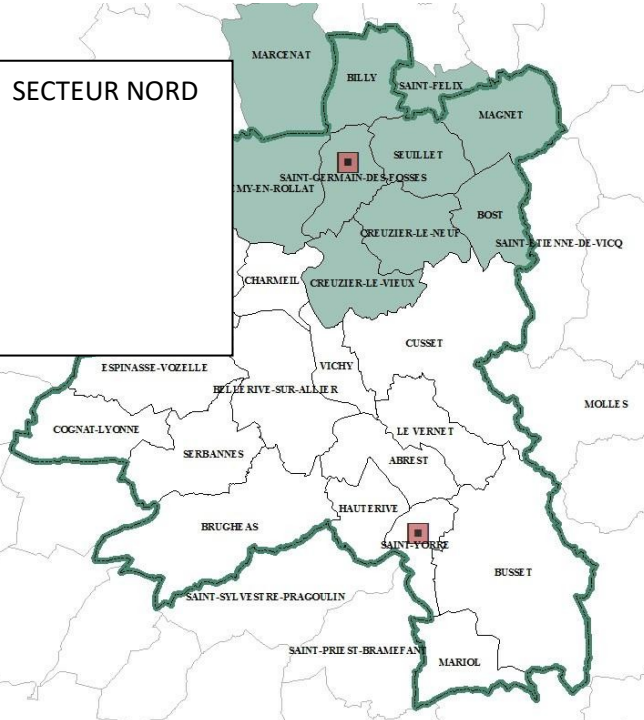
- **Comité de pilotage (version élargie)** **2 mars 2017**
Présentation et méthodologie de mise à jour
- **Comité technique** **de mars à juin 2017**
Travail technique de mise à jour
- **Comité de pilotage (version élargie)** **27 juin 2017**
Présentation de la mise à jour
- **Bureau communautaire** **29 juin 2017**
Présentation de la mise à jour
- **Envoi document version projet aux élus communautaires** **9 aout 2017**

- **Commission N°2**
Validation de la mise à jour **12 septembre 2017**
- **Bureau communautaire**
Validation de la mise à jour **21 septembre 2017**
- **Conseil communautaire**
Validation de la mise à jour **28 septembre 2017**

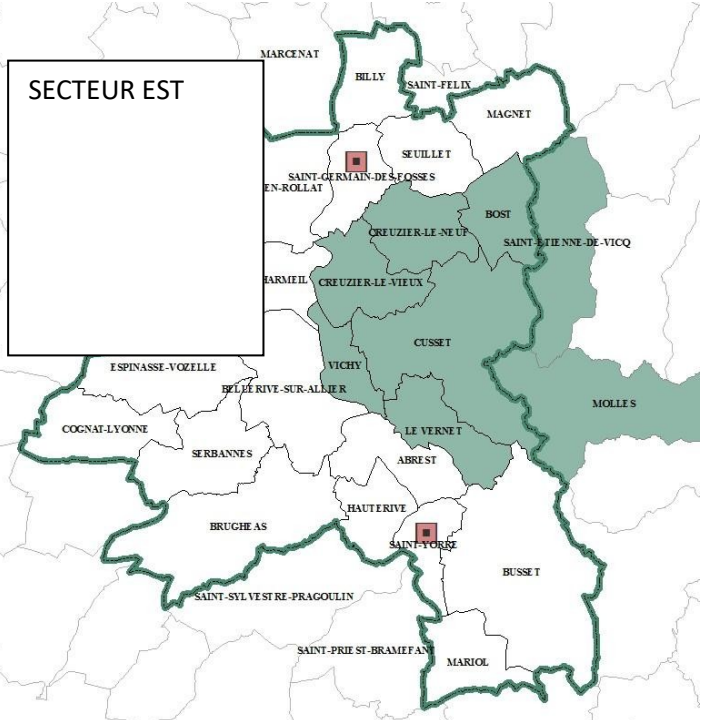


CA Vichy Val d'Allier
 CC de la Montagne Bourbonnaise

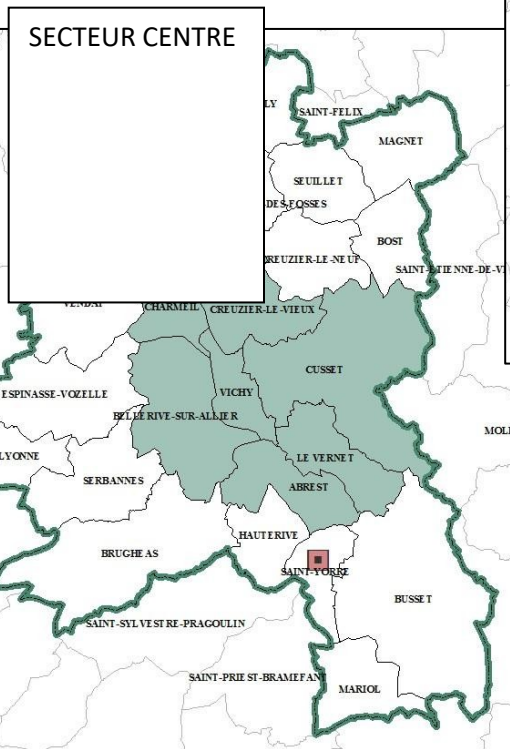
SECTEUR NORD



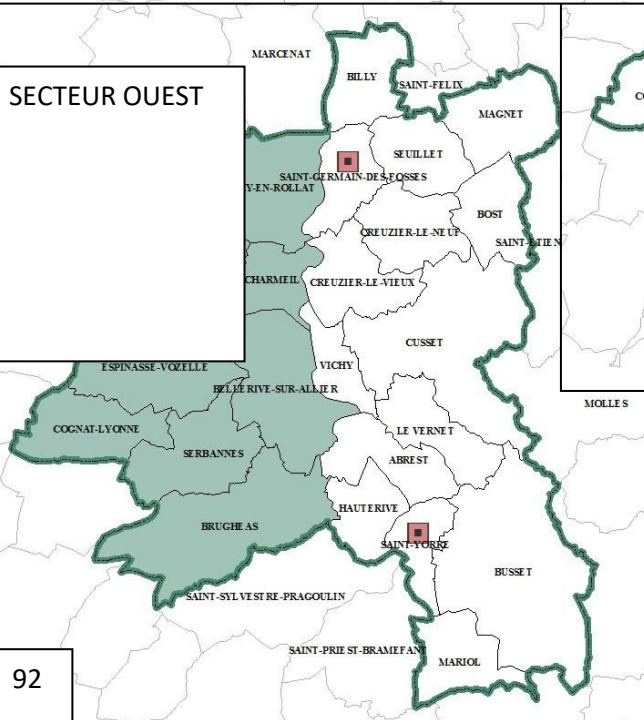
SECTEUR EST



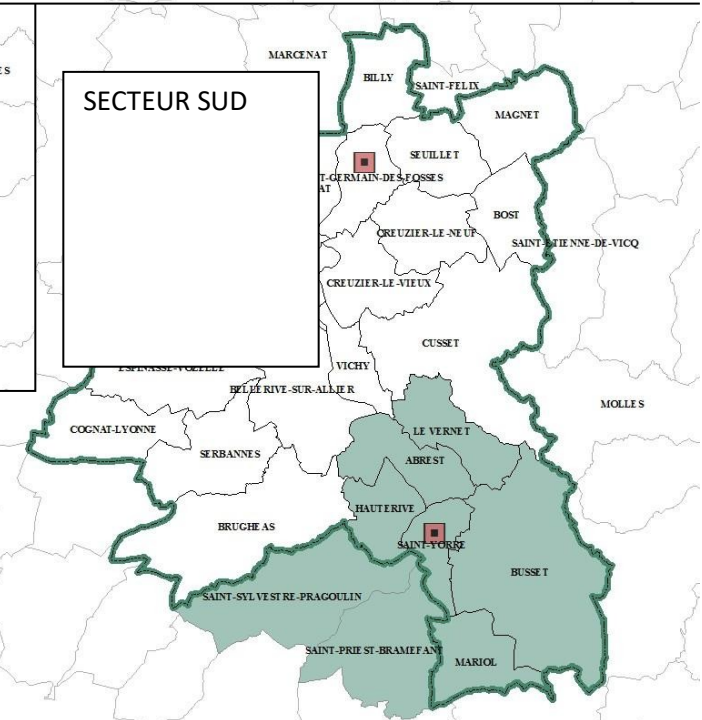
SECTEUR CENTRE



SECTEUR OUEST

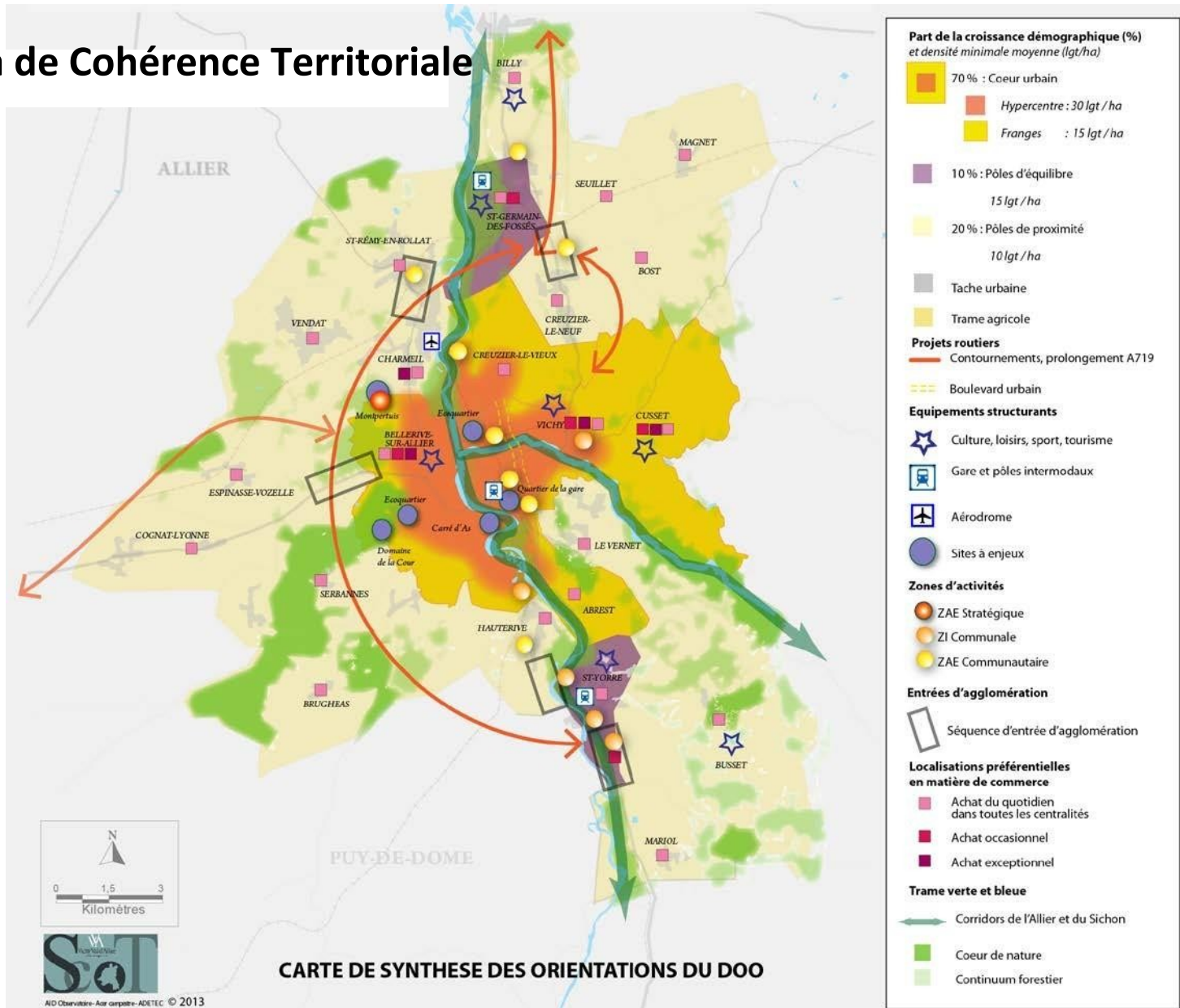


SECTEUR SUD

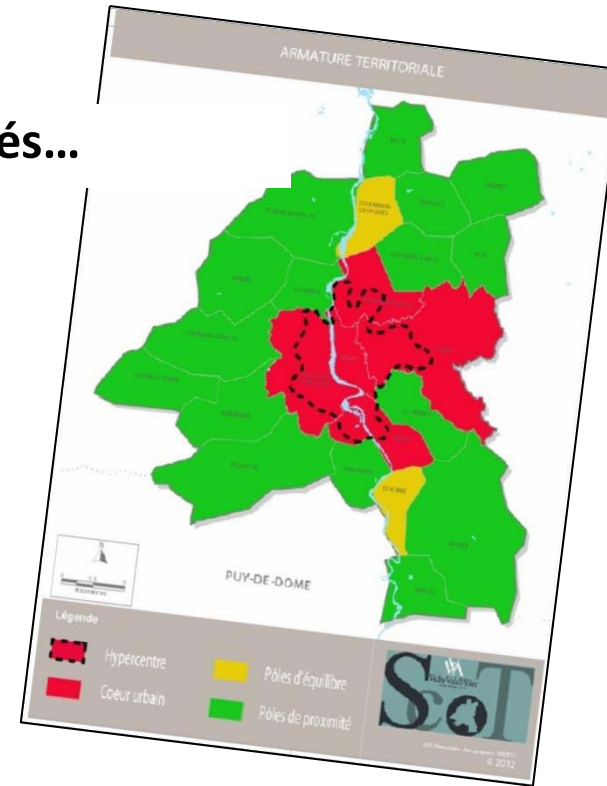
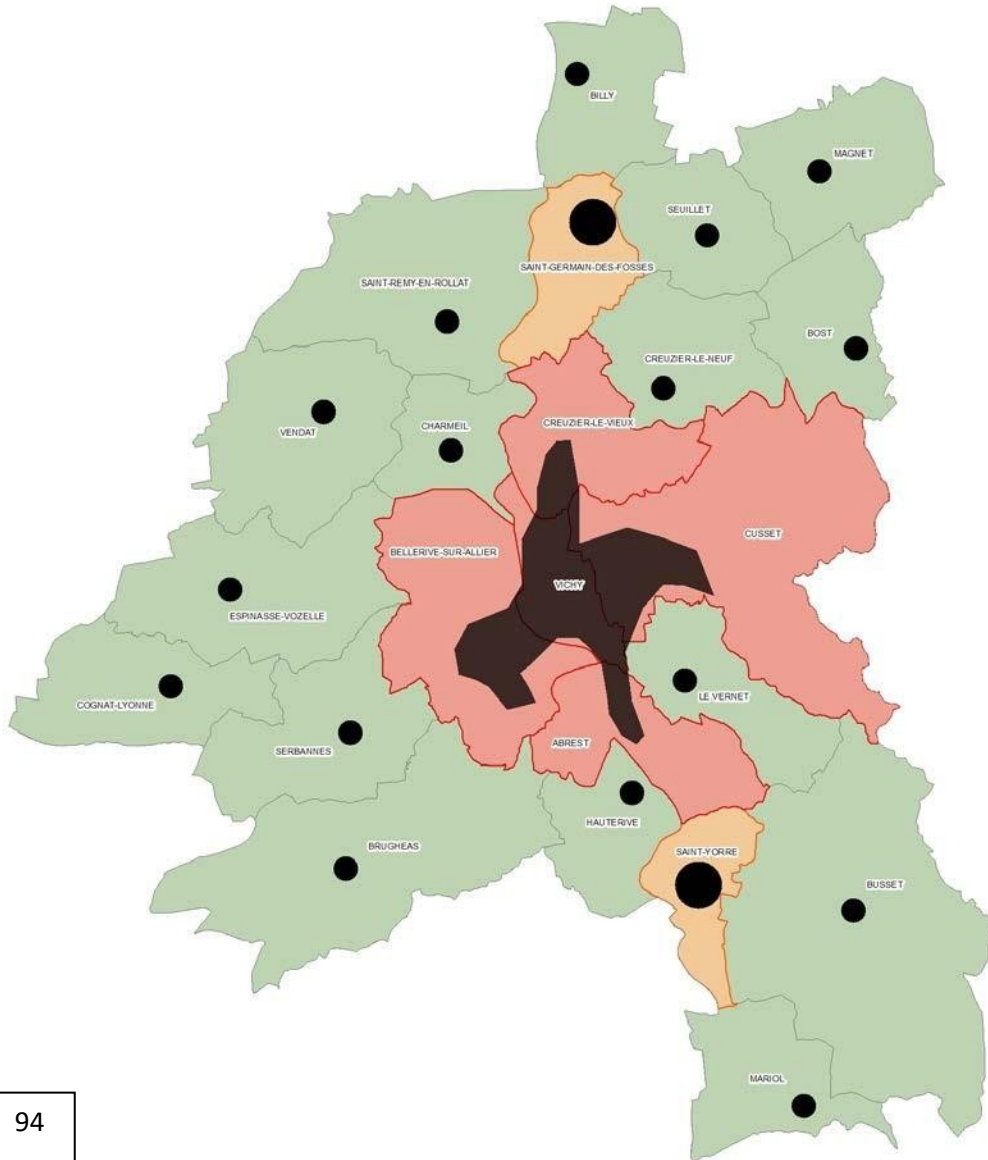


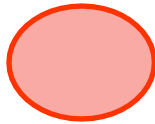
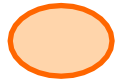


Annexe 2 : éléments d'évolution du contexte

Le Schéma de Cohérence Territoriale

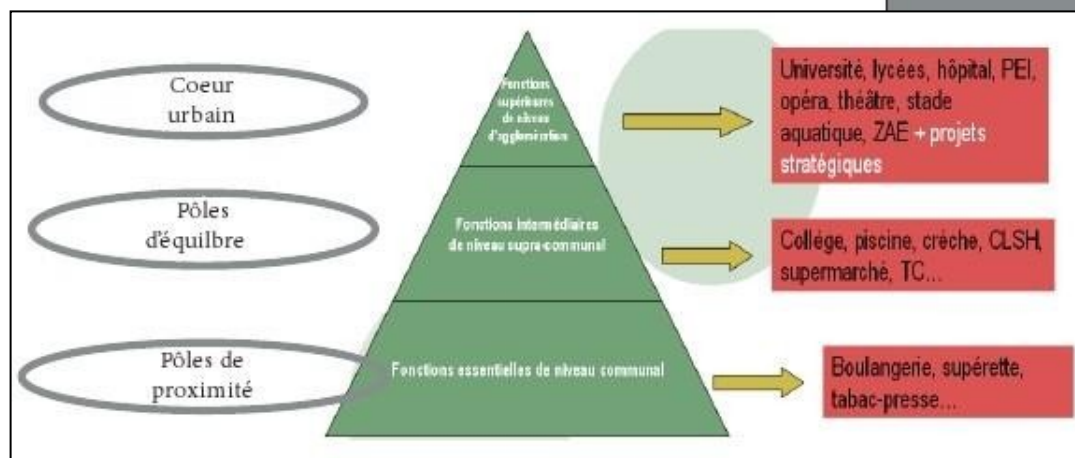


Une organisation du territoire à trois niveaux de polarités...



-  **Cœur urbain:** Abrest, Bellèrve, Cusset, Vichy, Creuzier le Vieux
-  **Pôles d'équilibre :** St Germain et St Yorre
-  **Pôles de proximité**
-  **Et pour chaque polarité, identification d'une centralité (zones d'habitat denses)**

... assortis de « droits » et de « devoirs »



	«Droits»	«Devoirs»
Coeur urbain	<p>Assurer la majorité du développement résidentiel de VVA</p> <p>Proposer une offre économique diversifiée sur ces pôles pour s'assurer d'un rapprochement entre lieux d'emplois/ lieux d'habitation</p> <p>Offrir toute la gamme de services et de commerces dans un objectif de rayonnement de l'agglomération</p> <p>Consolider l'offre de transports collectifs depuis et vers ces secteurs</p>	<p>Offrir un panel de logements très diversifié au sein de chaque polarité : individuels/collectifs, location/acquisition, petits/grands logements,...</p> <p>Promouvoir la densité autour des TC</p> <p>Accueillir la majorité des futurs programmes de logements aidés</p> <p>Assurer des liaisons aisées (TC, pistes cyclables, cheminements piétonniers) entre les différents lieux du développement</p> <p>Assurer la plupart du renouvellement</p>
Pôles d'équilibre	<p>Idem Coeur Urbain sauf sur les services : Offrir une gamme de services (y compris sociaux) et de commerces de « bassin de vie local »</p>	<p>Idem Coeur Urbain, sauf : densité atténuée et une ventilation du logement social moindre</p>
Pôles de proximité	<p>Maintenir une gamme de « services minimum » sur l'ensemble de ces communes</p> <p>Mise en valeur des espaces de respiration (agriculture, espaces naturels)</p>	<p>Un urbanisme plus ramassé autour des centres bourgs</p>

Les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale de 2013

Un défi unique et ambitieux: le redressement et le rajeunissement de la population de Vichy Communauté

1. Pour un territoire dynamique et ouvert : jouer un rôle dans le renforcement de la plaque urbaine clermontoise	13	2. Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales	26
1.1. Connecter le territoire	16	2.1. Structurer le territoire pour une meilleure qualité de service	28
1.2. Cultiver l'excellence et l'innovation	19	2.2. Promouvoir la proximité	32
1.3. Développer une stratégie de marketing territorial	20	2.3. Produire une offre de logements adaptée à la demande et intégrée à son environnement	33
1.4. Structurer la politique de réserves foncières	21	3. Pour un territoire décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie	36
1.5. Affirmer la vocation économique du territoire	21	3.1. Maîtriser l'étalement urbain : optimiser l'occupation foncière sur le principe de « l'intensité urbaine »	37
1.6. Consolider l'offre commerciale	23	3.2. Préserver et valoriser les grands espaces naturels du territoire de Vichy Val d'Allier	39
1.7. Promouvoir la vocation touristique et culturelle	25	3.3. Préserver la ressource en eau	42
1.8. Valoriser l'agriculture de proximité	26	3.4. Favoriser un développement urbain compatible avec le respect de l'environnement	43
		3.5. Embellir le cadre urbain des habitants	45

Éléments d'évolution du contexte territorial

Ce qui a changé ou qui change d'important pour notre agglomération

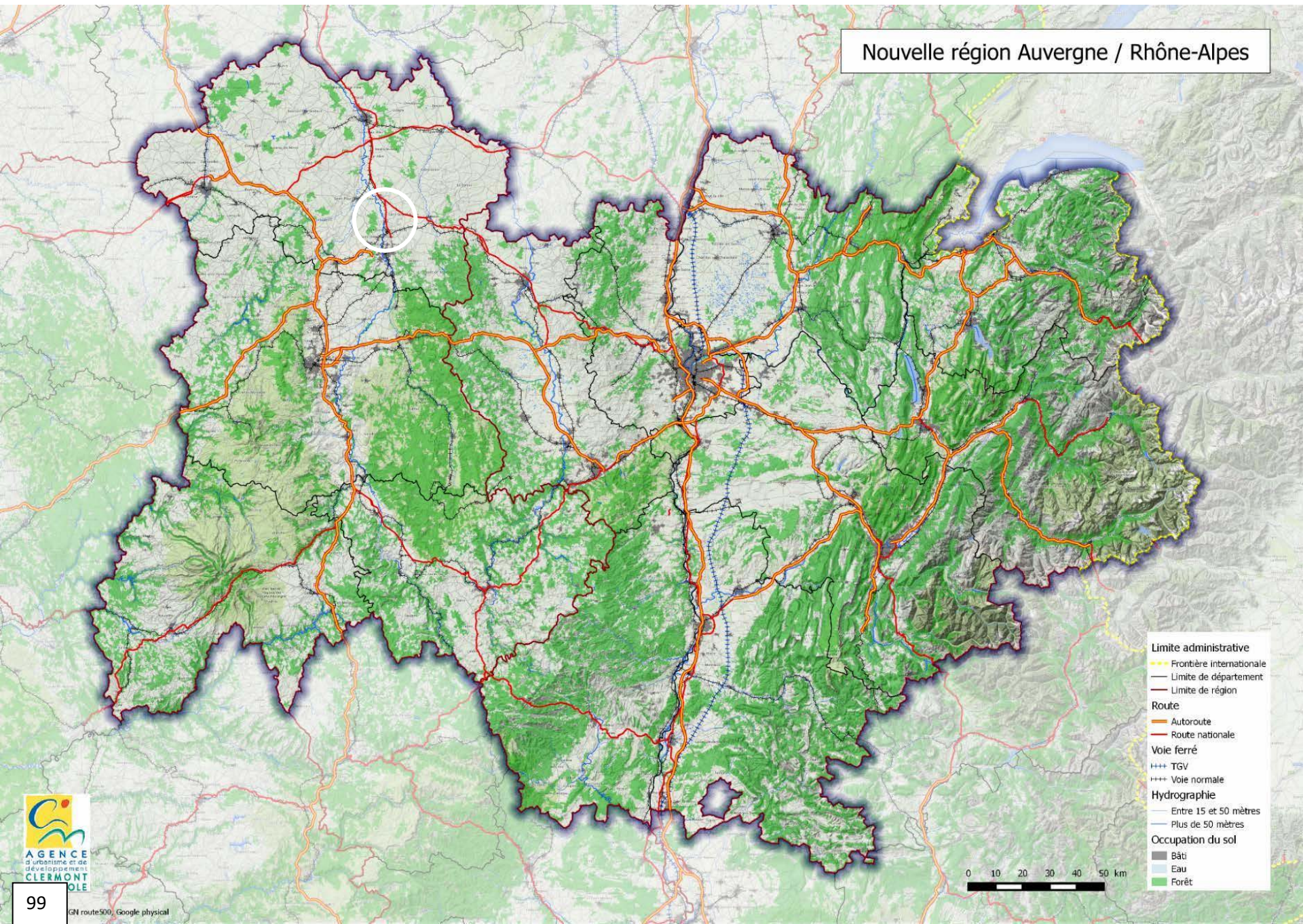
- + Le prolongement de l'antenne autoroutière A 719 (2015)
- + La réalisation du contournement Sud-Ouest (2016)
- + La réalisation de la première tranche du boulevard urbain(2014)
- + La mise en valeur de la rive droite du Lac d'Allier (2014)
- + L'acquisition par Vichy Communauté de la friche industrielle de Montpertuis (2015)
- + La création du grand centre de recherche de Michelin (URBALAD) (2016)
- + La création du Syndicat Mixte Métropole Clermont-Vichy-Auvergne (2013)
- ± Le renforcement du commerce périphérique de Clermont-Ferrand avec l'implantation d'IKEA (2015)
 - La poursuite de la récession industrielle avec la fermeture d'entreprises et la perte d'emplois
 - L'accélération des transferts de charges de l'Etat aux collectivités (ex : GEMAPI)
 - Le recentrement des filières universitaires sur Clermont-Ferrand au détriment du campus Lardy
- + Le développement de la fréquentation du CAVILAM et de son rayonnement
- + La reconnaissance du bassin de Vichy comme « Territoire à Risques Importants » d'inondation
- ± La loi NOTRe de nouvelle organisation territoriale de la république ...

Plusieurs perspectives importantes

Des décisions proches et déterminantes pour l'avenir de l'Agglomération

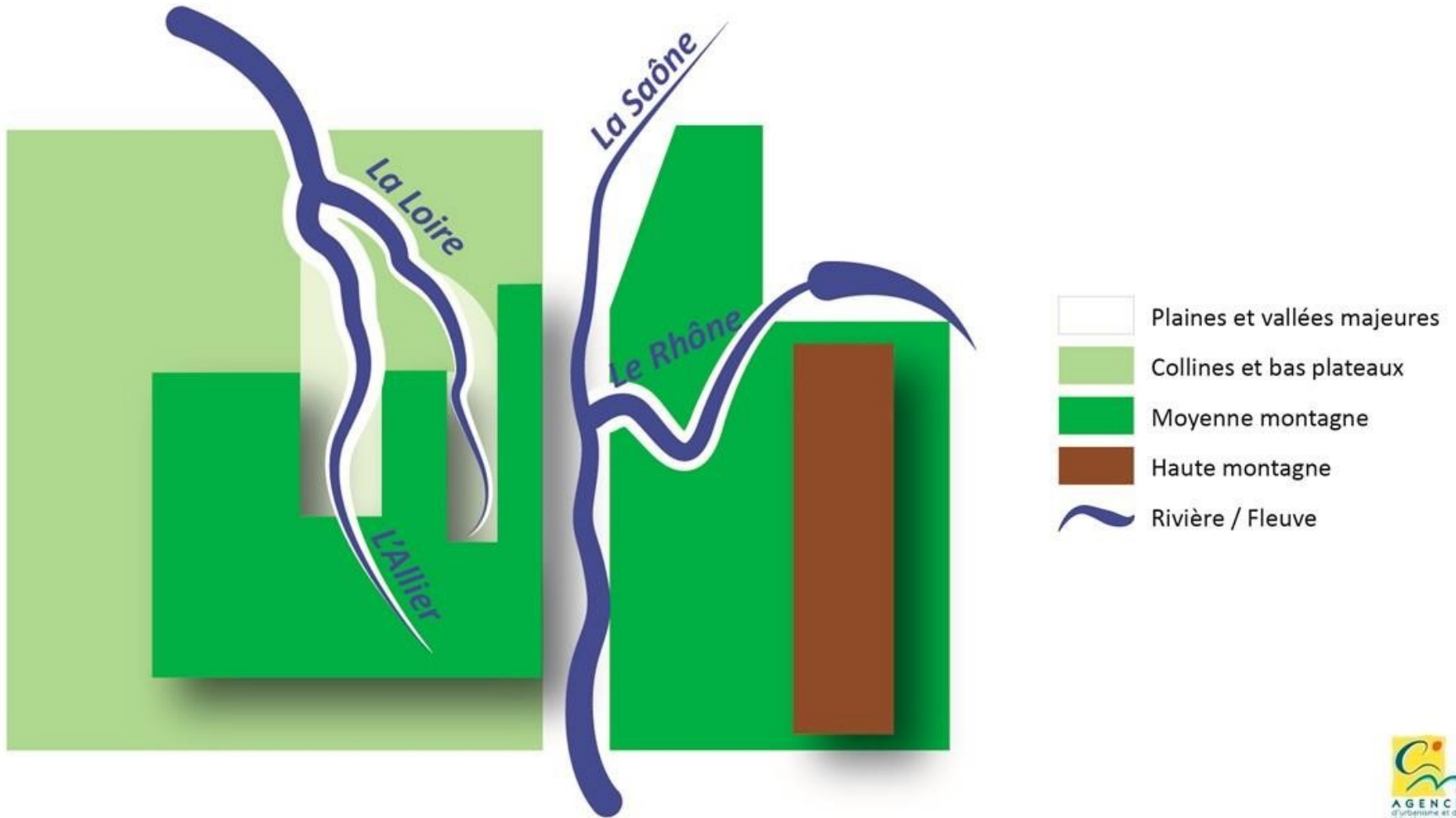
- La création de la grande Région Rhône-Alpes-Auvergne
- L'émergence progressive d'une stratégie et d'une organisation métropolitaine
- La recomposition du paysage intercommunal avec la loi NOTRe
- La décision finale du tracé de la future L.G.V. Paris/Clermont/Lyon (projet POCL)
(sans préjuger de l'engagement ni de la date de réalisation)
- La cession par l'Etat du domaine thermal : sources, Vichy Célestins, établissements thermaux, patrimoine, marque Vichy...
(*négociations toujours en cours*)
- La candidature de Vichy au patrimoine mondial de l'UNESCO dans une série transnationale des cités thermales européennes célèbres :
Baden-Baden, Spa, Bath,...

Nouvelle région Auvergne / Rhône-Alpes

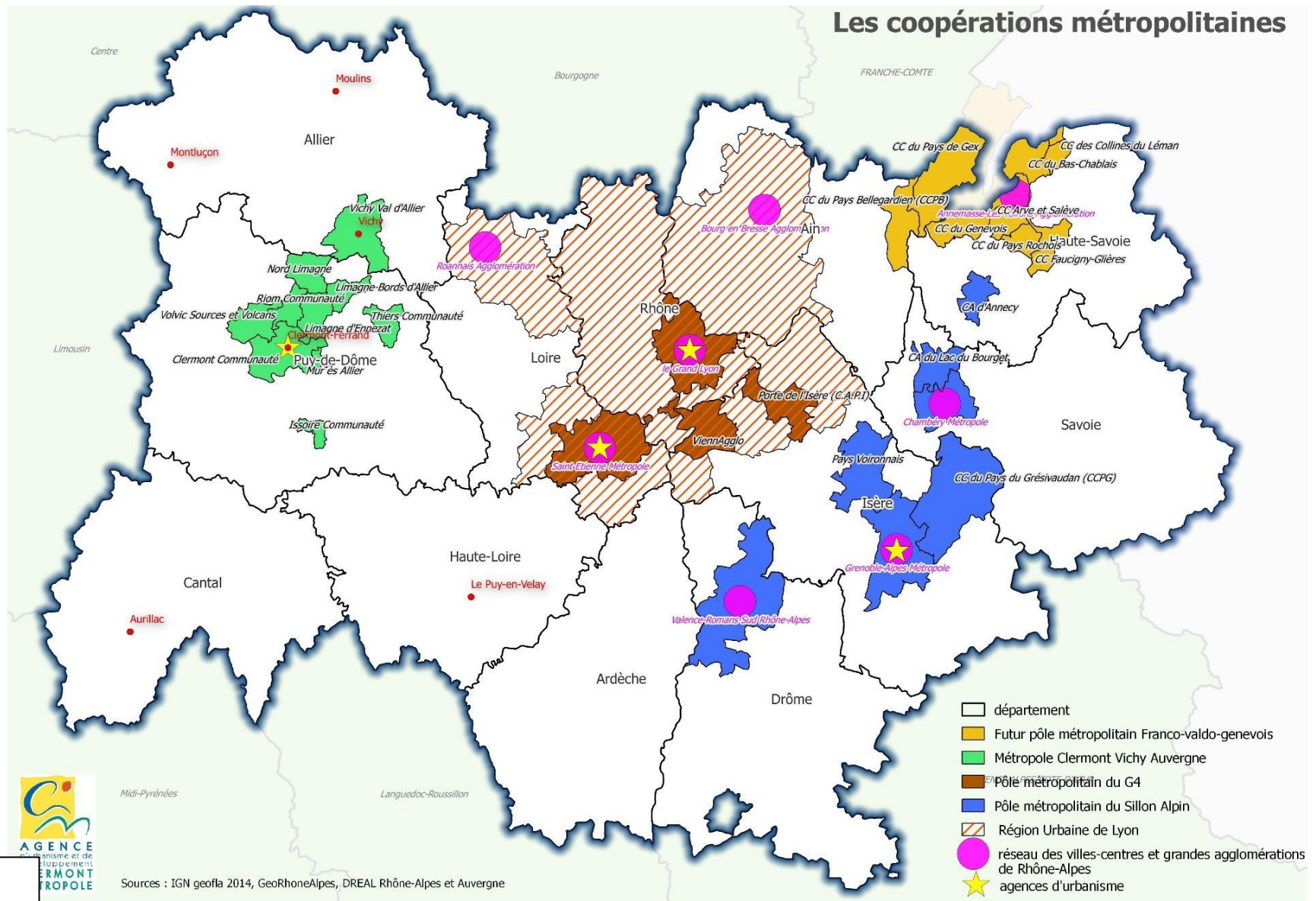


- Limite administrative
 - Frontière internationale
 - Limite de département
 - Limite de région
- Route
 - Autoroute
 - Route nationale
- Voie ferré
 - TGV
 - Voie normale
- Hydrographie
 - Entre 15 et 50 mètres
 - Plus de 50 mètres
- Occupation du sol
 - Bâti
 - Eau
 - Forêt

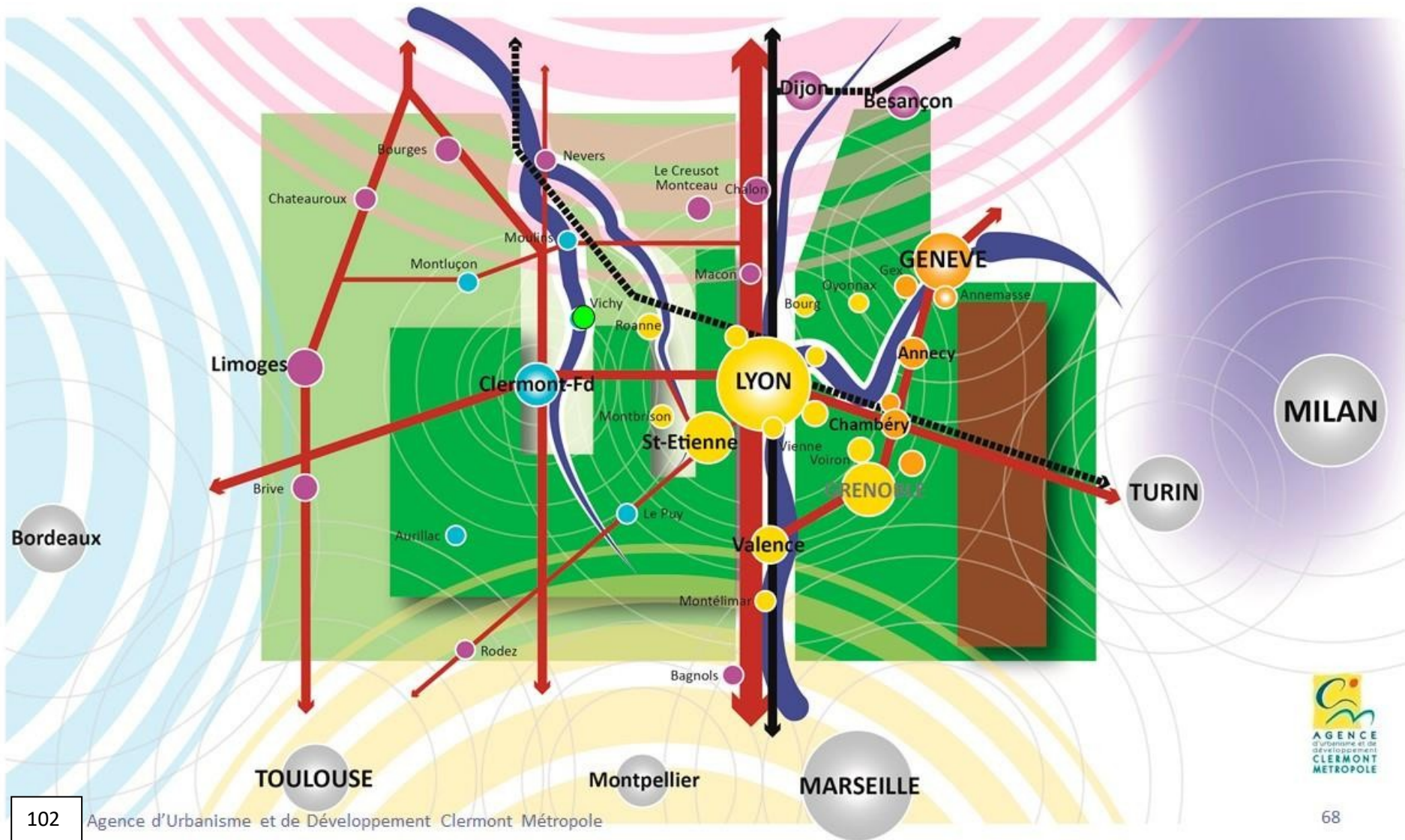
Une géographie qui restera très présente ...



... favorable à une stratégie de différenciation dans le contexte institutionnel ...



... et dans le schéma d'organisation territoriale de l'espace Auvergne Rhône-Alpes.

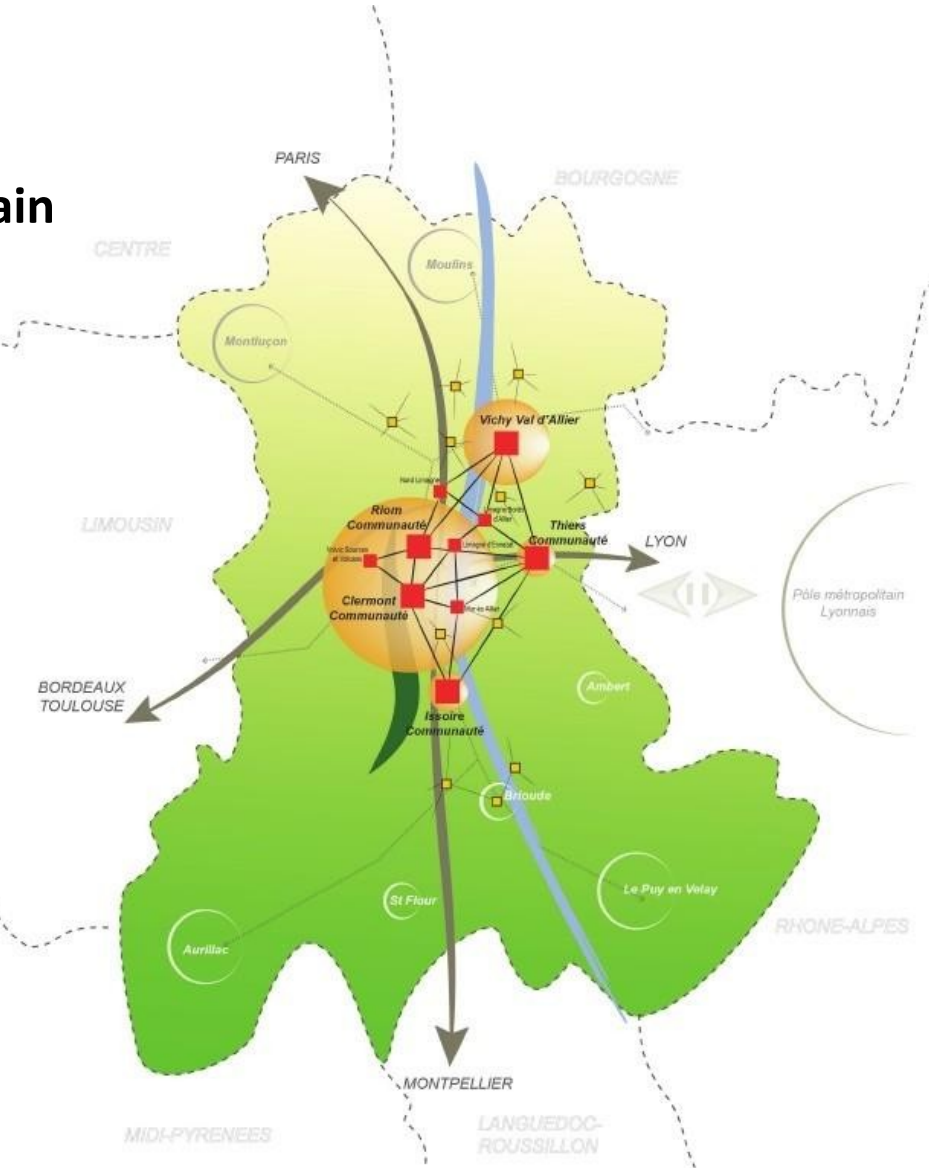


La structuration du territoire métropolitain

Dans sa situation déséquilibrée entre le vide constaté à l'ouest et le poids de la métropole Rhône-alpine à l'est, **la métropole auvergnate doit en priorité fédérer sa plaque urbaine** pour peser dans ce rapport de forces a priori défavorable.

Sa position à la croisée de l'axe nord/sud alternatif (A71/A75) et de l'axe est-ouest (A72/A89), mérite d'être valorisée pour contrebalancer l'effet d'aspiration vers l'est : pôle logistique, étape et/ou destination touristique (nord massif central), métropole à haute qualité environnementale, etc.

La rivière Allier constitue le lien fédérateur le plus évident pour l'ensemble de la métropole, à la fois au niveau interne, comme axe historique structurant de l'activité humaine, et au niveau externe, par la valeur croissante d'exemplarité et de notoriété que représente sa richesse environnementale, écologique et paysagère, remarquable pour la grande région.

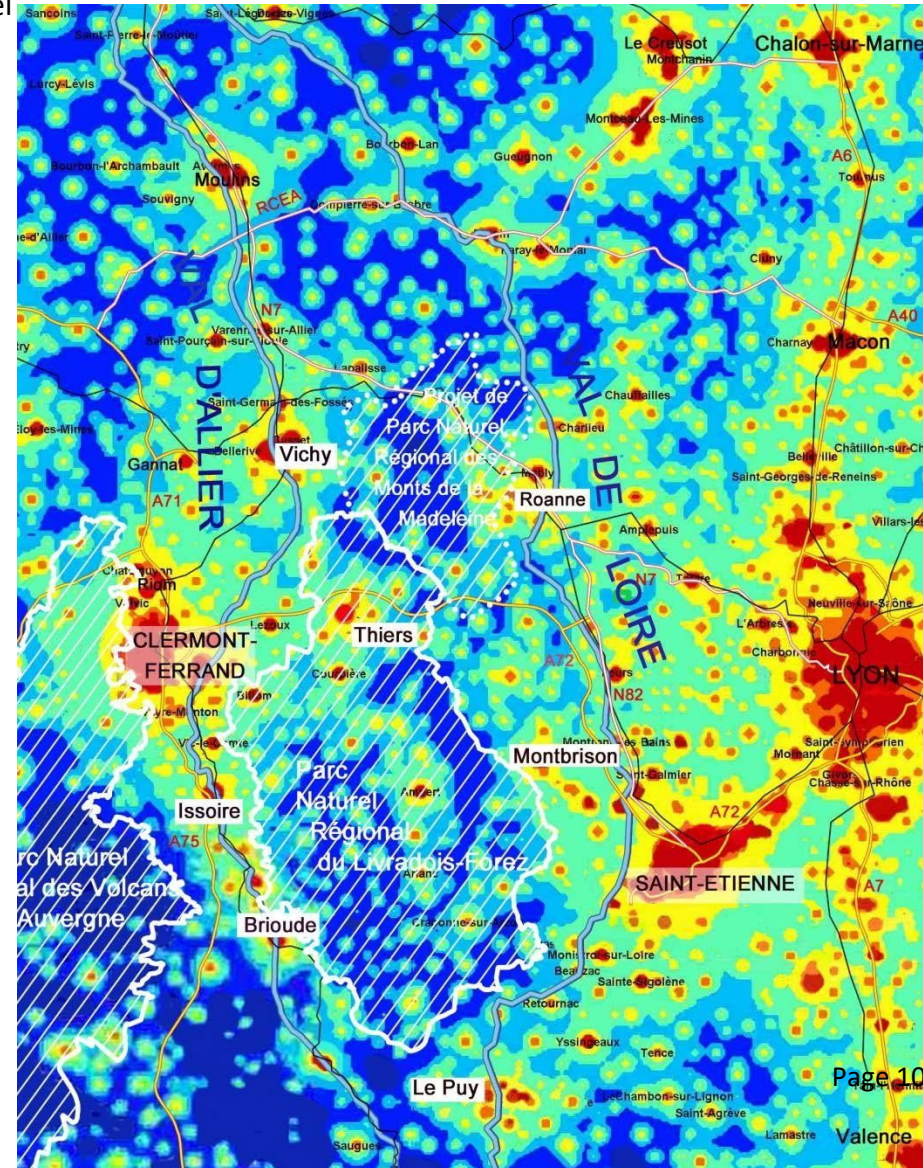


Un grand Parc naturel à partager ?

La coupure significative constituée par l'espace montagneux interstitiel présente l'avantage de contenir à l'est l'expansion urbaine de la grande métropole rhodanienne et d'éviter ainsi une absorption progressive des populations et activités de la métropole auvergnate.

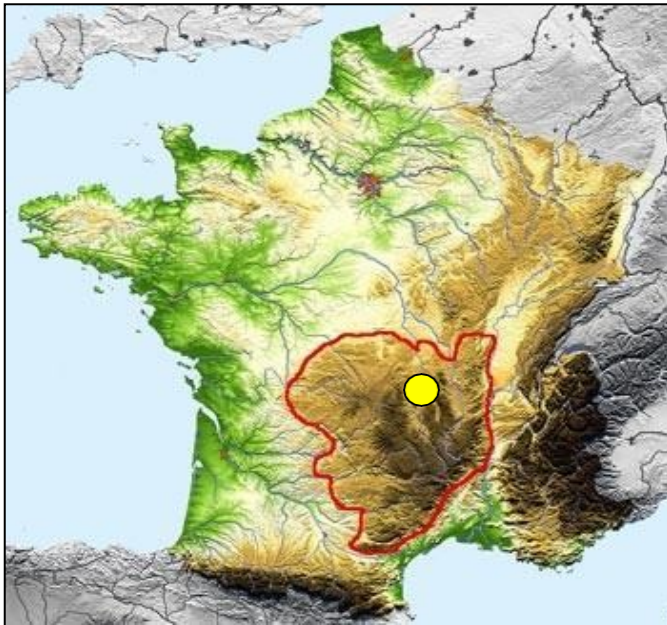
Le regroupement (extension) du parc naturel régional du Livradois-Forez et de celui projeté sur les Monts de la Madeleine et la Montagne Bourbonnaise en ferait un **grand parc interrégional, comme espace partagé entre les deux métropoles régionales**, de tourisme de proximité et d'agriculture durable

L'organisation en réseau **des villes moyennes constituant les portes de ce Parc naturel "Interrégional"** (Brioude, Issoire, Montbrison, Roanne, Thiers, Vichy), comme pôles de service, d'hébergement et de promotion de celui-ci, sera tout aussi favorable à leur développement propre qu'à celui de leur rôle d'interface entre les deux métropoles.



Le Massif Central représente un des seuls grands espaces européens préservés, avec les Carpates et la Sierra Nevada, à la fois peu peuplé, naturel et vivant, riche de traditions et varié dans ses paysages. Son potentiel touristique est à développer en lien avec les grandes villes qui l'entourent (Lyon et St-Etienne, Nîmes et Montpellier, Toulouse, Limoges,...).

Avec ses parcs naturels existants et futurs, la métropole auvergnate est bien placée pour y jouer un rôle moteur et renforcer ainsi son attractivité et son identité, tout en contribuant pour la grande région à contrebalancer le tropisme alpin.

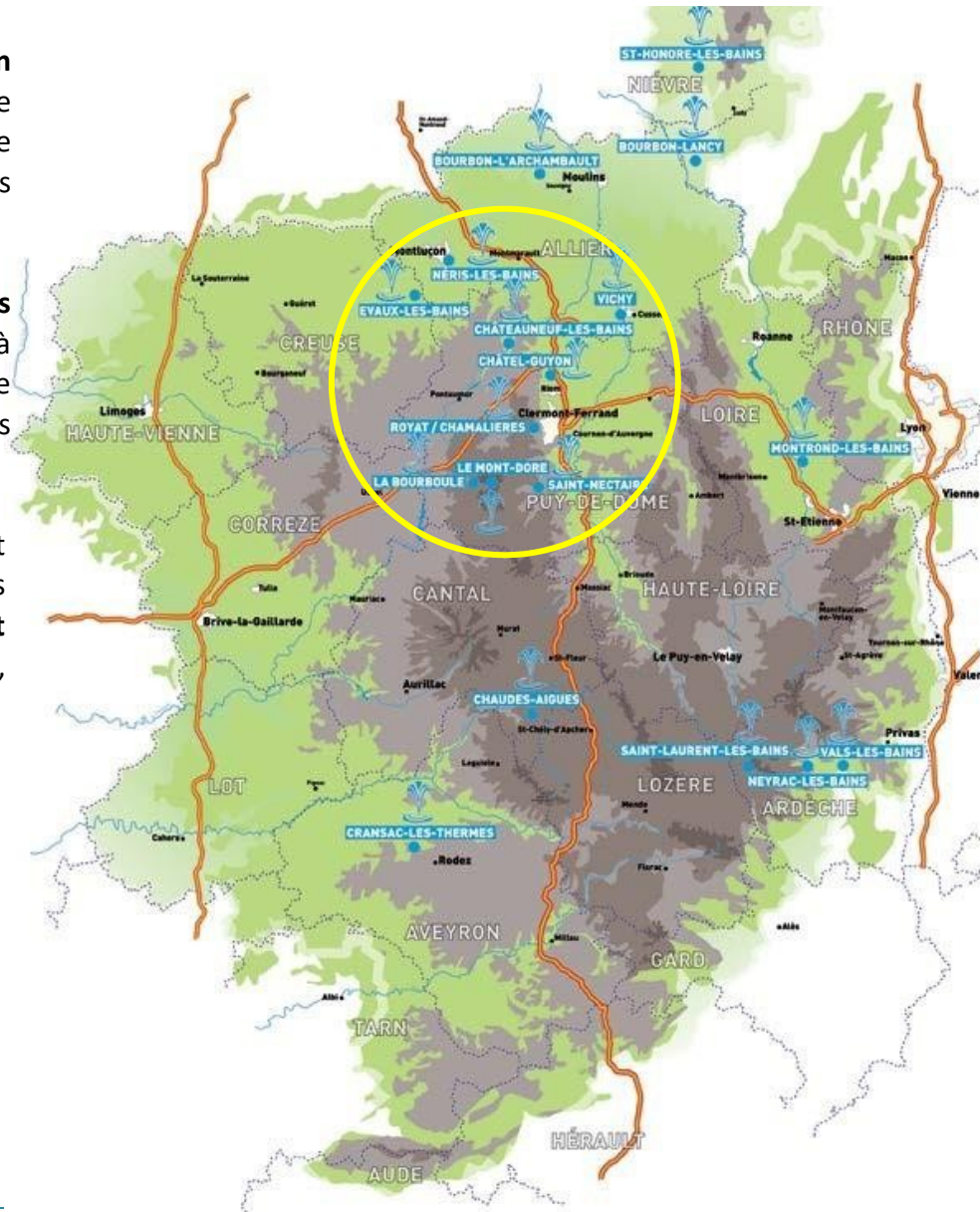


La spécificité thermique comme emblème de la métropole auvergnate

La densité des sources thermales et des villes d'eaux constitue un atout concurrentiel original pour le développement touristique de la grande région et l'identité «santé / bien être» de la métropole auvergnate, avec une organisation pilote de la Route des Villes d'Eaux par Thermauvergne.

La préservation et le confortement des deux couloirs écologiques majeurs de l'Allier et de la Loire représentent des objectifs liés à partager entre les deux régions, dans le contexte du Plan Loire Grandeur Nature par exemple, et dans la perspective des directives européennes (Natura 2000, directive cadre sur l'eau).

Ces deux domaines, du renouveau thermal axé sur le rapport santé/bien-être et de la gestion fluviale durable, sont susceptibles de s'accompagner d'un développement de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau de la grande région, générant des savoir-faire exportables.



Une métropole verte de pleine santé !

